

LA CÔTE-D'IVOIRE SOUS LE GOUVERNEUR LOUIS-GUSTAVE BINGER (10 mars 1893-septembre 1896)

Gustave-Louis BINGER

Né à Strasbourg, faubourg de La Robertsau, le 24 octobre 1856.

Fils de Louis-Gustave Binger (1818-1867) et de Marie Salomé Hummel (protestants).

Marié, à Paris, le 16 juillet 1890, avec Noémie-Élise Lepet (1872-1953), fille d'une industrielle. Divorcés le 8 septembre 1900. Dont :

— Philippe (Paris XI^e, 20 avril 1891-Carcassonne, 21 septembre 1975),

— Henriette Binger (Chennevières-sur-Marne, 18 juillet 1896-Paris VI^e, 25 octobre 1977), mariée avec Louis Barthes (Marmande, 28 février 1883-27 octobre 1916), commandant du patrouilleur *Montaigne*, mpf. Dont Roland Barthes (1915-1980), sémiologue, auteur des *Mythologies*, professeur au Collège de France.

Remarié à Paris, le 22 déc. 1900, avec Marie Hubert (1871-1941), sœur de Georges Hubert, administrateur en Guinée, mis en accusation par le [lieutenant-gouverneur Frézouls](#). Dont :

— Gustave (1901-?) : mort jeune ;

— Jacques (1906-1944) : lieutenant-aviateur, fonctionnaire à Vichy (1940), exploitant forestier en Dordogne (1942), assassiné à Mussidan (ca 13 janvier 1944).

Sous-lieutenant d'infanterie de marine (1880). Volontaire pour le Sénégal (1882).

Premier Européen à réaliser la [liaison Bamako–Grand-Bassam \(1887-1889\)](#).

Mission de [délimitation de la frontière entre la Côte-d'Ivoire et le Ghana \(1890\)](#).

Gouverneur de la Côte-d'Ivoire (mars 1893-septembre 1896).

Membre du conseil colonial de l'éphémère [Faleme Golden Valley \(1896\)](#).

Directeur des affaires d'Afrique au ministère des colonies (1896-1907).

Il donne son nom à [Bingerville](#), deuxième capitale de la Côte-d'Ivoire (1900) et à un vapeur de la [Compagnie de l'Afrique orientale](#) (Djibouti).

Président de la sulfureuse [Compagnie de l'Ouest-Africain français \(1907-1911\)](#)

et administrateur de la [Compagnie occidentale de Madagascar \(1909-1911\)](#).

Dernier voyage en AOF (1927).

Administrateur de L'Inter-Colonies (1931) : propagande coloniale.

Auteur de *Essai sur la langue bambara* (1886), « Transactions, objets de commerce, monnaies des contrées entre le Niger et la Côte d'Or », conférence prononcée le 26 janvier 1890, *Du Niger au Golfe de Guinée* (1891), préface à *Notre Colonie de la Côte-d'Ivoire*, par Roger Villamur et Léon Richaud (1903), *Le Péril de l'Islam* (1906), *Une vie d'explorateur* (1938)...

Membre fondateur de l'Académie des sciences coloniales (1923).

Grand officier de la Légion d'honneur (1932).

Membre de la section de géographie de l'Académie des sciences (1933).

Décédé à L'Isle-Adam, le 10 novembre 1936.

AFFAIRES COLONIALES
Bénin
(*Le Temps*, 4 mars 1893)

Il est à peu près décidé que nos possessions du Bénin avec les pays protégés (royaume de Porto-Novo, États d'Abomey, d'Allada et d'Agony) formeront une colonie distincte et seront séparées du gouvernement de la Guinée française.

Le gouvernement de cette colonie est réservé à M. Ballot.

En outre, les établissements de la Côte-d'Ivoire, qui se sont développés sur la côte jusqu'à la république de Liberia et qui s'étendent, dans l'intérieur, vers le pays de Kong, ont pris une importance qui justifie la création d'un gouvernement spécial. Le gouverneur serait le capitaine Binger, qui a assuré le progrès de nos comptoirs de Grand-Bassam par ses belles explorations dans le hinterland de la nouvelle colonie.

Reste alors la colonie de la Guinée française, composée de nos possessions des Rivières du Sud avec le protectorat du Fouta-Djalon.

Bien que l'autorité effective du gouverneur de la Guinée se trouve réduite par l'autonomie donnée au Bénin et à la côte d'Ivoire, le docteur Ballay, dont on connaît la compétence pour toutes les questions africaines, qui a été délégué technique de la France à la conférence africaine de Berlin en 1885 et à la conférence antiesclavagiste de Bruxelles en 1890, conserverait son gouvernement et refuserait la compensation qui pourrait lui être offerte dans le gouvernement d'une autre colonie. Il y a là une détermination qui fait honneur au docteur Ballay et qu'il est juste de signaler.

AFFAIRES COLONIALES
Côte-d'Ivoire
(*La Gironde*, 19 mars 1893)

Nos établissements de la côte de Guinée viennent d'être réorganisés par un décret en date du 10 mars, paru hier à l'*Officiel*, et qui les constitue en trois colonies distinctes. Désormais, la Guinée française, la Côte-d'Ivoire et le Bénin auront leur autonomie complète et seront administrés chacun par un gouverneur. Depuis 1889, ces trois colonies étaient séparées du Sénégal, auquel elles étaient primitivement rattachées. Un peu plus tard, on leur avait donné leur autonomie, mais il y avait un gouverneur qui se trouvait chargé de leur direction supérieure unique.

Ce régime a produit en peu de temps les heureux résultats qu'en attendait l'administration des colonies, et qui ont été particulièrement mis en lumière pendant la dernière discussion du budget : au point de vue politique, administratif et financier, les établissements de la Guinée française, de la Côte-d'Ivoire et du Bénin ont, en effet, suivi une marche ascendante qui prouve que l'autonomie de ces possessions est la condition essentielle de leur prospérité. Le moment a donc paru opportun au gouvernement de faire un pas de plus dans cette voie et de compléter l'organisation actuelle en plaçant à la tête de chacun des trois groupes un gouverneur indépendant et jouissant des pouvoirs dévolus à ses collègues des autres colonies. Dans le rapport que M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies adresse à ce sujet à M. le président de la République, il est dit que cette mesure n'entraînera aucune charge nouvelle pour la métropole. Nous en acceptons l'augure.

Comme nos possessions ont un « hinterland », le décret du 10 mars délimite de la manière suivante les sphères d'action des trois nouveaux gouverneurs : le gouverneur

de la Guinée française, M. le docteur Ballay, sera chargé de l'exercice du protectorat sur le Fouta-Djallon et les territoires avoisinants ; le gouverneur de la Côte-d'Ivoire — qui va être prochainement désigné : ce sera le capitaine Binger — sera chargé de l'exercice du protectorat sur les États de Kong et les autres territoires de la boucle du Niger, sauf ceux de Samory et de Thiéba, qui restent sous la juridiction du commandant supérieur du Soudan français ; enfin, l'action du gouverneur du Bénin, M. Ballot, s'étendra sur tous les établissements compris entre la colonie anglaise du Lagos et la colonie allemande du Togo et sur les territoires de l'intérieur.

Puissent ces résolutions contribuer au développement économique de nos établissements de la côte occidentale d'Afrique !

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*La Gironde*, 9 juillet 1893)

Le capitaine Binger vient, on le sait, d'être nommé gouverneur de la Côte-d'Ivoire. Le 10 juillet, il s'embarquera à Bordeaux pour aller rejoindre son poste. Il emmène avec lui, comme second capitaine d'infanterie, M. Pouille, breveté d'état-major, qui, lui aussi, renonce à la carrière militaire pour se dévouer tout entier à l'organisation du pays qui vient d'être ajouté à notre domaine colonial.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 13 juillet 1893)

On nous écrit de Liverpool, 11 juillet :

Je vous ai déjà fait parvenir des renseignements concernant les étranges procédés des représentants de la république de Liberia sur la côte de Kroo, les combats qu'ils ont engagés avec les indigènes, à Rockstown et au cap Palmas, sous les prétextes les plus futiles, leurs intrigues, leur immixtion dans les troubles qui se sont récemment produits aux environs de Cavally. On me communique aujourd'hui la nouvelle suivante, que je tiens d'une bonne source :

Le vapeur *Sherbro*, qui vient d'arriver dans la Mersey, s'est rendu à Cavally, lors de son voyage de retour le long de la côte africaine, afin de débarquer un certain nombre de Krooboy rapatriés de Bonny (protectorat des côtes du Niger) par les soins du commissaire sir Claude Macdonald. Des canots partirent de Cavally pour venir chercher ces indigènes, pendant que le *Sherbro* jetait l'ancre. À ce moment parut un petit navire de guerre libérien, le *Gorronommah*, dont vous aviez annoncé le départ de Liverpool et l'arrivée à Monrovia. Le commandant du *Gorronommah*, après avoir soumis le capitaine du *Sherbro* à un interrogatoire qui ne le satisfait pas, lui ordonna soudain de lever l'ancre et de quitter les eaux de Cavally dans les quinze minutes, sous peine d'être canonné. Le *Sherbro* céda à ces menaces et cingla vers Sierra Leone, où il déposa le reste des Krooboy et fit part de l'incident aux autorités anglaises. Pendant qu'il se retirait, le commandant du *Gorronommah* ordonna à ses hommes de faire feu sur les canots

emportant les Krooboys vers la côte ; mais ceux-ci étaient déjà trop éloignés pour que les balles pussent les atteindre.

Cet incident concerne plus directement qu'on ne le pourrait croire les intérêts de la France sur la côte occidentale d'Afrique. C'est une chose bien connue, en effet, que l'attention avec laquelle les Anglais guettent cette partie de la côte, et vous savez que, lors des derniers troubles de Cavally, un navire de guerre britannique y fut immédiatement envoyé. Il est évident qu'au point où en sont les choses et avec son désir de trouver des prétextes à intervention, l'Angleterre saisira peut-être l'occasion que lui présentent les menaces de coups de feu adressées à un vapeur anglais.

Les craintes de notre correspondant pourraient être partagées par ceux qui s'intéressent aux choses d'Afrique si l'on ne savait que notre gouvernement a pris ses mesures pour assurer l'action exclusive de la France sur la Côte-d'Ivoire jusqu'à l'embouchure du Cavally. La présence d'un navire de guerre anglais, le *Blonde*, dans les parages du Cavally, a déterminé l'occupation de la côte, et, en attendant que des postes à demeure soient installés, ce sera la première tâche qui va incomber au nouveau gouverneur, M. Binger — un navire de guerre français, le *Scorpion*, a, au mois de décembre dernier, visité la côte jusqu'à la frontière de Liberia en remettant aux chefs les cadeaux prévus dans les traités de protectorat.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 11 août 1893)

Bordeaux, 10 août.

L'avis colonial *Capitaine-Ménard* part de Bordeaux, aujourd'hui, à destination de la Côte-d'Ivoire, ayant à son bord le capitaine Binger et sept passagers.

L'avis fera escale aux Canaries pour renouveler sa provision de charbon.

C'est un fort joli navire monté par 17 hommes d'équipage et armé de deux canons-revolvers. Ce bâtiment est entièrement chargé d'articles qui doivent servir aux échanges sur la côte ; il est commandé par le capitaine au long cours Bonnard.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 14 septembre 1893)

D'après des télégrammes reçus de Grand-Bassam, le calme est revenu dans la région d'Assinie.

Le capitaine Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, annonce que le lieutenant Braulot, chargé d'une mission d'exploration dans les bassins côtiers de la colonie, était parvenu, le 17 juin, à Ouadarama, dans le Djimini, à 60 kilomètres au sud de Kong.

Les membres de la mission Braulot étaient en bonne santé.

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 7 octobre 1893)

M. Delcassé, sous-secrétaire d'État des colonies, a reçu de M. Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, le télégramme suivant :

« Une certaine agitation règne dans cinq villages boubouri. Cinq indigènes ont été tués.

Les mesures nécessaires sont prises. Un agent a été envoyé sur les lieux avec mission de procéder à une enquête sur ces faits dont la cause nous est inconnue pour le moment. »

Le territoire des Boubouri est sur la côte d'Ivoire à peu de distance de Grand-Bassam. Ce mouvement, dû à des causes locales, ne paraît pas être de bien grande importance.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire

(*Le Temps*, 12 octobre 1893)

LA MISSION MARCHAND-MANET

Le dernier courrier de la côte occidentale d'Afrique nous apporte des informations qui permettent de tracer l'itinéraire de la mission Marchand jusqu'au moment où s'est produit l'accident qui a causé la mort du second de la mission, le capitaine Manet.

La mission, constituée en vue d'explorer une partie des bassins côtiers de la colonie de la côte d'Ivoire (une autre mission est confiée au lieutenant Braulot, dans le pays de Kong), arriva à Grand-Bassam le 27 mars. Elle se proposait de remonter le fleuve du Grand-Lahou ou Bendama [Bandama] pour revenir à la côte par le Cavally, dont le capitaine Marchand avait exploré le bassin supérieur, en 1892, au cours de sa mission auprès de Tiéba.

Malheureusement, la route du Bendama n'était pas libre, et les chefs de Thiassalé, gros village situé sur le fleuve, à une centaine de kilomètres de la côte, étaient décidés à s'opposer au passage de tout Européen voulant aller de l'Atlantique au Soudan central à travers leur territoire.

La cause de cette hostilité ? C'est que, depuis des siècles, sur le Bendama, comme sur d'autres fleuves de la côte d'Afrique, il existe, à une certaine distance de la mer, dès agglomérations de population, soumises à l'autorité de chefs puissants, qui se constituent les intermédiaires obligés entre les traitants de la côte et les marchands de l'intérieur.

Au travers de la forêt dense, qui s'étend le long de la côte occidentale sur une largeur de 300 à 400 kilomètres, les chemins sont rares. Leur surveillance est facile. Aussi les caravanes commerciales ne peuvent-elles éviter les droits de péage exigés à tout passage, à l'importation comme à l'exportation, sur toutes les marchandises passant sur les territoires de chefs comme ceux de Thiassalé.

Tous ceux qui veulent se soustraire à ce péage obligatoire, comme ceux qui en recherchent l'abrogation, sont naturellement les ennemis de ces intermédiaires, et il ne faut pas s'étonner si les chefs de Thiassalé étaient portés à s'opposer à toute tentative de pénétration ayant pour but de mettre les centres commerciaux de l'intérieur en communication libre et directe avec la côte.

Les premiers qui furent les victimes de cette politique économique, de ce protectionnisme africain, ont été deux malheureux traitants français Voituret et Papillon. Les deux jeunes gens partaient, au commencement de 1891, de Grand-Lahou, pour tenter la fortune en échangeant leur pacotille contre les productions locales. Venant dans le pays quelque temps après la mission politique de MM. Armand et Tavernost, ils s'imaginaient trouver à Thiassalé un centre d'opérations commerciales. Ils étaient peu préparés aux transactions avec les noirs et pensaient même, qu'en leur qualité de blancs ils pouvaient se dispenser de se conformer aux habitudes fiscales de la région. Mal leur

en prit. Les indigènes étaient déjà fortement excités contre les Français par un chef noir assez influent de la côte de Liberia. On avait répandu le bruit que Voituret et Papillon remontaient le Bendama pour imposer aux chefs de Thiassalé une [contribution de deux marmites de poudre d'or, soit une centaine de mille francs](#). Un indigène les précédait, montrant aux habitants des villages que nos compatriotes allaient traverser deux marmites semblables à celles que l'on allait soi-disant remplir d'or à Thiassalé. Aussi, à l'occasion d'un règlement de compte, au village de Toumounou, à quelque petite distance de Thiassalé, un conflit surgit : Voituret et Papillon furent tués à coups de bâton et leur tête, envoyée au chef noir de la côte de Liberia, servit de trophée de guerre.

Ce meurtre ne pouvait rester impuni. Une mission militaire, commandée par le lieutenant Staup, de l'infanterie de marine, fut, l'an dernier, envoyée contre Thiassalé. Mais elle ne réussit pas à atteindre le village. La forêt présenta des obstacles infranchissables, et c'est seulement à l'effet moral produit par cette démonstration que l'on doit le traité de paix conclu, à la fin de l'année dernière, par un administrateur de la colonie, M. Bricart, en résidence à Grand-Lahou.

Il faut croire toutefois que les chefs de Thiassalé ne se croyaient pas très engagés par cette convention, puisqu'on émit des doutes sur la possibilité pour la mission Marchand de remonter le Bendama.

C'est pourquoi, avant de transporter son personnel et son matériel à l'embouchure du fleuve, le capitaine Marchand résolut de s'aboucher avec les chefs de Thiassalé pour obtenir d'eux le libre passage de sa mission. Il partit de Grand-Bassam le 14 avril avec M. Bricard, deux interprètes et deux laptots : huit jours après, il quittait Grand-Lahou et remontait le Bendama. Mais après cinquante-deux kilomètres de navigation en canot, la petite troupe était arrêtée au village de Ahouem. Toutes les tentatives échouèrent ; les envoyés furent emprisonnés et empoisonnés ; les Européens furent menacés de mort et obligés de revenir promptement en arrière. Le 2 ils quittaient Ahouem et le 6 au soir, ils étaient de retour à Grand-Bassam.

C'est alors que le gouverneur, le capitaine Binger, autorisa une action énergique sur Thiassalé. Une petite colonne fut formée : elle comprenait 18 tirailleurs sénégalais et 97 miliciens. Elle se concentra à Lahou au milieu du mois de mai : le 18, elle quittait la côte pour s'approcher de Thiassalé par la voie du fleuve. Le 25, après quelques petits combats dans la forêt, la ville était enlevée pendant que les contingents indigènes étaient encore dans les bois. Des reconnaissances furent effectuées dans toutes les directions pour chasser et détruire les bandes indigènes armées. Le 30, tout était terminé. Les populations se soumettaient et le second roi de Thiassalé, Fatouaka, relativement favorable aux blancs, était intronisé grand chef à la place du premier roi Eky, qui s'était enfui dans la forêt.

Le capitaine Manet resta à Thiassalé avec une escorte de quarante miliciens, et pendant ce temps, le capitaine Marchand retourna à Grand-Bassam pour envoyer sur le Bendama le matériel de la mission ; il était de retour le 6 juin à la « capitale » de la colonie de la côte d'Ivoire. Malheureusement, les communications sur la Côte ne sont pas encore très faciles. Les vapeurs postaux, qui font escale à Grand-Bassam ne s'arrêtent pas à Lahou, la chaloupe coloniale *Diamant* était hors de service et le gouverneur Binger n'était pas encore arrivé avec son nouvel aviso colonial, *Capitaine-Ménard*. Sur ces entrefaites, M. Marchand fut atteint de la fièvre algide à tel point qu'on le crut perdu. Mais il guérit et le 10 août, il pouvait repartir de Grand-Bassam. Il était à bord d'un voilier qui mit dix jours, en raison du mauvais temps, pour arriver à Lahou.

Le capitaine Manet, lui, avait pu préparer utilement la marche en avant. Aussitôt Thiassalé pris, le roi du Baoulé, pays situé dans la vallée du Bendama, au nord de Thiassalé, envoya son fils auprès du chef français pour faire alliance avec nous. Ses intérêts économiques sont contraires à ceux de Thiassalé : ils sont en faveur d'une

communication directe de l'intérieur avec la côte. Aussi, dès que l'administrateur Pobéguin, nommé résident à Thiassalé, a pu rejoindre son poste, le capitaine Manet est parti pour le Baoulé. Puis il revint à Thiassalé, ayant trouvé en amont des chutes qui avoisinent ce point un bief navigable d'une centaine de kilomètres.

Comme le Bendama est navigable de Lahou jusqu'aux abords de Thiassalé, soit sur 106 kilomètres, on voit que ce fleuve présente une voie de pénétration relativement facile. En tout cas, les indigènes, avec leurs pirogues, peuvent descendre en treize heures de Thiassalé à Lahou.

Il avait été convenu entre les capitaines Marchand et Manet que, si l'un d'eux tombait gravement malade ou mourait, le survivant continuerait la route. C'est ainsi qu'après avoir repris des approvisionnements à Thiassalé, le capitaine Manet, sachant Marchand malade à Grand-Bassam, repartit par le Baoulé, où il reçut le meilleur accueil il s'installa à Broubrou, à 80 kilomètres environ au nord de Thiassalé.

Le 20 août, le capitaine Marchand quitta Lahou pour rejoindre son camarade, qu'il pensait retrouver en cinq ou six jours. C'est, sans doute, en redescendant le Bendama au devant de Marchand que l'infortuné capitaine Manet a péri dans un rapide.

Les dernières nouvelles reçues de la côte d'Ivoire laissent supposer que le capitaine Marchand, après avoir inhumé son compagnon de route à Thiassalé, a pu reprendre la route du nord et se rendre auprès du roi de Baoulé.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire

(*Le Temps*, 25 octobre 1893)

Le courrier de la Côte-d'Ivoire nous apporte quelques détails sur les troubles qui se sont produits à Assinie au commencement du mois de septembre.

L'administrateur d'Assinie, M. Bricart, avait cru devoir procéder à l'arrestation d'un noir nommé Amangoa pour des faits remontant à près de cinq ans. Il ramenait son prisonnier à Grand-Bassam, lorsque, à la hauteur de la rivière d'Assinie, il fut attaqué et désarmé, ainsi que son escorte. Il se trouvait dans une situation périlleuse, lorsqu'un agent de la maison Daubel, M. Wolsf, ayant appris ce qui se passait, arma quelques hommes et, se portant en toute hâte à son secours, avec sa chaloupe à vapeur, parvint à le dégager. Il le dégagea même si bien que M. Bricart, s'il faut en croire notre correspondant, revint à toute vapeur à Assinie, oubliant dans sa précipitation de ramener avec lui la petite troupe qui venait de le délivrer et qui dut se rendre par terre à Grand-Bassam.

Tandis que M. Bricart, s'exagérant peut-être la gravité de la situation, déclarait Assinie en état de siège et donnait l'ordre à tous les agents des factoreries européennes de se réfugier dans la maison Verdier, M. Wolsf repartait de Grand-Bassam accompagné de M. Tascher de la Pagerie et de vingt Sénégalais. À la rivière d'Assinie, ils étaient attaqués par les mêmes noirs révoltés, qui se sont opposés vainement à leur passage et ont perdu quelques-uns des leurs.

Aux premières nouvelles alarmantes adressées par M. Bricart, l'avis *la Cigogne* avait été envoyé à Assinie, où n'avait pas tardé à le rejoindre le *Capitaine-Ménard* ayant à son bord M. le gouverneur Binger. Après examen de la situation, M. Bricart a été provisoirement remplacé par M. Tascher de la Pagerie, et Amangoa, la cause première de ces incidents, a été mis en liberté.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 6 novembre 1893)

On sait maintenant d'une manière précise dans quelles circonstances le capitaine Manet a trouvé la mort, en remontant le Lahou. Le fleuve avait débordé sur ses rives, couvrant ses berges, submergeant les troncs d'arbre. En voulant atteindre un de ces arbres pour y accoster son bateau et faire reposer ses hommes, l'embarcation se trouva prise dans les branches noyées qu'on n'apercevait pas et chavira. Le capitaine Manet, embarrassé par ses vêtements et ses armes, ne put se soutenir sur l'eau malgré l'aide de deux hommes qui s'étaient portés à son secours, et disparut dans un remous.

Son corps a été retrouvé onze jours après, mais la tête et les mains, qui n'étaient pas protégées par ses habits, étaient devenues la proie des caïmans.

Un crime vient d'être commis à Dabou, dans les circonstances suivantes :

Dabou est situé sur la côte, dans le pays de Bouboury, à quatre-vingts kilomètres à l'ouest de Grand-Bassam. L'agent de la maison Verdier était le créancier de quelques hommes de Dabou qui, à ses demandes de paiement, répondirent par des coups de bâton. Il réclama l'aide d'un blanc, M. Lelache, jardinier-botaniste, qui intervint avec ses domestiques dans la querelle. Des injures on en vint aux coups et le malheureux Lelache reçut un coup de « matchete » (sabre d'abatis) qui l'étendit mort. Les noirs s'acharnèrent sur son cadavre et lui tranchèrent la tête.

M. Lelache, botaniste et jardinier habile, était très estimé dans la colonie.

Une enquête a été ouverte par le gouverneur, M. Binger.

Le *Diamant* a été envoyé sur les lieux, remorqué par le *Français*, vapeur de la Compagnie coloniale.

Société de géographie
(*Le Temps*, 8 novembre 1893)

Correspondance. — Nouvelles des explorateurs. — M. le capitaine Binger écrit de Grand-Bassam, à la date du 16 septembre, qu'il a déjà commencé l'occupation de la côte ouest de la Côte-d'Ivoire. Il a établi un poste à Sassandra, un autre à Grand-Drewin. Dans quelques jours, il procédera à l'installation de celui de San-Pedro et visitera successivement les Bereley et le Cavally.

Depuis son arrivée le nouveau gouverneur de la Côte-d'Ivoire a déjà installé quatre écoles, organisé le service postal et fait commencer un jardin à Dabou et des plantations à Grand-Bassam. Les constructions sont en train, les affaires politiques sont réglées et le Comoé s'ouvre de jour en jour.

Pour terminer, M. Binger annonce qu'il a commencé la carte du littoral et qu'il espère pouvoir envoyer en France ce document avant le 1^{er} janvier.

NOUVELLES DES COLONIES
(*La Politique coloniale*, 14 novembre 1893)

Nous recevons la lettre suivante :

La Rochelle, le 12 novembre 1893.

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro 234 du 7 novembre courant, vous rendez compte du meurtre commis par les indigènes à Dabou sur le malheureux M. Lelache, jardinier botaniste.

« L'agent de la maison Verdier, dites-vous, était le créancier de quelques hommes de Dabou qui, à ses demandes de paiement, répondirent par des coups de bâton ; il réclama l'aide d'un blanc, M. Lelache, jardinier botaniste, qui intervint dans la querelle et fut tué.

Vous ajoutez qu' « il y a un enseignement à tirer de ce malheureux accident ! Il faut que les commerçants établis dans la colonie se rendent compte de l'intérêt qu'il y a pour eux à éviter des difficultés avec les indigènes. »

Permettez-moi de vous donner copie d'un rapport de mon agent général sur cette affaire ; vous y verrez qu'il ne faut pas intervertir les rôles en donnant tort aux maisons de commerce, lesquelles ne peuvent rêver qu'entente parfaite avec les indigènes, car sans cela les affaires sont impossibles.

Rapport de M. Gauvin, agent général de A. Verdier,
sur le meurtre de M. Delache, meurtre commis à Tiaha.

M. le gouverneur avait amené avec lui un jardinier botaniste, M. Lelache, qu'il avait envoyé à Dabou pour installer un jardin ; ce dernier était là depuis une dizaine de jours environ, se faisant appeler commandant, et se mêlant à tous les palabres des indigènes.

Le chef de Tiaha, village près Bouboury, est allé trouver notre commis noir de Bouboury lui demandant 500 manilles (cent francs) que lui devait pour son compte personnel notre ancien commis noir Blakson.

D'après le refus de notre commis de payer une dette qu'il ne devait pas, le chef l'a menacé et pris à la gorge ; des naturels se sont alors interposés.

Notre commis noir est allé à Dabou où il a raconté ce qui s'était passé dans sa factorerie. M. Lelache a eu le grand tort de s'occuper de ce qui ne le regardait pas en allant à Tiaha, lui si novice des affaires africaines ; il y allait par dévouement pour terminer ce palabre.

M. Lelache est parti dans une pirogue pour Tiaha avec notre commis noir et cinq boys.

À leur arrivée à Tiaha, que s'est-il passé, on l'ignore encore ; toujours est il que quelques instants après, on tuait et coupait en morceaux l'infortuné Lelache.

Le commis noir et les boys ont essayé de se sauver, mais rattrapés, ils ont eu le même sort que M. Lelache.

Ce malheureux M. Lelache a voulu faire du zèle et eût mieux fait de rester à Dabou.

Le gouverneur est absent, on attend son retour.

J'ai envoyé à Bouboury un employé blanc, M. Erbe ; ce dernier a couché dans la factorerie. On ne lui a rien dit, au contraire, les indigènes ont fait bonne garde avec lui.

Malgré cela, il est impossible de trouver un autre commis noir pour la factorerie de Bouboury.

Je ne crois pas que les gens de Bouboury soient complices du meurtre.

Palabre à Assinie ; meurtre à Tahia ; affaire de Thiassalé ; assassinat, d'après le bruit public, d'un administrateur ou d'un douanier à Drouin ; à quoi attribuer tous ces méfaits ?

Il est bien difficile de le dire, mais comme il y a quelques années tout le pays était tranquille, il faut rechercher ce qui s'est passé depuis lors.

Les indigènes de toute la Côte-d'Ivoire souffrent de droits de douane beaucoup trop élevés, les Anglais leur disent tous les jours de nous jeter à la mer, ils essaient !

Il est donc temps que l'énergie bien connue de M. le gouverneur vienne mettre un terme à cette situation, laquelle est déplorable pour les affaires commerciales.
Veuillez agréer, etc.

A. Verdier.

Informations
(*La Gironde*, 30 novembre 1893)

M^{me} Binger, femme du gouverneur de la Côte-d'Ivoire, s'embarquera à Bordeaux, le 5 décembre prochain, pour aller rejoindre son mari.

ACTES OFFICIELS
(*La Politique coloniale*, 14 décembre 1893)

Par décision du sous-secrétaire d'État aux Colonies, du 12 décembre 1893, M. Bernard, jardinier du Muséum d'histoire naturelle de Paris, élève diplômé de l'École d'horticulture de Versailles, a été nommé jardinier chef du jardin botanique de Dabou (Côte-d'Ivoire) en remplacement de M. Lelache, décédé.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 8 février 1894)

Nous recevons de notre correspondant la dépêche suivante :

Liverpool, 6 février.

Le courrier africain qui vient de mouiller dans la Mersey, rapporte que le capitaine Binger aurait fait occuper les villes de Cavally et de Half-Cavally sur lesquelles flotte le drapeau tricolore.

À l'arrivée du vapeur anglais à Monrovia, les représentants du gouvernement libérien s'apprêtaient à convoquer le Congrès pour délibérer sur la situation.

La ville de Half-Cavally n'est pas du tout, comme le dit ce matin un de nos confrères ordinairement mieux informé, sur la rive gauche du fleuve Cavally, dont la possession nous a été reconnue par la convention franco-libérienne qui vient d'être ratifiée il y a quelques semaines par le Sénat de Liberia, et dont l'acceptation par le gouvernement français n'est qu'une question de jours. Half-Cavally et Cavally sont sur la côte, à quelque distance de la rive droite du fleuve. Ces deux villes font partie de territoires sur lesquels la France avait autrefois des droits souverains et qu'elle vient d'abandonner sous certaines réserves, au gouvernement de Liberia.

Le capitaine Binger, gouverneur de nos établissements de la Côte-d'Ivoire, qui a, récemment, procédé à la prise de possession de la côte jusqu'à qu'à l'embouchure du Cavally, se sera cru en droit, par suite du retard apporté à la ratification de la convention de 1892, de donner suite aux demandes des gens de Cavally qui, malmenés depuis quelques mois par les autorités libériennes, réclamaient le protectorat d'une

puissance européenne, la France ou toute autre, mais surtout la France, en raison des anciens traités conclus avec eux.

Aujourd'hui que le gouvernement de Liberia s'est décidé à accepter le traité de délimitation, les villes de Cavally et de Half-Cavally sont devenues incontestablement libériennes, et les fonctionnaires français qui ont pu y être installés devront rejoindre nos établissements de la Côte-d'Ivoire.

LE RÉCENT INCIDENT FRANCO-LIBÉRIEN (*La Politique coloniale*, 17 février 1894)

Nos affaires coloniales ont été, pendant ces derniers temps, fertiles en incidents, les uns douloureux et graves, comme ceux de Tombouctou et de Warina, les autres d'une moins grande importance, comme ceux du Samoh et du Cavally.

C'est ce dernier incident, survenu sur la rive droite de la rivière Cavally et qui a suscité une si vive émotion dans la capitale de la république de Libéria, qu'il nous paraît utile d'exposer dans ses origines et dans ses détails, afin d'expliquer les circonstances qui ont amené l'administration française à intervenir en dehors de notre territoire.

On connaît les faits récents qui ont motivé la protestation des autorités de Monrovia : le capitaine Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, sur la demande pressante des indigènes, a fait occuper les villes de Cavally et Half-Cavally, qui étaient depuis longtemps en guerre avec les Libériens. Tel est l'incident.

Voyons comment il a pu se produire : La ville de Cavally est située à environ 20 kilomètres à l'ouest de la rivière Cavally sur un territoire appartenant au peuple Babo. Ce territoire s'étend de Yénoua, village placé à 2 km. de notre poste de Tabou, jusqu'au cap Palmas, et se trouve ainsi coupé en deux par la rivière.

Le roi des Babos, Jofou, qui réside à Boukry, en territoire français, sur la rive gauche du Cavally, a autorisé les Cavalliens venant de l'intérieur à s'établir sur la rive droite de cette rivière.

Nous avons à Blouro (Bluerow), au bord même de la rive gauche du Cavally, un poste français comprenant un douanier et plusieurs travailleurs. Le sous-chef Babo qui gouverne ce village se nomme Amplou. Blouro est à environ 24 km. de Tabou.

Les Libériens ont placé sur la rive droite du Cavally vis-à-vis de Blouro un poste de 20 à 30 Libériens.

Le roi des Cavalliens résidant à Cavally s'appelle Hgné.

Tout en se gouvernant librement eux-mêmes sous l'autorité de leur roi Hgné, les Cavalliens reconnaissent que la propriété de leur territoire appartient aux Babos et que, seul, le roi Jofou, notre protégé, a le droit d'en disposer. Les Babos sont de leur côté absolument indépendants des Libériens dont l'autorité, même nominale, ne s'est jamais exercée sur ce peuple. Les habitants de Cavally ne reconnaissent nullement un protectorat libérien, qu'ils ont toujours énergiquement repoussé.

La rivière Cavally est, comme on le sait, un très beau cours d'eau, dangereux à cause de ses rapides, mais que l'on peut remonter, dit-on, jusqu'à 80 milles dans l'intérieur, en chaloupe à vapeur. C'est précisément cette rivière qui, d'après la convention signée à Paris le 9 décembre 1892, doit former la limite des possessions françaises de la Côte-d'Ivoire et du territoire libérien. On ignorait alors la véritable situation du pays qu'on allait couper ainsi en deux tronçons, sans connaître la disposition des indigènes.

Le roi Jofou, chef des Babos, s'est refusé énergiquement à admettre le partage du territoire qui lui appartient de longue date ; il a déclaré par écrit, à diverses reprises, aux agents français de la Côte-d'Ivoire, qu'en acceptant le protectorat de la France, il avait entendu l'accepter pour son pays tout entier, *depuis le cap Palmas jusqu'au Yénoua* et qu'il ne saurait admettre d'en laisser la moitié aux « nègres » du Libéria.

De leur côté, les habitants de la ville de Cavally ont fait, pendant ces derniers mois, de juin à septembre 1893, démarches sur démarches auprès des représentants du gouvernement français pour que le territoire qu'ils occupent soit placé sous la protection de la France. Ils ont arboré dans toutes leurs difficultés avec les Libériens le pavillon français, qui seul a flotté à Cavally jusqu'à ces derniers jours. Les Cavalliens veulent suivre le sort de leur suzerain Jofou, roi des Babos. Comme tous les indigènes africains — chose digne de remarque —, ils détestent les nègres du Libéria qu'ils méprisent et préfèrent de beaucoup la domination des blancs.

Néanmoins, le gouvernement libérien s'est efforcé dès le lendemain de la convention de faire reconnaître ses droits sur la région du Cavally : à cet effet, il a envoyé toutes ses troupes attaquer la ville de Cavally par terre, pendant que sa canonnière la « Gorrnamah » bombardait la ville par mer. Le roi des Cavalliens, Hgné, a aussitôt arboré le pavillon français, déclarant qu'il ne reconnaissait pas d'autre protectorat que celui accepté par le roi Jofou.

Les Libériens ont éprouvé les plus grandes difficultés à venir à bout de la résistance de Cavally. Aussi, depuis le début des hostilités, le gouvernement anglais maintenait des croiseurs dans ces parages, se relevant à tour de rôle devant Cavally : le « Phœbé », capitaine Francis Povvel, le « Blonde » capitaine Festin g, et le « Widgeon » capitaine W. M. Scullard. Leur mission était de s'efforcer de maintenir la paix dans la limite du possible et de protéger les intérêts à Cavally d'une importante maison de commerce de Liverpool — la maison Woodin — ayant factoreries à Cavally, sous la direction de M. Wood, et à Tabou sous la direction de M. Nie Quistam.

Ici se place un incident qui est en lui-même très suggestif.

M. Lawrence, agent général de la maison Woodin, faisait fournir des armes et des munitions aux gens de Cavally, à Cavally, malgré les avertissements qui lui avaient été donnés par le président de la République de Libéria, M. Cheeseman. L'intérêt évident des négociants anglais était en effet de ne pas laisser un territoire d'une grande richesse commerciale tomber aux mains des autorités du Libéria, ce qui suffit à justifier les efforts de M. Lawrence.

Aussi vers la fin d'octobre, M. Lawrence se rendait en baleinière de Tabou à Cavally ; son autre « Béatrice » de 15 à 20 tonneaux, chargé de fusils et de munitions était parti pour la même destination, quelques jours auparavant. Mais en arrivant à Cavally M. Lawrence se rendit compte que la ville était investie par les troupes libériennes, la canonnière « Gorrnamah » gardant la rade. Il ne pouvait donc réaliser ses projets, il fallait au contraire se mettre en garde contre une saisie du gouvernement libérien.

Il écrivit donc immédiatement au président Cheeseman qu'il venait à Cavally pour engager les habitants à entrer en arrangement avec le gouvernement libérien, etc... M. Lawrence se retirait ensuite sur son côtre afin d'être à l'abri des coups de fusil que l'on entendait à tout instant.

Le président Cheeseman répondit à M. Lawrence que ses explications venaient trop tard et le lendemain matin, la canonnière libérienne saisissait le côtre et la baleinière de M. Lawrence et les remorquait jusqu'au cap Palmas, avec M. Lawrence et son agent M. Wood.

Ces deux personnes furent mises en sécurité dans des maisons particulières et non en prison. (M. Lawrence était chez le fils du gouverneur du cap Palmas).

Quelques jours après, le 18 ou le 20 novembre, pour régler cette affaire, M. Lawrence signait l'engagement de payer liv. st. 500, au gouvernement Libérien. Le côtre « Béatrice » et la baleinière étaient confisqués et amenés à Monrovia. M. Heudie, agent à cap Palmas de la maison allemande Wœrman, répondait pour M. Lawrence qui fut mis en liberté ainsi que M. Wood. (La maison allemande Wœrman qui est presque seule à avoir des comptoirs sur la côte du Libéria, a prêté une somme de liv. st. 40.000, au Gouvernement Libérien, remboursable sur le montant des droits de douane qu'elle

aura à payer). MM. les officiers du « Phœbe » et du « Blonde », ainsi que M. Woodcok, consul d'Angleterre à Monrovia, étaient présents à ce règlement pour le faciliter.

LE RÉCENT INCIDENT FRANCO-LIBÉRIEN
(suite et fin)
(*La Politique coloniale*, 20 février 1894)

Il nous reste à exposer comment s'est réglé provisoirement le différend entre les Libériens et les Cavallyens et dans quelles conditions s'est produite l'intervention française.

En présence des difficultés à vaincre, les autorités de Monrovia avaient mobilisé toutes leurs forces disponibles. Le Président de la République voulut se rendre compte de la situation et se transporta lui même au Cap Palmas, afin d'aviser aux mesures à prendre

Il ne tarda pas à comprendre que la lutte était inégale, étant donné les moyens restreints dont disposait la République de Libéria et qu'on ne viendrait jamais à bout, par la force des armes, de la résistance des habitants de Cavally.

Le président Cheeseman en prit rapidement son parti et il orienta en conséquence sa politique qu'il exposa publiquement dans un banquet qui lui fut offert au Cap Palmas.

Voici en substance ses déclarations qui s'adressaient aussi bien aux agents européens de la côte qu'aux indigènes avec qui la République était en lutte.

« Il y a quelques années, a-t-il dit avec une emphase un peu ridicule, les puissances européennes nous traitaient en nègres et n'avaient pour nous aucune considération. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, et, nous le déclarons fièrement, nous avons conquis notre place dans le monde.

Les grandes puissances nous reconnaissent maintenant, en fait, comme en droit, comme une République indépendante. Mais tout n'est pas encore fait : notre œuvre n'est pas terminée et, pour organiser complètement notre pays, nous avons besoin de tous nos moyens d'action et de toutes nos forces. »

Faisant allusion à l'incident Lawrence, relaté dans notre dernier article, le président de la République noire ajoute : « Et c'est ce moment solennel de notre histoire, que des nationaux d'un pays ami, la Grande-Bretagne, choisissent pour armer et pousser contre nous une partie de nos sujets... Mais nous sommes décidés à faire respecter par tout le monde nos lois violées et nos droits méconnus. »

Voici en quels termes le président Cheeseman traita la question du Cavally et exposa la nouvelle altitude qu'il allait prendre à l'égard de ces indigènes dont il ne pouvait venir à bout :

« Les Cavallyens, dit-il, déclarent ne pas vouloir respecter notre autorité et se placer sous le protectorat de la France

C'est une question qui sera réglée par moi avec le gouvernement français, ainsi que celle de la limite de notre frontière qui devra s'étendre jusqu'à la rivière San Pedro...

Pour prouver aux Cavallyens que nous n'entendons pas nous imposer à eux par la force et la violence, je viens à eux franchement et je leur tiens ce langage qu'ils comprendront : Vous prétendez que le territoire qui fait l'objet des difficultés actuelles appartient aux Babos et qu'il vous a été cédé par eux pour vous y installer. Moi, comme président de la République de Libéria, je crois que ce pays est à moi. Mais je ne veux pas froisser vos sentiments, vos mœurs, ni vos habitudes.

Arrangez vous vous mêmes avec les chefs Babos, décidez entre vous à qui appartient le pays, et lorsque vous serez d'accord, ceux qui seront reconnus comme les véritables propriétaires du pays enverront une députation à Monrovia, pour me demander la protection du Libéria. En attendant la réalisation de cet arrangement, je consens à une trêve entre les belligérants pour une durée de trois mois, à dater du 18 novembre, mais,

pendant cette période, le port de Cavally demeurera fermé à tout commerce et le Président n'imposera ni droits de douane ni le pavillon libérien. »

Sur l'intervention des commandants de navires anglais, les Cavallyens acceptèrent la trêve qui leur était ainsi offerte sans qu'ils l'aient demandée.

Le discours du président Cheeseman, malgré sa forfanterie et ses ridicules prétentions qui rappellent la déclaration des nègres de Libéria proclamant en 1870, au moment de la guerre franco-allemande, qu'ils resteraient neutres entre les deux puissances, était néanmoins très habile.

La République de Libéria étant dans l'impuissance de réduire les Cavallyens par la force, le Président essaie ainsi, en invitant les chefs cavallyens à discuter la question de leur indépendance territoriale avec les chefs Babos, de provoquer quelque conflit entre les deux peuples, pensant pouvoir alors réaliser la mainmise du Libéria sur le pays occupé par les Cavallyens.

C'est alors que le roi des Babos, Ioufou, a envoyé une députation à Tabou et à Grand-Bassam, pour demander que la France, sous la protection de laquelle il s'est placé, ne laisse pas partager ses États en deux tronçons et les revendique dans leur intégrité.

D'ailleurs, avant l'arrivée du président Cheeseman à Cap-Palmas, comme pendant son séjour sur ce point, les pavillons français flottaient sur tout le territoire de Cavally, sur l'initiative des indigènes eux-mêmes et sans que les agents français aient eu à intervenir.

Mais, saisi des demandes du roi Ioufou, avisé de la tournure que semblent prendre les événements, le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Binger, comprend que le moment est venu de prendre un parti décisif : il considère qu'en fait, le territoire contesté du Cavally est absolument en dehors de l'influence et de la protection du gouvernement libérien, et que les populations qui l'occupent et le roi qui en est le véritable propriétaire, réclament notre intervention et notre protection comme un acte de loyauté de la part de la France.

D'autre part, il ne peut oublier que les sujets anglais eux-mêmes, qui ont des intérêts et des biens sur le territoire de Cavally et qui savent ce que leur réserverait la domination éventuelle de Libéria, ont écrit aux agents français des lettres privées et officielles pour demander que ce territoire soit placé sous le protectorat de la République.

Aussi, après mûre réflexion, le capitaine Binger n'hésite pas à compléter notre œuvre civilisatrice sur cette côte, et il prend les mesures que l'on sait en faveur des indigènes du Cavally.

Au moment où ces mesures étaient mises à exécution, il ignorait que la convention franco-libérienne du 6 décembre 1892, fixant la limite au Cavally, dût être ratifiée par les autorités monreviennes, qui déclaraient au contraire ne pouvoir consentir à l'abandon de la frontière du San Pedro.

Tels sont les faits, telles sont les circonstances qui les expliquent et qui, on peut bien le dire, semblent les justifier.

Tout en reconnaissant qu'il est difficile de trouver là de quoi blâmer l'initiative du capitaine Binger, on est obligé d'admettre que, de son côté, le Gouvernement français ne pouvait se dispenser de la désavouer, du moment que le traité franco-libérien est, depuis lors, entré en vigueur.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 23 février 1894)

On a reçu des nouvelles des deux missions envoyées en reconnaissance dans l'intérieur de la Côte-d'Ivoire.

Le lieutenant Braulot, un des compagnons du capitaine Binger dans sa dernière mission, après avoir remonté à Kong et exploré les environs, est revenu à la côte en parfait état de santé. Il a appris qu'il existait une certaine effervescence dans les pays qui se trouvent au nord du royaume des Achantis.

Quant au capitaine Marchand qui remontait le Bandama, ou Grand-Lahou, il n'a pu, comme il se proposait, aller vers l'ouest pour explorer le pays compris entre le Bandama et le Cavally. Les sofas de Samory se sont avancés dans la direction de l'est pour compenser, sans doute, les pertes territoriales que les colonnes Humbert et Combes ont causées à leur chef dans la haute vallée du Niger.

Le capitaine Marchand, pour éviter de se trouver en contact avec les bandes de Samory, a dû se replier du côté de Kong. Il a découvert, que l'Isi, que l'on prenait pour la branche supérieure du fleuve Agnebi, était un affluent de gauche du Bandama.

DERNIÈRES NOUVELLES (*Le Temps*, 30 mars 1894)

Un autre télégramme de M. Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, annonce [à M. Boulanger, ministre des colonies] qu'une petite expédition, partie dans l'Indénié pour créer un poste, est rentrée à Grand-Bassam.

Les villages hostiles ont été châtiés et le roi, auteur de ces troubles, a été tué.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer la mort d'un administrateur, M. Poulle, et celle de deux soldats indigènes.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire (*Le Temps*, 31 mars 1894)

Un administrateur colonial, M. Ploo [Poulle], ancien officier breveté d'état-major, vient, comme l'annonçaient les dernières nouvelles reçues du Grand-Bassam, d'être tué au cours d'une petite expédition envoyée dans l'Indénié.

L'Indénié est un pays situé au nord de Grand-Bassam, entre le fleuve Comoé et la frontière de la colonie anglaise de la Côte d'Or. C'est par là que passe la route qui relie nos établissements de la côte au pays de Kong.

Depuis quelque temps déjà, le chef de l'Indénié, Kouassi Dishié, faisait preuve à notre égard de dispositions hostiles. Peut-être trouvait-il que le gouverneur français de la Côte-d'Ivoire se montrait moins généreux que d'autres. Bref, loin de favoriser les relations commerciales de Grand-Bassam avec le pays de Kong, il montrait un défaut d'empressement qui frappa le lieutenant Braulot quand, il y a quelques semaines, cet explorateur, venant de Kong et de Bondoukou, traversa l'Indénié.

M. Pool, qui résidait au poste de Bettié, situé sur le Comoé, à 120 kilomètres de la côte, devait, pour assurer le libre parcours sur la route de Kong, établir un poste près d'Attakrou, à 90 kilomètres plus au nord, et à une trentaine de kilomètres d'Abengourou, le principal des villages de l'Indénié. Le chef Kouassi Dishié n'aura pas voulu, sans doute, renoncer aux bénéfiques que lui assuraient les péages des marchandises allant de la côte à l'intérieur et, en même temps, reconnaître l'autorité du

résident français de Bettié. De là les hostilités qui ont eu pour résultat sa mort, celle de M. Pool et l'incendie des principaux villages de l'Indénié. Il y a là une situation analogue à celle que réglait le capitaine Marchand quand, en remontant le Lahou, il mettait à la raison le chef de Tiassalé. À Lagos, les Anglais ont eu des difficultés identiques avec les Jobus et les Egbas.

Dans cette bande de territoires africains, couverte de forêts équatoriales, les chefs indigènes se montrent hostiles en principe à toute pénétration économique portant atteinte à leur monopoles de transports.

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, le capitaine Binger, aura facilement raison de ces conflits, à moins que les chefs de l'Indénié ne trouvent un appui sérieux chez les populations anglaises de la Côte d'Or. Au mépris des engagements pris par le gouvernement anglais, les agents britanniques de la Côte d'Or pénètrent constamment sur le territoire français. À Bondoukou même, la capitale d'un important État soumis à la France, le lieutenant Braulot et son compagnon, le docteur Maclaud, ont été obligés d'intervenir auprès du chef Ardjimani pour protéger contre les musulmans un constable [sic] indigène, ayant pendu à son côté son bâton aux armes de l'Angleterre, qui avait pénétré dans la mosquée de la ville.

La France qui sait, en Casamance, exercer dans leur plénitude les devoirs qu'elle lui impose ses relations avec l'Angleterre devrait trouver des dispositions analogues chez les autorités coloniales anglaises. Pourquoi n'en est-il pas ainsi ?

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 6 avril 1894)

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, le capitaine Binger, dont la santé a été très éprouvée depuis quelques semaines, va prochainement rentrer en France.

AFFAIRES COLONIALES

LE RETOUR DU GÉNÉRAL DODDS
(*Le Temps*, 16 mai 1894)

Le général Dodds, de retour du Dahomey pour la deuxième fois, est arrivé hier après midi à Marseille, par le steamer *Tibet* [Compagnie Fraissinet*], qui était attendu le matin, mais dont la marche a été ralentie par la brume intense qui régnait au large sur les côtes d'Espagne et sur notre golfe.

.....
Parmi les passagers se trouvaient encore le capitaine Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, qui rentre en France pour cause de maladie ...

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 17 mai 1894)

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, le capitaine Binger, vient de rentrer en France très souffrant. Il a eu, à Grand-Bassam, une maladie de foie qui l'a forcé à demander un congé de convalescence. En mer, l'accès s'était calmé, mais les froids qui ont sévi sur les côtes de l'Atlantique, à la hauteur des Canaries, ont forcé M. Binger à se reposer quelques jours à Palmas.

M. Binger, avant de se rendre à Vichy, restera quelque temps à Paris.



Coll. Jacques Bobée

Parfait-Louis MONTEIL, colonel

Né à Paris, le 18 avril 1855.

Fils de Léonard Monteil, gendarme, et de Catherine Fey.

Marié à Albertine Cécile Élisabeth Nathalie Langlois-Langlé.

Saint-Cyrien.

Sous-lieutenant du 1^{er} régiment d'infanterie de marine et du bataillon de tirailleurs sénégalais.

Commandeur de la Légion d'honneur du 20 juin 1920 : colonel de l'infanterie.

Décédé à Herblay, le 23 septembre 1925.

Grand Bassam.

(*La Gironde*, 25 août 1894)

Les dernières nouvelles reçues de la Côte-d'Ivoire signalent la marche en avant des bandes de Samory vers Kong. Le gouvernement a décidé de prendre des mesures pour protéger l'hinterland de notre colonie contre les envahisseurs.

À cet effet, la moitié des troupes que le lieutenant-colonel Monteil conduisait vers le haut Oubangui va être ramenée à Grand-Bassam où sera formée une colonne dont le colonel Monteil prendra le commandement.

On espère de cette façon presser les bandes de Samory entre nos possessions de Kong et nos établissements du haut Niger et serrer de plus près la solution de cet interminable problème du Soudan.

NOUVELLES POLITIQUES.
(*La Gironde*, 28 septembre 1894)

— M. Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, s'embarquera le 25 octobre pour se rendre à Grand Bassam, à l'effet de suivre les opérations de la colonne dirigée contre Samory par le lieutenant-colonel Mousée [Monteil].

INFORMATIONS
(*La Politique coloniale*, 23 octobre 1894)

Nous exposons, dans notre salle des dépêches, toute une collection d'objets originaux recueillis par M. Richard Paraire, artiste peintre, qui a séjourné pendant plus d'une année à la Côte-d'Ivoire, d'où il a rapporté un grand nombre de toiles d'une vérité et d'une couleur remarquables, qui feront, cet hiver, l'objet d'une collection d'ensemble dont nous reparlerons.

LE PORT.
(*Le Petit Provençal*, 24 octobre 1894)

La Mission Monteil. — Le gouvernement vient d'affréter le vapeur *Kabyle*, de la Compagnie de Navigation mixte*. Commandé par le capitaine Brun, le *Kabyle* quittera Marseille le 5 novembre prochain, avec 500 tonnes de matériel de guerre et d'approvisionnements. Il se rendra d'abord à Oran, où il prendra 2 officiers, 30 soldats de la Légion étrangère et 150 mulets. Les deux officiers et les légionnaires seront débarqués à Dakar, où le *Kabyle* prendra 6 officiers et 200 tirailleurs sénégalais, qui seront conduits à Grand-Bassam.

Ces hommes, ces mulets, les approvisionnements et le matériel sont destinés à renforcer la colonne du colonel Monteil, qui est appelé à opérer contre Samory.

INFORMATIONS
(*La Politique coloniale*, 8 novembre 1894)

Mardi, à quatre heures, est parti de Marseille le steamer *Kabyle*, affrété par le gouvernement pour ravitailler en hommes et en approvisionnements la mission Monteil.

Le *Kabyle* se rend à Oran, où il prendra 4 officiers et 150 mulets ; à Dakar, il embarquera 200 tirailleurs sénégalais, et 7 officiers à destination de Grand-Bassam, où la colonne attend ce renfort pour entrer en campagne.

On sait que le capitaine du génie Devrez est parti le 25 avec trois officiers par le *Tibet* [Compagnie Fraissinet]. Le capitaine Devrez est chargé de préparer les opérations du colonel Monteil. Comme il sera à Grand-Bassam huit ou dix jours avant l'arrivée du *Kabyle*, il aura le temps nécessaire pour établir les services de porteurs et de guides indispensables pour une campagne comme celle que le colonel Monteil va diriger contre Samory.

Le *Kabyle* emporte environ 600 tonnes d'approvisionnements et de matériel de guerre.

M. le lieutenant de vaisseau Bretonnet, qui a fait partie de la dernière mission commandée par M. Mizon, va partir prochainement pour rejoindre la colonne du colonel Monteil, à Grand-Bassam.

HORS FRONTIÈRES
(*Le Petit Provençal*, 10 novembre 1894)

Liverpool. — Par arrêté du gouverneur, l'importation de la poudre a été interdite à Grand-Lahou à dater du 1^{er} octobre. L'avis de la colonie *Capitaine-Ménard* est arrivé à Grand-Lahou le 7 octobre avec des munitions de guerre pour la colonne Monteil, tous les noirs appartenant aux diverses factoreries ont été réquisitionnés pour faciliter le déchargement rapide de la cargaison.

Établissements français de la Côte-d'Ivoire
(*La Politique coloniale*, 15 novembre 1894)

M. Barbier, commis auxiliaire, attaché au cabinet du gouverneur de la Côte-d'Ivoire, a été licencié de son emploi.

Courrier du Dahomey

Arrivée du « TAYGÈTE » [Compagnie Fraissinet]
(*Le Petit Provençal*, 18 novembre 1894)

.....
Nous avons reçu des nouvelles de la future expédition que le colonel Monteil prépare contre Samory. Le colonel a reçu, à Grand-Lahou, une compagnie de tirailleurs sénégalais que la *Ville-de-Maceio* avait embarqués à Kotonou ; cette compagnie avait des canons et des mulets. Le commandant Vic nous a appris que le colonel Monteil a préparé la campagne de la manière suivante : Il partagerait ses troupes en deux colonnes. L'une d'elles partirait de Grand-Bassam, l'autre de Grand-Lahou ; elles viendraient faire leur jonction sur les frontières du pays de Kong, au Sud de nos possessions. C'est là que se trouve actuellement Samory avec une armée de plus de 20.000 hommes. On peut se demander, avec quelque anxiété, si le colonel Monteil, avec les forces dont il dispose, aura raison de Samory.

[La colonne Monteil]

(*La Politique coloniale*, 20 novembre 1894, p. 1, col. 2-3)

La colonne Monteil s'est déjà mise à l'œuvre : elle a livré deux engagements et tiré le canon, mais non pas contre Samory ou ses bandes que la colonne était chargée de combattre dans la région de Kong.

C'est, en effet, sur la côte même, dans la région d'Akapless, située entre Grand-Bassam et la lagune d'Aby que deux combats ont eu lieu entre nos troupes et les indigènes.

On lira plus loin le texte des télégrammes reçus à ce sujet par le ministre des Colonies et qu'il s'est empressé de communiquer à la presse. Il se dégage de cette lecture que la lutte a été chaude et qu'il a fallu nous y prendre à deux fois pour avoir raison des révoltés. Une question se pose aussitôt : d'où provient cette hostilité des indigènes qu'on nous signale pour la première fois, alors qu'elle est arrivée à un tel degré qu'il a fallu un effort considérable pour la briser ?

Notre situation sur la côte à Grand-Bassam, à Assinie est-elle affectée par ces incidents que rien ne faisait prévoir et qui éclatent alors que l'on croyait la tranquillité complète et absolue dans ces régions du littoral où, depuis plus de vingt ans, nous n'entretenions aucune troupe régulière.

Ces questions-là préoccupent vivement ceux qui ont des intérêts engagés dans notre colonie jusqu'ici soustraite à l'élément militaire.

Nous aurions été heureux, quant à nous, de voir le ministère des Colonies fournir à la presse, en même temps que les nouvelles elles-mêmes, les éclaircissements nécessaires pour en mesurer toute la portée et pour rassurer ceux qui peuvent craindre de voir s'ouvrir dans la colonie la période des expéditions militaires.

CÔTE-D'IVOIRE

(*La Politique coloniale*, 20 novembre 1894, p. 2, col. 2)

Le ministre des colonies vient de recevoir de Grand-Bassam la dépêche suivante expédiée le 12 novembre, mais qui, par suite de l'interruption du câble entre Accra et Sierra-Leone, a dû attendre à Accra le passage d'un paquebot qui l'a portée à Free-Town :

« Grand-Bassam, 12 novembre.

Les indigènes d'Akapless ayant attaqué des gens de Krinjabo qui venaient de palabrer à Grand-Bassam, en tuèrent quinze et laissèrent leurs cadavres mutilés sur la route. Ils attaquèrent également, mais sans succès, un peloton de la neuvième compagnie, qui avait été envoyé pour escorter jusqu'à Krinjabo le recale de la troupe.

Le commandant Pineau se porta avec deux compagnies de tirailleurs haoussas dans l'Akapless, dont la situation, ainsi qu'à Bettié et dans l'Indénié, est depuis longtemps troublée, et enleva, le 9 novembre, le village de Bonoua, situé entre la rive gauche de la Comoé et la rive occidentale de la lagune Aby. Dans ce combat, qui dura plus de six heures, l'ennemi eut un grand nombre de tués. De notre côté, nous avons eu un sergent tué et deux lieutenants blessés, ainsi que quatre sous-officiers et plusieurs tirailleurs, dont beaucoup peuvent déjà continuer leur service.

Le commandant Pineau, reconnaissant l'impossibilité d'emporter sans artillerie le réduit très fortifié où les indigènes se sont réfugiés, s'établit fortement à l'est d'Impérié, où le colonel Monteil va le rejoindre avec du renfort et du canon ».

Le ministre des colonies a reçu depuis la dépêche suivante du colonel Monteil :

« Grand-Bassam, le 17 novembre.

Les opérations contre Bonoua, commencées le 9 novembre, ont été terminées le 16 par la prise du réduit dans lequel s'étaient réfugiés les indigènes lors de l'attaque du village.

Cette position très fortifiée a été enlevée par le canon et détruite ainsi que le village.

Nous n'avons eu, dans cette seconde affaire, aucun tué ni aucun blessé.

L'état des blessés du 9 est satisfaisant. Je vous signale, tout spécialement, la brillante conduite du commandant Pineau et des lieutenants Hulin et Grandmontagne ».

*

* *

La *Ville-de-Maceio* a apporté de Kotonou à Grand-Lahou une compagnie de tirailleurs sénégalais, des canons, des mulets pour renforcer l'effectif de la colonne Monteil.

Le but du colonel serait de faire partir une forte colonne de Grand-Lahou et l'autre de Grand-Bassam, lesquelles viendraient se joindre dans le sud de nos possessions, près du pays de Kong, où se trouve actuellement Samory qui recule toujours devant nos troupes, ravageant et pillant tout sur son passage.

OPINIONS

Les Troubles de Grand-Bassam

(*La Politique coloniale*, 22 novembre 1894, p. 1, col. 1-3)

Les derniers incidents de la Côte-d'Ivoire où, pour la première fois depuis de longues années, nous venons de « faire parler » la poudre et le canon, préoccupent assez vivement les cercles coloniaux. Nous nous sommes faits, dans notre dernier numéro, les interprètes de ces préoccupations en posant les deux questions suivantes :

« D'où provient, demandions-nous, cette hostilité des indigènes qu'on nous signale pour la première fois, alors qu'elle est arrivée à un tel degré qu'il a fallu un effort considérable pour la briser?

« Notre situation sur la côte, à Grand-Bassam, à Assinie, est-elle affectée par ces incidents que rien ne faisait prévoir et qui éclatent alors que l'on croyait la tranquillité complète et absolue dans ces régions du littoral où, depuis plus de vingt ans, nous n'entretenions aucune troupe régulière. »

C'est une sorte de réponse à ces questions que nous apportons aujourd'hui, en vue de fournir tout au moins, quelques explications de nature à éclaircir le problème qui se pose. C'est à l'histoire même de notre colonie, aux vicissitudes diverses par lesquelles a passé l'occupation française de ce littoral que nous avons demandé de nous renseigner à cet égard.

*

* *

Notre établissement à Grand-Bassam et Assinie date de 1843. C'est sur la demande — notons-le en passant — des maisons de commerce qui avaient sur cette côte des comptoirs importants, que le Gouvernement du roi Louis-Philippe décida l'occupation effective du pays.

Chargé d'entrer à cet effet en relations avec les chefs indigènes, le commandant Bouët-Willamez obtint du roi Amatifou — prédécesseur du roi actuel de Krinjabo, Akassamodou, dont les querelles avec le chef de Bonoua ont provoqué la démonstration militaire de ces derniers jours — la cession des territoires d'Assinie ; une cession analogue nous était faite peu après à Grand-Bassam et aux mêmes conditions, savoir : engagement pour la France de payer aux chefs une rente ou coutume, annuelle ; obligation pour les chefs de faciliter les opérations commerciales et de tenir ouvertes les routes vers l'intérieur du pays.

Les commerçants français avaient sollicité l'occupation française précisément pour être assurés que les chefs tiendraient vis-à-vis du Gouvernement de semblables promesses avec plus d'exactitude qu'à l'égard de simples particuliers ; mais ils furent cependant un peu surpris des mesures prises pour procéder à cette occupation : au lieu de quelques détachements de troupes, on envoya d'Europe des effectifs militaires relativement considérables, qui furent établis dans des postes fortifiés à Assinie, à Grand-Bassam et à Dabou.

Un tel déploiement de forces était plus dangereux encore qu'inutile. De grosses dépenses furent supportées de ce chef par la Métropole, sans qu'elle en retirât de sérieux avantages, et, d'autre part, on constata qu'à l'entour des postes fortifiés, les populations tendaient à s'éloigner de nous plus qu'à s'en rapprocher. Des fautes furent commises dès le début, qui pesèrent lourdement sur notre politique. Tantôt une rébellion sans importance était châtiée avec une brutalité inutile, tantôt, au contraire, une hostilité réelle restait impunie ! Et il en résulta que ce régime d'occupation militaire, persistant de longues années (1845-1870), avait arrêté le développement économique de la colonie sans même réussir à assurer le respect par les indigènes de nos droits et de notre pavillon.

Quand arriva la guerre de 1870, la Métropole, lassée de faire à Grand-Bassam des dépenses aussi élevées qu'improductives, décida d'évacuer la colonie. Cette évacuation se fit sans bruit — l'attention était hélas ailleurs ! — mais non sans protestations de la part du commerce intéressé qui demandait non une mesure aussi radicale, mais un changement de régime et de politique pour cette colonie qu'on avait organisée trop militairement.

Néanmoins, les postes militaires furent retirés, tout le personnel fut embarqué et il ne resta sur cette côte que quelques commerçants. C'est au plus actif, au plus dévoué de tous, que fut confié par le gouvernement le soin de garder le pavillon. Cette précaution était nécessaire non pas tant à l'égard des indigènes que vis-à-vis de nos voisins de la colonie anglaise de Gold Coast. C'est, on peut le dire, grâce à M. Verdier que, malgré quinze et même vingt années d'abandon, Assinie et Grand-Bassam sont restées possessions françaises incontestées.

Le régime sous lequel un négociant français, seul et sans escorte, représentait le gouvernement, habitua peu à peu les indigènes à se considérer comme absolument maîtres chez eux ; ils reprirent donc leurs habitudes d'indépendance, avec tout le cortège des guerres perpétuelles de tribu à tribu. Les négociants durent, par la force même des choses, rester spectateurs de ces querelles, sans songer à s'y mêler, sauf quand elles avaient une trop grande répercussion sur la liberté des transactions commerciales. Mais, chose à noter, par une sorte de pressentiment de leur intérêt bien entendu, les indigènes s'efforçaient de ne pas apporter de trouble dans le commerce, qui ne se ressentait pas trop de l'état d'insécurité dans lequel vivait le pays.

Les choses purent donc rester en l'état jusqu'en 1884, sans nécessiter l'intervention active du gouvernement. À cette date, on considéra que le moment était venu de faire acte d'occupation officielle de ces territoires qui étaient demeurés, au point de vue du développement de notre influence politique, au même point qu'en 1870. C'était le moment où toutes les puissances européennes se ruaient au partage du continent africain. On envoya donc des agents chargés de réoccuper Assinie, Grand-Bassam et

Lahou. Mais cette tentative insuffisamment préparée ne réussit pas et l'on revint pour quelques années encore au régime antérieur.

Mais, en 1890, l'affaire fut reprise par ordre de M. Étienne, et après entente — ce qui était essentiel — avec M. Verdier. Grâce aux mesures prises, au choix des premiers agents et notamment de M. Treich-Laplène, la transition s'opéra sans difficulté et les indigènes virent, non sans quelque surprise, mais sans hostilité aucune, rétablir l'autorité française qui avait si longtemps disparu.

On ne retomba pas dans les fautes du passé : l'échec de l'ancienne colonie de 1845 à 1870 ayant tenu à l'intensité de l'occupation militaire, on s'abstint d'envoyer un seul soldat dans la colonie reconstituée. Une modeste milice fut seulement organisée pour assurer la police.

Il devait en résulter que nos agents, n'ayant pas les moyens d'intervenir entre indigènes, s'abstenaient de toute action à leur égard, sauf dans les cas importants où leur autorité morale pouvait suffire à ramener la tranquillité. C'était un régime qui tenait le milieu entre l'occupation militaire intense de la période qui avait précédé et provoqué l'évacuation et entre l'abandon absolu de toute autorité qui avait suivi.

Les partis indigènes qui s'étaient créés, les hostilités qui s'étaient manifestées entre certains chefs, les difficultés locales et passagères qui en résultaient, tout cela nous étions plus ou moins obligés de le subir, ne pouvant l'empêcher. Nous comptions sur le temps, qui est un grand maître, sur la force et sur l'autorité qu'acquerrait à la longue, par sa présence et son action latente, l'occupation officielle française.

Telle était la ligne de conduite qu'avaient suivie et Treich-Laplène et tous les résidents qui lui avaient succédé et jusqu'au gouverneur actuel, M. Binger. Il semble que c'était là une méthode prudente et sage, imposée d'ailleurs par les circonstances, les nécessités de la situation et par l'absence de toute force militaire dans la colonie.

Devait-on profiter du passage sur le littoral des forces du lieutenant-colonel Monteil, pour rompre avec ces errements ? Convenait-il de saisir ainsi la première occasion qui s'offrait à nous pour faire sentir notre autorité et pour manifester au son du canon notre volonté d'intervenir dans les querelles des indigènes entre eux, dans les « palabres » comme dit la dépêche communiquée à la presse au sujet du récent incident ? Nous ne sommes pas en état, pour le moment, de répondre à ces questions : — nous les laissons ouvertes, en attendant de connaître l'opinion de ceux qui sont au courant de la véritable situation du pays.

Un négociant africain.

L'AFFAIRE ATAKAPLESS

(*La Politique coloniale*, 22 novembre 1894, p. 1, col. 5)

M. l'amiral Vallon, député de Brest, qui a fait de nombreux séjours et pris part à diverses expéditions sur la côte occidentale d'Afrique nous adresse, au sujet du combat d'Akapless, la lettre suivante que nos lecteurs liront avec intérêt :

Paris, le 20 novembre 1894.

Cher Monsieur,

Le numéro d'aujourd'hui de la *Politique coloniale* s'étonne de la résistance qu'a éprouvée le châtement infligé aux peuplades de l'Akapless et de leur attitude vis-à-vis de nous, qui occupons la région de Grand-Bassam depuis plus de cinquante ans.

Cette attitude n'est pas nouvelle : nous n'avons jamais soumis ces pirates-pillards contre lesquels, déjà il y a 35 ans, nous avons été obligés de faire une démonstration armée.

Maîtres de la rive gauche de l'embouchure du Comoé, déjà vers 1858, les Akapless coupaient nos communications avec les importants comptoirs d'Alépé, pillaient ou rançonnaient nos chalands et nos pirogues, et le chef de la division navale des côtes occidentales d'Afrique se voyait forcé de faire un débarquement à Yaou, au dessous du grand village d'Impérié.

Mais, en pleine forêt coupée de lagunes, nos compagnies de débarquement durent se rembarquer après un succès tellement douteux, suivi d'un arrangement plus douteux encore, que les indigènes très belliqueux d'Akapless n'ont jamais cessé de se montrer hostiles et de piller au passage les traitants de Krinjabo qui viennent s'approvisionner au comptoir de Grand-Bassam.

On ne peut passer du Comoé dans le lac Aby qu'en traversant les lagunes de l'Akapless, encombrées d'arbres morts et de roseaux derrière lesquels on essuie toujours quelques coups de fusils et la destruction du village de Bounoua (dit Grand-Akapless), centre de résistance des indigènes qui nous croyaient incapables d'y pénétrer, est une leçon qui portera ses fruits et qui était indispensable à la sécurité de nos approvisionnements pour la colonne du colonel Monteil, qui sont forcée de passer devant les villages des Akapless, pour remonter le Comoé.

À vous cordialement,

Amiral Vallon.

En Sénégambie.
(*La Gironde*, 30 novembre 1894)

On télégraphie de Londres, 29 novembre, au *Matin* :

.....
» Des nouvelles datées du 5 novembre, de Assinie, sur la Côte-d'Ivoire française, portent que le commandant français a adressé un ultimatum au grand chef Amankua, exigeant de lui une forte indemnité, faute de laquelle il serait attaqué par les Français avec le concours des guerriers du roi Aska-Simadore. Les troupes du grand chef Amankua se seraient rendues coupables de l'attaque contre des sujets du roi qui allaient à Grand-Bassam. Plusieurs centaines de sujets du roi auraient été massacrés. Le roi ayant demandé protection au commandant français, un ultimatum a été envoyé au grand chef, à Donnir. Le grand chef a porté un défi à ses ennemis. Il a sous ses ordres un grand nombre de guerriers et les Français rencontreront une résistance opiniâtre. »

Chronique locale
(*Le Petit Provençal*, 25 décembre 1894)

En Route pour le Dahomey. — Ce soir, à 4 heures, le *Taygète*, commandant Vic, de la Compagnie Fraissinet, partira pour le Dahomey et la côte occidentale d'Afrique.

.....
La cargaison, absolument complète, se compose de ... 4 chalands en aluminium pour la mission Monteil...

[Difficultés de la colonne Monteil]
(*La Politique coloniale*, 10 janvier 1895, p. 1, col. 3)

Les nouvelles qu'une communication officielle, émanant du ministère des Colonies, donne de la colonne Monteil, sont loin d'être satisfaisantes. On sait que l'objectif poursuivi par les troupes envoyées à Grand-Bassam était de protéger le pays de Kong, que des nouvelles alarmantes reçues de la colonie représentaient comme sérieusement menacé par Samory. Trois mois au moins se sont écoulés depuis que les premières compagnies de tirailleurs placées sous le commandement du colonel Monteil ont débarqué à la Côte-d'Ivoire, et aucun résultat appréciable n'a encore été obtenu.

La traversée du Diammala et du Djimmini, régions intermédiaires entre la côte et le pays de Kong, ne s'effectue qu'au prix des plus grandes difficultés. Ces régions, que les voyageurs isolés avaient traversées sans être inquiétés, sont dans un état d'effervescence qui rend la marche en avant lente et périlleuse ; en réalité, c'est moins Samory qui inquiète nos détachements, que ceux mêmes que nous voulons défendre contre les incursions et les pillages des Sofas de l'Almamy. Le colonel Monteil, par son énergie et son habileté, saura, nous n'en doutons pas, venir à bout de ces résistances imprévues. Il est de ceux auxquels on peut faire crédit. Souhaitons toutefois qu'il sache limiter, dans de justes proportions, la mission dont il est chargé. Il ne faudrait pas que notre colonie de Grand-Bassam, paisible jusqu'à ce jour, se transformât en une annexe du Soudan.

LE COURRIER DU DAHOMEY

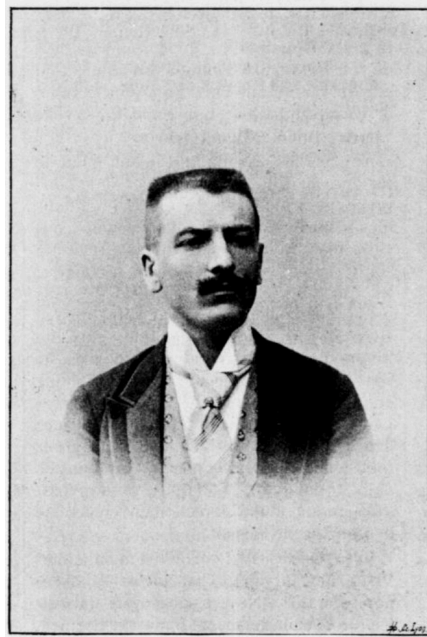
Arrivée du « TIBET »
(*Le Petit Provençal*, 13 janvier 1895)

.....
Voici, maintenant, quelques nouvelles de la côte et de l'intérieur qui nous ont été transmises par divers passagers du *Tibet* qui ont bien voulu répondre à nos interrogations. Tout d'abord, la tranquillité est absolue à Grand-Bassam. Un des chefs guerriers qui furent le plus à craindre à un certain moment, Amanyona Nambo, et plusieurs de ses lieutenants sont internés à Libreville. Il est à peu près certain qu'on les enverra rejoindre, à Lambaréné (Agoué), les anciens ministres et cabécères ¹ de Béhanzin.

Le colonel Monteil se trouvait à Thessali [Tiassalé], un des bourgs sur la route de Kong. Au poste de Grand-Lahou, où sont disposés les magasins d'approvisionnements, il ne restait que le lieutenant Braulot, qui est chargé du ravitaillement de la colonne, en vivres et en matériel de guerre. Un médecin de 1^{re} classe y surveille les ambulances. Le service d'ordre est fait par une section de tirailleurs.

¹ Chefs de région.

LA JONCTION DU DAHOMEY ET DE LA CÔTE D'IVOIRE



Joseph BAUD

Lieutenant *Joseph-Marie-Louis* BAUD

Né à Annecy-le-Vieux, le 26 avril 1864.

Fils d'un maître-verrier originaire de Romilly.

Fratrie de quatre enfants.

Élève boursier à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr.

Sous-lieutenant de l'infanterie de marine en Cochinchine et au Cambodge (1897).

Volontaire pour suivre le chef d'escadron d'artillerie de marine Decœur au Dahomey.

Chevalier de la Légion d'honneur : lieutenant de 1^{re} classe d'infanterie de marine ; 9 ans 6 mois de services. Titres exceptionnels : second de la mission Decœur. S'est acquitté avec succès d'une mission dangereuse et difficile.

Décédé à Diégo-Suarez (Madagascar), le 24 décembre 1904.

Léon VERMEERSCH

Né à Mascara, département d'Oran (Algérie), le 5 déc. 1866.
Fils de Jules-Louis Vermeersch, 40 ans, vétérinaire au 1^{er} régiment de spahis, et d'Émilie Limosin.

Saint-Cyrien.

Au Tonkin (1889-1891).

Chevalier de la Légion d'honneur du 31 déc. 1895 (min. Colonies) : lieutenant de 1^{re} classe d'infanterie de marine, au bataillon de tirailleurs haoussas ; 10 ans 2 mois de services. Titres exceptionnels : services distingués au cours d'une mission au Dahomey et à la Côte-d'Ivoire.

Au Haut-Tonkin (1900-1902). Officier d'ordonnance du général Dumas.

Décédé sur le bateau le ramenant en France, le 10 janvier 1902.



Du Dahomey (actuel Bénin) à la Côte-d'Ivoire

[Coll. Jacques Bobée](#)

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUSTRON

Capit. VERMEERSCH. Français. Expédition au Borgou. Obtint la soumission du roi Séré-Tourou, nous rendant les maîtres du Borgou et des régions voisines.

AU DAHOMEY*
(*La France militaire*, 25 janvier 1895)

C'est le lieutenant Baud, de l'infanterie de marine, qui prend, à la place du commandant Decœur, la direction de la mission chargée d'aller de Nikki à Kong rejoindre le colonel Monteil. La mission comprend, en outre : le lieutenant Vermeersch, le sous-lieutenant indigène Vorgoz [Vergoz], l'inspecteur Molda [Molex], de la garde civile, le docteur Danjac [Danjou].

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 7 février 1895)

Le *Journal officiel* publie un décret créant un conseil d'administration dans la colonie de la Côte-d'Ivoire. Le conseil se compose des membres suivants : le gouverneur, président, le secrétaire général, un administrateur, deux notables et deux membres suppléants.

Ce décret est destiné à compléter l'organisation de nos établissements français de la Côte-d'Ivoire qui ont été déclarés indépendants de la Guinée française depuis le 10 mars 1893 et qui ont pris depuis cette époque, grâce aux efforts du gouverneur Binger, une extension considérable.

Chambre des Députés
LA SÉANCE DU VENDREDI 22 FÉVRIER APRÈS MIDI
(*Le Temps*, 24 février 1895)

La mission Monteil

Entre le budget de l'Algérie et le budget des travaux publics, M. Le Hérissé a adressé au ministre des colonies une question sur la situation de la mission Monteil que certains journaux ont représentée comme en danger. M. Castelin a même demandé de transformer la question en interpellation.

Voici la réponse du ministre, M. Chautemps, d'après la sténographie officielle :

M. Chautemps, ministre des colonies. — Messieurs, il est impossible que ce récit n'ait pas été inventé de toutes pièces. (Très bien ! très bien !) Il est très complet, très détaillé, mais il n'est pas une ligne qui ne renferme une inexactitude matérielle. La Chambre va en juger.

M. Le Hérissé, dont je comprends l'émotion, a bien voulu lire quelques passages de cet article. Je ne montrerai que les inexactitudes contenues dans les passages qui ont été lus, et je n'agirai ainsi que pour me borner, car je pourrais être plus long et beaucoup plus complet.

Nous lisons dans l'article en question que « le commandant Monteil » — je passe cette première inexactitude relative au grade : M. Monteil est colonel — le commandant Monteil et le gouverneur Binger, qui s'étaient avancés à 400 kilomètres dans l'intérieur des terres, entre la Côte d'Ivoire et le Soudan, ont dû battre en retraite, ont subi échecs sur échecs, ont perdu plus de trois cents hommes, c'est-à-dire la moitié

environ de leurs troupes, et se trouvent en ce moment acculés à la mer par les peuplades révoltées. »

Or, le colonel Monteil ne s'est jamais avancé de 400 kilomètres dans les terres et il n'est pas exact qu'il soit en ce moment acculé à la mer. Il se trouve exactement dans le Baoulé, dans le voisinage de Thiassalé.

Quant à M. Binger, il n'a jamais quitté la côte et il me télégraphiait il y a quelque temps de Grand-Bassam, son chef-lieu, vous allez voir dans quels termes ; ce point à son intérêt, puisqu'il est dit qu'à la date du 13 février courant, il a demandé des secours au ministère de la marine.

Tout d'abord, le colonel Monteil et M. Binger n'ont rien à demander au ministère de la marine. Ils ne peuvent correspondre qu'avec le ministère des colonies.

J'ai donc reçu le 13 février une dépêche du gouverneur de la Côte-d'Ivoire, M. Binger. Cette dépêche m'est parvenue sur une demande de renseignements adressée par moi. Et que me télégraphiait M. Binger ?

Simplement ceci qu'il considérait comme possible de réduire dans une notable proportion l'effectif de la colonne Monteil.

On ne me demandera pas, je pense, de démontrer plus complètement l'inanité, la fausseté de cet article. (Très bien très bien !)

Et maintenant, M. Castelin veut transformer la question en interpellation. La Chambre ne fera pas à l'auteur de cette fausse nouvelle l'honneur d'une interversion de son ordre du jour. (Très bien très bien !) Je la prie de vouloir bien ajourner à quelques jours, c'est-à-dire à la discussion du budget des colonies, les explications que je lui dois sur la politique que nous voulons suivre en Afrique. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. François Deloncle. Et que nous voulions vous demander.

Après quoi, l'interpellation a été renvoyée à un mois.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire

(*Le Temps*, 17 mars 1895)

LA DISLOCATION DE LA COLONNE MONTEIL

M. Chautemps, ministre des colonies, a reçu de M. le gouverneur Binger, à la date du 14 mars, les nouvelles suivantes :

Le 22 février, le lieutenant-colonel Monteil partait de Kodiokofi-Kourou, poursuivant une reconnaissance vers Satama-Soukoura, dans le Diamala. Il a dû recevoir le 8 mars la dépêche du département qui met fin à sa mission.

Dans le Baoulé, la tranquillité est complète.

Le gouverneur de la Côte-d'Ivoire règle les conditions dans lesquelles la colonne réduite à deux compagnies continuera sa marche vers le nord sous la commandement de M. le chef de bataillon Caudrelier. La deuxième compagnie des tirailleurs haoussas s'embarquera à Grand-Lahou le 25 pour le Dahomey. La 4^e compagnie des mêmes troupes recevra avec l'artillerie une semblable destination le 10 avril.

Un certain nombre d'officiers seront embarqués le 25 pour la métropole.

M. Binger demande que l'arrêté interdisant le commerce des armes et de la poudre dans notre possession de la Côte-d'Ivoire soit abrogé.

Le village de Satama-Soukoura, le centre le plus important du pays de Diamala, se trouve à 120 kilomètres au sud de Kong, dans le bassin du fleuve Bandama que la colonne remontait pour aller de Grand-Lahou au pays de Kong. Quant à Kodiokofi-

Kourou (Koffikrou de la dernière carte Binger), c'est un village situé à 80 kilomètres environ au sud de Satama-Soukoura et à une distance égale dans l'est de Toumodi, village du Baoulé où, depuis plusieurs mois, un poste français a été établi. La ligne d'opération vers Kong passait, on le sait, par Grand-Labou, Tiassalé, Toumodi, Koffikrou et Satama-Soukoura.

L'ordre de rappel a donc dû arriver au colonel Monteil au moment où il allait parvenir à Satama-Soukoura, c'est-à-dire au point où on se propose d'établir un des postes de protection de la région de Kong.

Le chef de bataillon Caudrelier, qui appartenait au régiment des tirailleurs soudanais, a, par une décision ministérielle récente, été placé à l'état-major hors cadre et désigné comme commandant des troupes à Grand-Bassam. C'est lui qui va remplacer le lieutenant-colonel Monteil dans la direction de la colonne, considérablement réduite, qui va opérer dans le pays de Kong. Le chef de bataillon Pineau, qui était à l'état-major hors cadres de la colonne Monteil, va prendre le commandement du bataillon de tirailleurs sénégalais restant dans la colonie. On sait, en effet, que cinq compagnies sénégalaises, sur les douze qui formaient la colonne Monteil, resteront à la Côte-d'Ivoire. Trois d'entre elles, postées dans la vallée de Bandama (une dans le Baoulé et deux dans le bas fleuve) assureront le ravitaillement des deux compagnies du commandant Caudrelier, prêtes à lui porter secours si cela était nécessaire.

Ajoutons que les modifications apportées dans l'organisation de la colonne expéditionnaire de la Côte-d'Ivoire ne portent pas seulement sur le commandement et les effectifs. Le gouverneur de la colonie, M. Binger, reprend la direction générale, au point de vue politique, des opérations militaires dont le commandant Caudrelier assurera l'exécution, alors que le lieutenant-colonel Monteil correspondait directement avec l'administration centrale des colonies.

Le ministre des colonies, M. Chautemps, a voulu ainsi — et on ne peut que l'en féliciter — assurer l'unité de vues dans les affaires de la Côte-d'Ivoire.

Dernières dépêches
DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU *Temps*
(*Le Temps*, 20 mars 1895)

(Service Havas)

Marseille, 19 mars.

Le *Taygète* [Compagnie Fraissinet], courrier du Congo et du Dahomey, est arrivé ce matin à la première heure avec 80 passagers, parmi lesquels ... Le Maire, secrétaire du gouverneur, M. Binge...

Des renseignements recueillis sur la mission Monteil, il semblerait qu'elle ne peut plus avancer. Après avoir atteint le Tiassalé avec beaucoup de peine, la colonne est restée pendant un mois sans pouvoir avancer, par suite du manque de porteurs. Les gens du pays qu'on réquisitionnait désertaient en emportant les vivres.

La colonne serait en ce moment à Toumodi. Toumodi est à 85 kilomètres de Tiassalé.

Le capitaine Marchand, qui a été détaché par le colonel Monteil, est arrivé à Kodiokdeikron ; il se prépare à aller à Setama et à Kong.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 21 mars 1895)

Nous avons donné hier, d'après les nouvelles parvenues télégraphiquement à Paris, quelques informations apportées à Marseille par le *Taygète*. Voici des renseignements complémentaires qu'un correspondant nous envoie au sujet de la mission Monteil dans la Côte-d'Ivoire :

Le *Taygète* a touché à Grand-Lahou le 27 février, où il a pris une vingtaine de malades de la colonne Monteil. L'un d'eux, l'artilleur Malfrait, est mort d'épuisement le 2 mars. Au moment de l'immersion de son corps, le commandant d'artillerie Tollon, en présence de tous les passagers, a retracé, en quelques paroles émues, la vie de ce pauvre soldat.

Une partie de l'expédition Monteil, sous les ordres du capitaine Marchand, se trouvait, au commencement de février, à Kodiokofi-Kourou et devait marcher sur Satama et Kong, où existe déjà un poste fondé par ce capitaine au cours de son dernier voyage.

Au passage du paquebot à Grand-Lahou, on connaissait déjà le rappel du colonel Monteil.

La colonne qu'il commandait a beaucoup souffert. La fièvre, la dysenterie et les privations de toutes sortes ont fait beaucoup de victimes (surtout parmi les 200 blancs dont elle était composée). C'est à grand peine et au prix de beaucoup d'efforts qu'elle a atteint Toum~~o~~di, à 240 kilomètres de la côte. Les pays traversés ont fait le vide autour d'elle. Les indigènes ont brûlé leurs cases, mis leurs femmes et le peu qu'ils avaient en sûreté et sont revenus ensuite faire le coup de feu contre notre colonne, qui a été, pour ainsi dire, constamment harcelée.

Dans toutes les expéditions coloniales à travers un pays sans route, offrant peu de ressources, la question du ravitaillement est primordiale. On a bien eu des mulets et des chevaux, mais ils n'ont pas vécu longtemps. Il fallait donc beaucoup de porteurs, pour une colonne d'un millier d'hommes, et on n'a pu les avoir. Ceux que l'on réussissait à recruter ne tardaient pas à désertir en emportant les vivres. Les noirs détestent cette corvée ; ils préfèrent se battre.

Cette colonne était trop considérable, trop nombreuse ; c'est une des causes de son échec.

Depuis le rappel de M. Monteil, M. Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, se trouve à Grand-Lahou.

On sait, par une dépêche envoyée de Grand-Bassam après le départ du *Taygète*, que le lieutenant-colonel Monteil, arrivé à Kodiokofi-Kourou au milieu du mois de février, avait quitté cette ville le 22 de ce mois, se dirigeant sur Satama, c'est-à-dire ayant accompli la partie la plus difficile de son programme.

C'est à Satama que le colonel Monteil aura reçu les instructions mettant fin à sa mission, mission dont les résultats, à divers points de vue, eussent été tout autres si les contingents mis en marche avaient été moins nombreux.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 4 avril 1895)

Le *Rappel* a publié ce matin la dépêche suivante :

Saint-Louis, 2 avril, 9 h. 10 matin.

Des bruits circulent ici, apportés par des indigènes qui viennent de l'intérieur. Il paraît que la ville de Kong, capitale du pays de Kong que Binger a acquis la France au moyen d'un traité de protectorat, a été prise il y a quelques semaines par les troupes de Samory.

La colonne Monteil serait en perdition.

Notre confrère déclarait toutefois ne donner ce télégramme que « sous la responsabilité » de son correspondant et il ajoutait que des nouvelles reçues de la Côte-d'Ivoire apprenaient que la colonne Monteil était « sauvée », ce que ne pouvait savoir son correspondant..

À propos de cette information, le ministère des colonies a communiqué aux agences la note qui suit :

Un journal du matin a publié un télégramme de Saint-Louis (Sénégal) d'après lequel Kong serait au pouvoir de Samory et *la colonne expéditionnaire en perdition*.

Pour se rendre compte du degré de véracité qu'il y a lieu d'attribuer à ce télégramme, il suffit de remarquer que des nouvelles de Kong ne pourraient être reçues à Saint-Louis que dans un laps de temps de soixante à quatre-vingts jours au minimum. Or, c'est il y a quelques jours seulement que le ministre des colonies a reçu de M. Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, les informations les plus précises sur l'état de la colonie.

Il résulte de nos informations que la colonne Monteil n'a jamais été en danger et qu'elle n'a pas eu, par conséquent, à être sauvée.

Le commandant Caudrelier qui, comme nous l'avons dit, va prendre le commandement des troupes maintenues dans la région de Kong, est parti de Thiassalé le 15 mars, avec les instructions du gouvernement que le gouverneur de la colonie, M. Binger, lui avait communiquées à Thiassalé même. Le commandant Caudrelier se rend à Satama-Soukoura, la capitale du Diamala, par l'itinéraire passant par Toumodi et Kouadiokofi-Kourou. Une dépêche du gouverneur Binger annonce l'arrivée du commandant Caudrelier en ce dernier point à la date du 20 mars ; on comptait que cinq jours après, le commandant aurait rejoint à Satama-Soukoura son collègue, le commandant Pineau qui doit ramener à la côte les rapatriables et la réserve du petit corps d'observation du commandant Caudrelier.

Satama-Soukoura, on le sait, n'est qu'à 125 kilomètres environ de Kong. Dès lors, si Samory était entré à Kong, ville ouverte d'ailleurs et qui, militairement, ne saurait opposer grande résistance aux bandes disciplinées de l'almamy, il est de toute évidence que le gouverneur Binger l'eût appris, d'autant qu'il est en communications très régulières et rapides avec les troupes en marche.

M. Binger, qui est allé à Thiassalé, où il est resté plusieurs jours, a quitté ce point, le 18 mars, pour revenir à Grand-Lahou, où il est arrivé deux jours après. Le télégraphe relie maintenant Grand-Lahou à Grand-Bassam : c'est ce qui explique qu'une dépêche de M. Binger, datée de Grand-Lahou, 20 mars, ait pu être expédiée de Grand-Bassam le lendemain.

Ce qui a compliqué et ce qui complique encore la marche des troupes de l'ancienne colonne Monteil, ce sont les difficultés que présentent les ravitaillements. Les animaux ne peuvent être utilisés ; seuls les porteurs indigènes sont d'un réel secours. Grâce aux mesures prises pour faciliter le commerce dans le pays, et peut-être aussi en raison des exemples que le colonel Monteil leur a infligés, les chefs du Baoulé et du Thiassalé nous donnent pour le portage un concours plus effectif qu'autrefois. Mais cela n'empêche que le ravitaillement des deux compagnies et de la section d'artillerie, dont le commandant Caudrelier va prendre le commandement, ne motive toujours de très réelles préoccupations.

L'évacuation des compagnies qui ont cessé de faire partie de la colonne expéditionnaire a commencé à s'effectuer. Une compagnie de tirailleurs haoussas retourne au Dahomey, où elle pourra concourir à la formation du bataillon haoussa destiné à l'expédition de Madagascar.

INFORMATIONS
(*La Politique coloniale*, 9 avril 1895)

Les missions Alby, Decœur et Baud sont revenus à Carnotville et, aux dernières nouvelles, étaient en bonne santé. MM. Alby et le commandant Decœur se sont dirigés sur Porto-Novo. Quant au lieutenant Baud, il repart pour Kong où il sera mis à la disposition du commandant Caudrelier [Caudrelier], qui remplace le colonel Monteil.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 15 avril 1895)

On nous communique la note suivante :

Le ministre des colonies vient de recevoir de la Côte-d'Ivoire des télégrammes du colonel Monteil et du gouverneur de la colonie, M. Binger.

La dépêche du 18 février, mettant fin à la mission du lieutenant-colonel Monteil, est parvenue à cet officier le 18 mars, à Satama-Soukoro, point situé à 300 kilomètres de la côte, où il se trouvait avec une partie seulement de ses effectifs.

Le colonel avait eu affaire, les jours précédents, à des bandes de Samory et aux populations en ce moment très hostiles du Djamala et du Djimini.

Nos pertes, dans ces différentes reconnaissances, s'étaient élevées à 11 tués et 34 blessés. Le colonel avait reçu à la jambe une blessure dont il déclare la guérison assurée.

Les bandes de Samory avaient été repoussées vers l'Est.

Le manque de vivres et de munitions, causé par le défaut de porteurs, n'avait pas permis de continuer les opérations commencées au nord de Satama et la colonne avait dû revenir sur ses pas.

M. Binger signale, de son côté, l'état d'excitation des peuples du Djamala et du Djimini et l'exaltation qu'avait produite chez les populations de Kodiokofi la mort d'une femme fétiche accidentellement tuée par les tirailleurs.

Il espère néanmoins que cette émotion, qui avait sa cause principale dans des réquisitions de vivres et de porteurs en disproportion avec les ressources du pays, s'apaisera et que le programme primitif pourra être repris par le commandant Caudrelier avec moins de risques et de dépenses. Déjà, la réduction des effectifs a eu ce résultat que le Baoulé, signalé dans de précédentes dépêches de M. Monteil comme en proie à une insurrection générale, est redevenu tranquille.

Dernières dépêches
DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU *Temps*
(*Le Temps*, 25 avril 1895)

Le paquebot *Taygète*, de la Compagnie Fraissinet, courrier du Congo et du Dahomey, partira demain à quatre heures du soir avec 110 passagers, parmi lesquels M^{me} Binger, femme du gouverneur de la Côte-d'Ivoire...



Coll. Jacques Bobée
Bretonnet (Chocolat Guérin-Boutron)

Henri Étienne BRETONNET
 (Mézières-sur-Seine, 2 mars 1864-Tog Bao, Tchad, 17 juillet 1899 1899)

 École navale.
 Lieutenant de vaisseau.
 Ancien de la [mission Mizon](#) sur le Haut-Niger (1893).
 Après le rappel de la colonne Monteil, Binger le chargea de relier le nord
 de la Côte-d'Ivoire à celui du Dahomey
 mais il dut renoncer à pénétrer à Bondoukou devant l'opposition
 d'Adjoumani et des sofas de Samory.
 Tué en tentant de rejoindre Gentil au lac Tchad.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(Le Temps, La Politique coloniale, 9 mai 1895)

Un télégramme du gouverneur de la Côte-d'Ivoire informe le ministre des colonies que la situation est bonne dans le Baoulé.

Dans ces conditions, M. Binger estime qu'on peut rapatrier deux compagnies de tirailleurs.

Dans le cas où les missions Bretonnet et Bricard, qui opèrent dans les États de Bondoukou, ne signaleraient rien d'anormal, on procéderait au rapatriement d'une troisième compagnie.

La Mission Monteil
(*Le Petit Marseillais*, 9 mai 1895)
(*Le Soleil*, 11 mai 1895)
(*La Croix*, 12 mai 1895)

Notre courrier du Dahomey, arrivé, avant-hier, par le *Rhône*, nous apporte les indications suivantes qui paraissent de nature à placer sous un nouveau jour les incidents de la mission Monteil :

En arrivant à Grand-Bassam. nous écrit-on, le colonel Monteil a trouvé la colonie de la Côte-d'Ivoire en fort mauvais état, il a fallu employer la colonne primitivement destinée à Kong à l'enlèvement de la position fortifiée de Bonoud qui commandait le cours du Komoué [Comoé] et menaçait Grand-Bassam. Puis, quand on s'est avancé dans l'intérieur, par Thiassalé, a eu lieu le soulèvement du Baoulé. Les populations ont tout d'abord pillé les convois de porteurs libres qu'on avait commencé par lancer dans ce pays absolument tranquille et pacifié, d'après les dires de l'administration civile. Il est vrai que jusque-là, la dite administration payait grassement ses administrés et comblait les chefs de cadeaux. Mais ceux-ci n'ont plus rien voulu entendre dès qu'il s'est agi de fournir des porteurs et des travailleurs.

La pacification du Baoulé a duré plus d'un mois ; les premiers coups de fusil ont été tirés le 26 décembre 1894 et les derniers les 5 et 6 février 1895. C'est le 10 seulement que le colonel Monteil a pu commencer sa marche sur Kong ; il a alors trouvé Samory en train de piller les riches contrées du Djamala et du Djimini. Plus de dix-huit combats ont été livrés entre Satama et Sokala-Dioulassou en moins de quinze jours. Partout et toujours, les sofas de Samory ont été repoussés. Nos troupes ont eu, en outre, à lutter contre les populations aborigènes du Nord de Kodiokofi. Revenu à Satama pour s'y ravitailler en munitions, le colonel Monteil faisait ses préparatifs pour lancer vers le Dahomey, en les appuyant, deux missions commandées par MM. les capitaines Marchand et Barattier. lorsque est arrivé l'ordre de dislocation de la colonne. À la place de ces missions, le gouverneur de la Côte-d'Ivoire a envoyé M. Bretonnet, lieutenant de vaisseau, accompagné d'un mécanicien. M. Bretonnet. avec 10 tirailleurs, doit essayer de gagner le Dahomey pour relier l'hinterland de ce pays avec celui de la Côte-d'Ivoire. Nous souhaitons qu'il réussisse. Mais il est fort probable qu'il sera arrêté par les bandes de Samory.

Les difficultés auxquelles Monteil s'est heurté ont été considérables et il a dû faire preuve d'une indomptable énergie. Tout le monde a admiré son courage. Dans les instants les plus critiques, quoique blessé grièvement, il n'a jamais laissé paraître sur sa figure les soucis qui l'agitaient, alors qu'avec ses trois cents fusils, il était entouré par les 15.000 guerriers de Samory, mais il n'a pu cacher sa profonde tristesse lorsqu'il s'est vu brutalement rappelé au moment où il allait recueillir le fruit de ses efforts.

Il est certain que lorsque l'ordre de dislocation a été donné par M. le gouverneur Binger, celui-ci ignorait que le colonel Monteil était aux prises avec Samory : sans cela, il n'eût pas pris la responsabilité de faire rentrer les troupes qui gardaient la ligne de communication de la colonne. Le gouverneur Binger avait toujours nié la puissance de Samory et, d'après lui, deux compagnies suffisaient pour aller à Kong.

Le successeur de Monteil n'a pas essayé, avec raison, cette tâche impossible et il a ramené ses troupes à la côte. Va-t-on maintenant laisser Samory se tailler un nouvel empire qui menacera à la fois nos colonies du Soudan, du Sénégal, des Rivières du Sud et de la Côte-d'Ivoire ? Il y a là un gros inconnu qu'il sera peut-être nécessaire d'étudier prochainement. — Z.

LA GUERRE EN AFRIQUE
(non signé)
(*Le Temps*, 10 mai 1895)

Quand on étudie notre œuvre d'expansion en Afrique, on ne peut s'empêcher de rapprocher les résultats obtenus simultanément au Congo et au Soudan. L'opposition de deux méthodes apparaît clairement : l'une qui produit beaucoup en exigeant peu ; l'autre, au contraire, qui ne donne qu'une série de lourdes charges pour la métropole en ne laissant entrevoir que pour un avenir lointain les légitimes compensations des sacrifices consentis. Ce rapprochement s'impose d'autant plus, en ce moment, que les dernières nouvelles reçues de la colonne Monteil sont parvenues à Paris au moment même où M. de Brazza rentrait en France après un long séjour au Congo.

On connaît, par les diverses notes communiquées par le ministère des colonies, à quelles difficultés s'est heurté le lieutenant-colonel Monteil. Ce vaillant officier, dont on peut encore mieux apprécier aujourd'hui les qualités personnelles en lisant le récit de son remarquable voyage à travers le Soudan, n'a pu réaliser complètement le programme d'action militaire qui lui avait été assigné dans la région de Kong : il revient à la côte, blessé, avec des troupes épuisées par une dure et pénible campagne.

Nous ne pensons pas que l'on puisse attribuer ces résultats aux officiers en qui le gouvernement avait légitimement placé sa confiance : ils ont fait preuve à nouveau de leurs admirables qualités d'énergie et de courage ; ils ont largement payé de leur personne ; ils ajoutent encore de beaux états de services à ceux dont ils ont le droit d'être fiers ; et les critiques que les techniciens peuvent être amenés à formuler découlent principalement des conditions dans lesquelles les opérations de guerre en Afrique peuvent se dérouler.

Il faut bien partir de ce principe que les populations africaines avec lesquelles nous sommes assez souvent en contact sont dans un état de civilisation fort peu avancé. Qu'il s'agisse notamment des peuplades du haut Niger, du pays de Kong, de la Sangha ou de l'Oubangui, on se trouve en présence de peuples vivant dans un régime d'insécurité endémique, en lutte souvent ouverte avec leurs voisins, et portés, par conséquent, à ne vivre qu'au jour le jour. Le commerce existe au Soudan comme dans le vaste bassin du Congo, mais il ne joue pas un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des noirs. Le noir n'est amené à développer ce que l'on pourrait appeler ses « capacités économiques » que le jour où il est en contact avec les civilisations européenne ou musulmane : il commence alors à mettre en valeur les richesses naturelles de son sol et possède des marchandises d'échange, c'est-à-dire une richesse. Et encore faut-il qu'il soit assez fort pour défendre cette richesse contre les convoitises du voisin. Et, pour les populations de l'intérieur qui ne sont en relation ni avec les traitants musulmans ni avec les traitants européens, que peuvent représenter les transactions normalement effectuées ?

C'est dire que le noir n'est nullement porté vers « les longs espoirs et les vastes pensées ». Il vit et se borne à vivre. Il cultive ce qui est strictement nécessaire à son alimentation, chasse, pêche, élève quelques volailles maigres, quelques cabris faméliques. Vienne un étranger et, de suite, tout le monde s'émeut. Si c'est un blanc, un de ces êtres surnaturels qui emmagasinent la foudre et font mourir leurs ennemis à distance, l'émotion prend des proportions considérables. On s'enquiert du but de son voyage, prêt à s'alarmer et à faire résonner le tam-tam de guerre. Les simples explorateurs parviennent généralement à calmer ces appréhensions bien naturelles. On se donne des preuves mutuelles de ses dispositions pacifiques. Le blanc se montre généreux, et les chefs indigènes se hâtent de prélever sur leurs approvisionnements de

réserve les vivres frais dont les blancs ou les noirs de la mission ont besoin. On passe ainsi d'un pays à un autre et, suivant la réputation que les « blancs » ont dans la région, on voit s'atténuer ou s'accroître les résistances instinctives des indigènes à l'égard des étrangers.

Voilà ce que les voyageurs français, allemands, anglais, américains ou portugais ont tous consigné dans leurs récits de voyage chez les populations dont la condition sociale est peu développée. Voilà ce que notre collaborateur Marcel Monnier nous a raconté de son dernier voyage au pays de Kong, où vient d'opérer la colonne Monteil.

On commence à comprendre pourquoi les indigènes de cette région, qui avaient assez bien accueilli Binger, Monnier, le lieutenant Braulot, le docteur Maclaud et, plus récemment, le capitaine Marchand, ont fait preuve de dispositions toutes contraires quand sont arrivés les contingents du lieutenant-colonel Monteil. Les approvisionnements des indigènes peuvent être mis à contribution pour faciliter la nourriture d'une cinquantaine de voyageurs (blancs, soldats d'escorte, et porteurs). Ils sont vite épuisés pour une troupe un peu nombreuse. Mais cela n'est rien à côté des difficultés qui naissent du transport des impedimenta d'un corps expéditionnaire. La question des porteurs est une des plus difficiles à résoudre dans les pays du haut Sénégal et du haut Niger, au Dahomey, dans le bas Congo, quels obstacles ce problème n'a-t-il pas opposés à notre marche en avant ?

Et ces régions n'ont rien de comparable avec celles qui s'étendent entre la côte de l'Atlantique et le pays de Kong et où la végétation tropicale dresse ses impénétrables fourrés !

Le transport appelle la réquisition des indigènes des villages que l'on traverse. Cette réquisition fait sentir ses onéreuses obligations sur des populations souvent clairsemées qui sont ainsi continuellement appelées à faire connaissance avec les servitudes militaires. Après quelques jours de ce régime, le pays est soulevé, les indigènes fuient dans la brousse. Les quelques porteurs qu'on a pu recruter sont soumis à une discipline sévère, si bien que chaque pas fait en avant ajoute aux difficultés déjà surmontées.

Avec l'énergie qu'on lui connaît, le lieutenant-colonel Monteil a mené sa colonne à travers la forêt de la Côte-d'Ivoire. Mais les populations indigènes se sont groupées pour lui résister et faire le vide autour de sa colonne. Samory, notre vieil adversaire, a trouvé chez elles de précieux auxiliaires. Tenter d'aller quand même avec des troupes harassées eût été folie. Force nous est, après avoir dépensé de nombreuses centaines de mille francs, de garder quelques postes d'observation à la limite intérieure de la grande forêt, en attendant que les événements nous permettent d'envisager plus tranquillement l'avenir.

Pendant ce temps, une douzaine de blancs et une centaine de Sénégalais occupent la haute Sangha, qui est, grâce à l'action personnelle de M. de Brazza, une des meilleures acquisitions coloniales que nous ayons faites dans ces dernières années. Nous y sommes les maîtres incontestés, sans qu'on ait été obligé de procéder à une conquête militaire du pays. Certes, il a bien fallu briser à un moment donné quelques résistances. Les Sénégalais et les collaborateurs de M. de Brazza ont dû, pendant quelques semaines, réprimer un mouvement hostile de chefs fétichistes qui s'opposaient au rapprochement des Français venant du Sud avec les foulanis musulmans venant du Nord. Mais il a suffi de quelques actes de vigueur pour ramener tout au calme. La paix n'a été troublée que le strict nécessaire, dans un temps limité et, de plus, dans un territoire fort restreint. La force, d'ailleurs, doit parfois s'allier à la prudence. Ces deux qualités ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Le tout est de savoir en faire un judicieux usage et de conformer son programme d'action aux moyens dont on peut disposer.

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 19 mai 1895)

Notre correspondant de Bordeaux nous écrit à la date du 17 mai :

Parmi les passagers de l'*Orénoque* [MM] arrivés aujourd'hui à Bordeaux, se trouvait, comme d'ailleurs on l'avait déjà annoncé, le colonel Monteil.

Ce brave officier est encore très souffrant des suites de la fatigue que lui a occasionnée sa rude campagne contre Samory. Il a le teint fiévreux, les traits tirés, les yeux caves. Il marche péniblement en s'appuyant sur des béquilles par suite d'une grave blessure à la jambe reçue au combat de Sohaba. Le séjour d'une quinzaine qu'il a fait à Dakar et à Saint-Louis n'a pas suffi à le guérir, ni même à le reposer suffisamment.

Plusieurs journalistes sont allés naturellement l'interviewer à bord du *Satellite*, de la Compagnie Gironde-et-Garonne, qui l'amenait de Pauillac. Ses premières paroles ont été pour demander si on avait de récentes nouvelles de Grand-Bassam. Puis, jetant les yeux sur un journal qu'on lui présente et dans lequel il est dit que le chef de bataillon Caudrelier, son successeur au commandement de l'expédition, écrit de Toumodi « qu'en raison des difficultés qu'offre le ravitaillement des troupes dans des régions dépourvues de ressources, et d'ailleurs dévastées par les opérations, il n'y a pas lieu de poursuivre actuellement la marche sur Kong », il s'écrie, avec l'accent de la surprise : « Mais il n'y a rien de vrai là-dedans ! Comment ces régions seraient-elles dénuées de ressources, puisqu'on n'y a jamais rien pris ? Et puis, il n'y a pas lieu pour ces populations de se montrer hostiles ; elles nous étaient plutôt favorables. »

Et continuant la lecture du journal qu'on lui a apporté, il y voit une dépêche de M. Binger, gouverneur des établissements de la Côte-d'Ivoire, annonçant que « la dépêche ministérielle du 18 février qui mettait fin à la mission du colonel Monteil était parvenue à celui-ci le 18 mars, à Sakama-Soukhoro, point situé à 300 kilomètres de la côte, où il se trouvait avec une partie seulement de ses effectifs ».

Ce n'est plus de la surprise alors, mais de l'irritation, qu'il témoigne. « Tout est encore faux là-dedans, s'écrie-t-il. D'abord Sakama n'est pas à 300 mais à 500 kilomètres de la côte. J'étais donc plus avancé dans l'intérieur des terres qu'on ne le dit. Ensuite j'y étais avec la totalité de mes effectifs, non avec une partie. »

Le colonel proteste encore à un autre passage de sa lecture : « On dit là que j'avais eu affaire avec les bandes de Samory et avec les populations C'est une archifausseté. J'ai eu affaire à Samory lui-même, et quand l'ordre de rappel m'est arrivé, j'étais en train de négocier avec lui. »

D'autres allégations de la dépêche du gouverneur Binger sont, d'après le colonel Monteil, tout aussi peu exactes. « Il n'est pas vrai, dit-il avec une grande énergie, que le manque de vivres et de munitions, causé par le défaut de porteurs, m'ait empêché de continuer les opérations au nord de Sakama et que j'aie dû revenir sur mes pas. Tout cela est absolument faux. La vérité, c'est qu'on a mis fin à ma mission par suite d'une odieuse conspiration (*sic*). Mais si l'on croit que j'en resterai là, on se trompe. Me voici en France, nous verrons bien qui aura raison, de mes adversaires ou de moi. »

C'est sur ces mots que les visiteurs du colonel ont pris congé.

LA COLONNE MONTEIL
(*Le Temps*, 27 mai 1895)

Le moment nous paraît venu de dire ce que nous savons sur la formation et la marche de cette colonne. Nous ferons notre exposé aussi complet que possible, avec

des faits, rien que des faits. Les appréciations dont on a un peu abusé en ces temps derniers, quand elles ne sont pas appuyées sur des données précises, ont le grand tort de provoquer des polémiques dans lesquelles les questions de personnes finissent par jouer un rôle trop important. Rien n'autorise, on le verra, à abaisser à ce point les débats que peuvent motiver les événements qui se sont produits dans l'hinterland de la Côte-d'Ivoire.

LES CONQUÊTES DE SAMORY

On connaît notre vieil et terrible adversaire soudanais. On sait que chassé des rives du Niger par les campagnes successives de Borgnis-Desbordes, Archinard, Humbert, Combes et Bonnier, l'almamy de Bissandougou avait dû abandonner non seulement les conquêtes qu'il avait faites au nord, à l'ouest et au sud de son pays natal, mais aussi les régions baignées par le Milo, qui avaient été le berceau de sa fortune.

La route de l'Est, seule, lui restait ouverte : c'est là qu'il commença à porter ses efforts quand les progrès de la conquête française l'eurent éloigné du Niger. Une bande de sofas, commandée par un de ses meilleurs officiers, Sékouba, commença, il y a quatre ans, la conquête des territoires situés dans les bassins côtiers qui s'étendent au sud du grand bassin du Niger. Le haut Cavally fut d'abord envahi, puis ce fut le tour du Bandama ou Lahou. C'est, on s'en souvient, dans la vallée du Bandama que, le 4 février 1892, le capitaine Ménard fut tué par les sofas de Sékouba en essayant de défendre son hôte, le chef du village de Séguéla, contre les envahisseurs.

Les progrès des bandes de Samory, lents au début, s'accrochèrent quand l'almamy constata l'impossibilité où il était de nous reprendre ses anciennes possessions. Sékouba recueillit les débris des colonnes que le colonel Combes avait dispersées dans sa magnifique campagne de 1892-1893. Le 4 août 1893, la ville de Sokhala tombait en son pouvoir. En juin 1894, il commençait à envahir le Tagouno, une des provinces de l'État de Kong et qui touche pour ainsi dire à ce centre de la suprématie politique et commerciale des Ouattaras.

Les mouvements des sofas étaient surveillés par le capitaine Marchand, envoyé en mission dans le Bandama pour étudier une route de pénétration allant de la Côte-d'Ivoire au bassin du Niger. Le capitaine Marchand, qui avait encore pu aller de Kong à Tengrela au commencement de l'année 1894, signala la situation précaire dans laquelle allaient se trouver Kong et les régions voisines. Kong était sous notre protectorat. Les chefs de Kong firent appel à notre concours. Ils envoyèrent des délégués à la côte pour demander du secours. Le leur refuser eût été une déchéance morale que les populations de la boucle du Niger n'eussent pas comprise après nos succès dans le Soudan et au Dahomey. Le gouvernement, sur la proposition du ministre des colonies, M. Delcassé, décida, à la fin du mois d'août dernier, de répondre favorablement aux demandes des chefs de Kong, appuyées, au surplus, par le gouverneur de la colonie, le capitaine Binger.

FORMATION DE LA COLONNE

Comme on se le rappelle sans doute, à la suite de la convention anglo-congolaise du 14 mai 1894, le Parlement avait voté des crédits destinés à envoyer dans le haut Oubangui un bataillon de tirailleurs sénégalais avec deux batteries d'artillerie. Ces forces étaient placées sous les ordres du lieutenant-colonel Monteil, précédemment désigné pour remplir les fonctions de commissaire dans le haut Oubangui.

L'abandon, par l'État du Congo, de ses projets aventureux et la signature de l'accord franco-congolais du 14 août, rendaient alors moins utile l'envoi de cette expédition.

Aussi fut-il décidé que deux compagnies seulement seraient dirigées sur l'Oubangui où elles rejoindraient les faibles contingents dont disposait le commandant Decazes, et que les deux autres compagnies avec une batterie d'artillerie reviendraient à Grand-Bassam pour agir du côté de Kong.

La colonne du haut Oubangui, dès son arrivée à Loango, fut ainsi disloquée. Sa portion principale, avec le colonel Monteil, se rembarqua pour revenir à Grand-Bassam, où elle arriva le 12 septembre.

La colonie de la Côte-d'Ivoire est une colonie neuve, bien que nos comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie aient été fondés il y a fort longtemps. Elle ne disposait pas de matériel suffisant pour approvisionner la petite colonne en formation. Tout était à improviser, et à improviser dans des circonstances difficiles.

Tout d'abord, le lieutenant-colonel Monteil, dont les pouvoirs étaient complètement indépendants de ceux du gouverneur de la colonie, M. Binger, après informations prises auprès du capitaine Marchand, demanda un complément d'effectifs. Il ne jugeait pas possible, avec deux compagnies, d'aller protéger Kong contre les attaques éventuelles de Samory, tout en s'assurant une ligne d'opérations de 5 à 600 kilomètres.

Des renforts lui furent donc successivement envoyés. Deux compagnies de haoussas lui vinrent du Dahomey où, depuis l'écrasement de Béhanzin, la paix la plus absolue règne sans conteste. Le Sénégal forma trois nouvelles compagnies de tirailleurs sénégalais et envoya la moitié de l'escadron de spahis sénégalais. Une batterie d'artillerie fut ajoutée à la première. En somme, la colonne se trouva successivement portée à 7 compagnies, un demi-escadron de spahis, deux batteries d'artillerie, avec le matériel et les approvisionnements jugés nécessaires.

Des critiques ont été formulées sur la façon dont ce matériel a été expédié : il paraît, entre autres, que les caisses d'expédition n'ont pas été préparées en vue du transport à dos d'homme. Ce fait a-t-il eu une influence sur la marche de la colonne ? Une enquête est ouverte à ce sujet au ministère des colonies : elle montrera la valeur de ces observations, que notre devoir est de signaler.

SUR LA ROUTE DE KONG

Deux routes conduisent à Kong : l'une suivie à deux reprises différentes par Binger, par TreichLaplène, Braulot, etc., passe par la vallée du Comoé, et part de Grand-Bassam. Elle présente de grands obstacles à la marche d'une colonne en ce sens que la région forestière s'étend de la côte jusqu'à une profondeur d'environ 300 kilomètres. Elle fut écartée pour ce premier motif, puis parce que le pays de l'Indenié que l'on doit traverser était soulevé contre nous à la suite de la malheureuse expédition Pool et des intrigues des agents indigènes de la colonie voisine. Enfin, raison suffisante, le capitaine Marchand, dans son exploration de la vallée du Bandama, avait découvert un peu en amont de Thiassalé un plateau élevé de quatre-vingts mètres, arrosé par le Bandama, dégagé de forêts et s'avancant en pointe jusqu'à près de quatre-vingts kilomètres de la mer. La zone forestière était ainsi réduite à son minimum : la route du Bandama se présentait donc comme la plus favorable ; elle fut adoptée par le chef de la colonne, d'autant plus que le gouverneur de la colonie, après la soumission de Thiassalé au capitaine Marchand, avait fait occuper par des administrateurs, MM. Pobéguin et Nebout, les postes installés à Thiassalé (106 kilomètres de Grand-Lahou situé au nord de la mer) et Toumodi (92 kilomètres de Thiassalé). En outre, la mission Marchand avait créé le poste de Kouadiokofi (88 kilomètres au nord de Toumodi et à Kong même, 285 kilomètres de Kouadiokofi), le capitaine Marchand avait, à la fin du mois d'avril, fondé un établissement qu'il avait laissé le 1^{er} juillet à son compagnon de route, M. Bailly, avec une escorte de douze tirailleurs sénégalais.

La route de Kong par le Bandama était ainsi jalonnée. Le lieutenant-colonel Monteil y dirigea, au commencement du mois d'octobre, ses deux premières compagnies. L'une (la 10^e du régiment des tirailleurs sénégalais) alla prendre garnison à Kouadiokofi, un centre stratégique qui commande le centre du Baoulé. La seconde (la 9^e) resta dans la partie inférieure du Bandama.

C'est alors que se produisirent les incidents de Bonoua. Ce village, proche de Grand-Bassam, nous avait toujours été hostile. Le gouverneur intérimaire de la colonie

demanda au lieutenant-colonel Monteil de détruire ce centre de résistance. La 9^e compagnie fut alors rappelée de Grand-Lahou ; elle se réunit à la 13^e qui arrivait du Sénégal et le colonel Monteil les envoya sous le commandement du chef de bataillon Pineau pour enlever Bonoua. Une partie de l'artillerie était sur la route du Bandama ; l'autre était encore à Grand-Bassam. L'attaque contre Bonoua, le 9 novembre, échoua : nous eûmes plusieurs morts et une soixantaine de blessés. Le lieutenant-colonel Monteil arriva alors huit jours après avec deux pièces de canon. Au bout d'une trentaine de coups, Bonoua, évacué, tombait en notre pouvoir sans qu'un de nos hommes fût sérieusement atteint.

À la fin du mois de novembre, le chef de l'expédition partait pour Dabou, village situé sur la lagune qui s'étend parallèlement au rivage et prenait la route de terre pour atteindre Thiassalé. C'est alors qu'arrivèrent successivement les deux compagnies de Haoussas du Dahomey, deux autres compagnies de Sénégalais (les 14^e et 15^e), 50 spahis et un convoi de 200 mulets.

La concentration s'opéra à Thiassalé pendant le mois de décembre. Le 28, la colonne partait dans la direction de Toumodi qu'occupait une compagnie de Haoussas.

LA QUESTION DES PORTEURS

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire à différentes reprises, la question des porteurs joue un rôle considérable dans les expéditions africaines où, en l'absence de pistes carrossables et en présence de manque d'animaux de bât, il faut recourir au concours des indigènes pour transporter les vivres et le matériel de guerre. Quand les pays ont une population dense et soumise à l'autorité militaire comme, par exemple, dans certaines régions du Soudan, au Dahomey, dans le bas Congo, on peut organiser des services réguliers de transports par des convois formés d'indigènes se prêtant plus ou moins volontiers à ce travail. Dans les pays neufs, les explorateurs ont souvent de la peine à trouver du monde pour porter leurs bagages, et encore ne font-ils que passer : quels obstacles ne rencontre-t-on pas quand il faut faire appel à des concours donnés souvent en maugréant ? On fait passer plus ou moins facilement 500, 1,000, 1,500 charges ; si c'est par mille qu'il les faut compter, les indigènes refusent, et quand on les veut contraindre par la force, ils se soulèvent.

C'est ce qui devait arriver.

Alors que Marchand, Pobeguïn et Nebout avaient pu obtenir des chefs du Baoulé quelques équipes de porteurs, alors que les officiers commandant les compagnies de la tête de la colonne avaient pu recruter le personnel avec lequel ils avaient été occuper Kouadiokofi et Toumodi, le lieutenant-colonel Monteil se trouva soudainement arrêté par le manque de porteurs.

Le 28 décembre, le jour même où la colonne quittait Thiassalé pour s'avancer sur la route de Kong, les porteurs recrutés dans la région sud du Baoulé (le canton de N'Ban) s'enfuyaient. Le pays se souleva et, bientôt, 450 guerriers commencèrent à harceler la colonne.

Le chef de l'expédition pensa qu'il ne pouvait s'avancer dans l'intérieur sans avoir soumis le Baoulé. Il concentra alors sa colonne aux environs de Singonobo, village qui se trouve entre Thiassalé et Toumodi, à la limite de la forêt. La lutte commença contre les indigènes. Elle dura six semaines.

LA MARCHE SUR KONG

C'est au milieu du mois de février que la colonne pu reprendre sa marche en avant, laissant derrière elle une compagnie de Haoussas et deux canons à Thiassalé et une compagnie de tirailleurs sénégalais avec une batterie d'artillerie à Singonoho. Au poste de Toumodi, elle laissa encore la seconde compagnie de Haoussas, de sorte que, lorsqu'elle arriva à Kouadiokofi, le 20 février, elle ne comptait plus que quatre compagnies de Sénégalais (les 9^e, 10^e, 14^e et 15^e), vingt-six spahis et deux canons.

Le colonel Monteil ne laissa à Kodiokofi, où se trouvait déjà l'administrateur Nebout avec quelques miliciens, qu'une petite garnison composée surtout de malades et de ceux qui n'étaient pas en état de faire campagne. Puis il partit et alla se heurter à Samory et aux forces que l'almamy avait ramenées avec lui pour faire la conquête du pays de Kong.

Samory, battu par Humbert et Combes dans le haut Niger, avait tenté à diverses reprises de s'emparer des États de son adversaire — notre allié — le fama de Sikasso. C'était pour défendre Ba Bemba, le fils et successeur de Tiéba, menacé par Samory dans sa capitale de Sikasso, que le lieutenant-colonel Bonnier, quelques semaines avant le malheur de Dougoï, avait été attaquer dans la vallée du Bani les sofas de Samory. Les bandes de l'almamy furent battues, le 4 décembre 1893, à Faragara, près de Tenetou, et le lendemain, pourchassé à Koloni par les spahis soudanais, Samory s'enfuyait dans le Sud.

Mais l'almamy est un homme aussi résolu que brave. Il crut, après les événements de Tombouctou, que nous ne serions plus à même de défendre nos alliés et qu'il aurait finalement raison de Ba. Bemba. Il reprit alors, avec ses contingents, la route de Sikasso, mais sans succès. C'est alors que, désespérant de se créer un nouveau royaume dans la vallée du Niger, il se replia sur les bandes que Sékouba menait peu à peu à la conquête du pays de Kong. C'est ainsi que Samory prit le commandement de ses sofas et envahit lui-même le pays de Kong (c'est le 12 février qu'il entra dans le Djimini, province située au sud de Kong), au moment où le colonel Monteil arrivait avec sa petite colonne.

Nos troupes arrivèrent le 27 février à Satama-Soukoro, à 124 kilomètres de Kodiokofi et à 180 kilomètres de Kong. Partie le 21 de Kodiokofi, elles avaient fait ainsi une moyenne de 20 kilomètres de marche par jour. Le colonel envoya en avant la 9^e compagnie avec le capitaine Marchand qui, le 3 mars, se rencontra à Lafiboro (25 kilomètres au nord de Satama) avec les sofas de Samori.

Le lieutenant-colonel Monteil prit aussitôt ses dispositions pour attaquer vivement Samory. Le 6 mars, il quittait Lafiboro et se portait sur Sokhala-Dioulassou, où Samory avait établi son centre d'approvisionnements. Le 7 mars, à onze heures du soir, Sokhala-Dioulassou était brillamment enlevé et nous faisons une prise considérable de chevaux, bœufs, vivres, munitions de guerre. Samory, ne sachant pas où nous l'attaquerions, avait dispersé un peu ses bandes, qui se composaient de plusieurs milliers d'hommes, dont un millier armés de fusils à tir rapide. Il ne tarda pas à revenir de sa surprise et se hâta de rameuter tout son monde. Pour mieux se préparer, et en même temps pour mieux nous connaître, il engagea des négociations, offrant de se soumettre si on lui laissait le pays de Kong.

Au fond, l'almamy ne voulait pas traiter. Il savait qu'il n'avait devant lui qu'une poignée d'hommes — 350 fusils. Le 13 mars, après trois jours de pourparlers, il fit savoir au colonel que la lutte allait recommencer.

Ses bandes entourant Sokhala-Dioulassou, il fallait, de toute nécessité, revenir sur notre base d'opérations. Le butin que nous avons fait fut incendié et, le 14 au matin, la colonne fonçait sur les sofas. C'est au village de Sobala, au milieu du combat, que Monteil fut blessé au genou. Les sofas durent reculer et la colonne prit la direction de Satama-Soukoro. Samory se lança sur ses traces et alors commença une série ininterrompue de combats.

Le 15 mars, ce fut à Dabakala ; le 16, à Kotola, à Tagouano, à Farako, à Tateledougou, à la rivière Bey. C'est dans ce dernier combat que le fameux Sékouba fut tué. Le 17 mars, on combattit encore à Gouanaladougou et, à dix heures du soir, on atteignait enfin Satama-Soukoro. C'est là que le lieutenant-colonel Monteil trouva l'ordre par lequel le ministre des colonies, M. Chautemps, mettait fin à son commandement et lui disait de donner la direction des opérations au chef de bataillon Caudrelier à qui Monteil avait confié le commandement des bases de l'opération. Nos soldats étaient à bout de forces. Impossible de se maintenir à Satama-Soukoro où les

attaques de Samory eussent bientôt épuisé les 40.000 cartouches et les 80 coups de canon dont on disposait encore. En outre, le pays était en plein mouvement sillonné par des troupes d'indigènes qui fuyaient les sofas.

Le 23 mars, la colonne se replia sur Kodiokofi où elle arriva le 27. Là était le commandant Caudrelier qui avait pour instruction d'essayer de protéger Kong avec les compagnies qui n'avaient pas pris part à la marche sur Kong ; une semblable campagne eût conduit à un désastre, Samory ayant cantonné ses troupes sur les bords de la rivière Nzi, à mi-chemin entre Kodiokofi et Satama. On se borna donc à laisser deux sections d'infanterie et une section d'artillerie avec deux canons dans le poste de Kodiokofi, et tout le monde revint à Toumodi. Monteil souffrant de plus en plus de sa blessure, le commandant Pineau et le capitaine Baratier malades, presque tous les officiers hors d'état de continuer la campagne.

Le commandant Caudrelier resta dans le pays pour organiser les forces destinées à occuper les postes que nous conservions, pendant que la majeure partie de la colonne, conformément aux instructions reçues, se replia sur la côte. Le 8 avril, elle était à Thiassalé et, le 13, à Grand-Lahou.

Samory, maître de la haute vallée du Bandama, a dû entrer à Kong vers la fin du mois de mars. Quant à M. Bailly et à ses tirailleurs, ils ont dû quitter leur poste vers le milieu du même mois en se rabattant sur nos établissements du Soudan.

L'EXPÉDITION DE KONG (*Le Petit Provençal*, 30 mai 1895)

Une enquête sur les événements de la Côte-d'Ivoire. — Y a-t-il eu désastre ? — Les blessés de la colonne Monteil.

Paris, 29 mai, soir.

L'opinion publique réclame une enquête sur l'expédition de Kong. Elle demande à connaître toute la vérité sur ce qui s'est passé à la Côte-d'Ivoire, sur les causes et l'opportunité de l'expédition aussi bien que sur la manière dont elle a été conduite. Y a-t-il eu un succès compromis par un rappel prématuré ? Y a-t-il eu, au contraire, un désastre pallié par un ordre sauveur de rappel ? Voilà ce que l'on doit nous dire.

On nous affirme, en effet, que lorsqu'il battit en retraite, devant les effectifs de Samory, renforcé par les guerriers indigènes de toute la région occupée, le lieutenant-colonel Monteil abandonna, non seulement tous ses impedimenta, bagages, matériels, etc., mais aussi ses blessés.

On nous dit qu'actuellement, les blessés de la colonne soignés par le docteur Le Ray se trouvent au village de Kodiokofi où on les a laissés dans la situation la plus critique avec à peine quatre hommes et un caporal pour les protéger.

On nous affirme que le fait est absolument exact pour l'honneur de la colonie de Kong.

Nous espérons qu'il sera démenti avec preuves indiscutables à l'appui.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 14 juin 1895)

On annonce l'arrivée dans l'Indenié de la mission que le lieutenant Baud, second de la mission Decœur, a dirigée de l'hinterland du Dahomey vers la pays du Kong. Le lieutenant Baud a heureusement contourné le pays des Achantis et a pu gagner la région de Kong puisqu'on connaît son passage à Nasian, village situé à une quarantaine de kilomètres au nord de Kong. Le voyage du lieutenant Baud complète la remarquable série des voyages exécutés dans l'hinterland du Dahomey.



Coll. Jacques Bobée

République de Côte-d'Ivoire — Poste 1985
Vestiges ivoiriens
Maison de Samory à Bondoukou

SAMORY À LA CÔTE D'IVOIRE (*La Politique coloniale*, 15 juin 1895)

À l'inverse de Pyrrhus, que chaque bataille gagnée conduisait à la défaite finale, Samory refait un empire quand on lui prend une province. Depuis que les colonnes du Haut-Niger l'avaient chassé de Sanankoro, et avaient poussé jusqu'à Mousardou nos avant-postes, le terrible sofa ne faisait plus trop parler de lui : on le croyait réduit, on lui donnait déjà sa retraite, retraite fort honorable d'ailleurs, dans le vaste quadrilatère formé par le royaume de Tiéba au nord, la République de Libéria au sud, le Soudan à l'ouest, et la Côte-d'Ivoire à l'est. On comptait presque sur lui pour mettre en valeur les régions inconnues qui commencent derrière les collines du Libéria pour finir dans la haute vallée du Cavally. Ce n'était qu'un rêve, et nous nous réveillons aux bruits de la prise de Kong et de l'entrée à Bondoukou.

Réveil désagréable : du premier coup d'œil, nous suivons sur la carte une large traînée qui va de Mousardou, à l'ouest, jusque sur la Volta, à l'est. La Côte-d'Ivoire, qui se soudait à la colonie du Soudan, au nord-ouest et au nord, et qui, à l'est, cherchait sa route vers le Niger moyen, est coupée de l'intérieur. L'épais rideau de forêts qui était jusqu'ici le seul obstacle à son expansion, est maintenant, et c'est fort heureux, une sûre barrière contre les sofas victorieux, mais incapables de faire mouvoir et vivre leur cavalerie au-delà des plaines qui limitent leurs évolutions vers le sud.

Les conséquences des succès de Samory sont les suivantes :

1° Effervescence des populations guerrières du Soudan, et nécessité de monter une garde plus pénible et plus coûteuse dans tous les pays où s'exerce le prestige du potentat nègre ;

2° Amoindrissement de la Côte-d'Ivoire, qui perd les marchés de l'intérieur, et manque son développement vers le nord, sa seule raison d'être comme colonie de rapport ;

3° Création, au cœur même de notre empire du Niger au golfe de Guinée, d'un empire ennemi qui isole nos possessions et constitue un danger permanent.

De là, nécessité de prendre les mesures susceptibles de remédier à un pareil état de choses.

Telle est la tâche que les derniers événements imposent à notre politique africaine. Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer ce qu'il est possible de faire ; mais, ce que l'on peut avouer, c'est que nous avons pour ainsi dire fermé les yeux sur une situation qui s'annonçait et se dessinait depuis deux ans.

Dans le courant de 1893, le lieutenant Braulot, de l'infanterie de marine, et le docteur Maclaud se présentaient à Kong. Dans cette ville, où le capitaine Binger avait été chaleureusement accueilli à deux reprises, et où M. Braulot, qui accompagnait M. Binger à son dernier voyage, avait joui de l'accueil enthousiaste fait à la mission française, dans cette même ville, il fut mal reçu. Les chefs du pays nous reprochaient amèrement de faire la guerre aux noirs dans l'Ouest, et de leur parler de paix dans l'Est; leur prévoyance leur montrait Samory, repoussé par nous du Niger et tombant sur les populations sans défense et sur les villes ouvertes de la région de Kong. Il fallut beaucoup de palabres pour rassurer les esprits.

À la fin de la même année, le capitaine Marchand partait de Thiassalé, sur le Bandamma, pour en reconnaître le cours supérieur et se rabattre ensuite sur le Cavally, qu'il devait descendre jusqu'à la côte. Le capitaine Marchand, qui n'avait avec lui, depuis l'accident qui coûta la vie à son second, le capitaine Manet, qu'un chef de convoi européen et une quinzaine de tirailleurs, fut arrêté dans sa route par la nouvelle de la marche de Samory.

Celui-ci progressait donc sans qu'on fût toutefois bien au clair sur ses menées, sur l'importance de ses contingents et sur la qualité de son armement. Il était évident, toutefois, que s'il avait payé cher ses rencontres avec nos colonnes, il avait au moins appris à faire la guerre. Il avait en face de lui, au nord, un redoutable rival dans le roi Tiéba, notre allié. Si Samory était un tacticien, Tiéba avait une fougue superbe qui électrisait ses bandes, et, une fois, il avait infligé à Samory une sanglante défaite. Cette rivalité servit un temps nos intérêts, mais Samory, qui admettait sans honte que des blancs pussent le vaincre, ne se résignait pas à l'humiliation d'être battu par un noir. La partie pouvait durer un certain temps entre des forces à peu près égales. Mais Tiéba mourut, et Bademba, son successeur, n'héritait pas de ses vertus guerrières. Samory l'attaqua et le défit entièrement. Satisfait de sa vengeance, libre sur ses derrières au nord comme à l'ouest, le vainqueur lança ses cavaliers sur les territoires de l'Est, où les tribus laborieuses et craintives lui offraient une riche moisson de captifs.

C'est alors, au milieu de 1894, que Kong envoya à Grand-Bassam une députation implorer du secours. La colonne Monteil fut décidée ; elle débarqua à Grand-Bassam à la mi-septembre, et les arrivées d'effectifs et de matériel s'échelonnèrent jusqu'à la fin de novembre. Déjà, dans le courant d'octobre, Samory avait attaqué et miné le Djimini. Kong restait en l'air, sans défense, coupée de la région d'où le secours arrivait par un pays presque sans population et sans ressources pour une colonne de mille hommes, et isolée plus encore par le désert fait par Samory dans le Djimini et le Diamcala, où la colonne, si elle avait pu y arriver à temps, aurait trouvé les moyens de se refaire et de s'établir.

Le nouvel empire de Samory s'étend du 10^e au 5^e degré de longitude ouest, et du 8^e au 10^e parallèle. Au nord, à vrai dire, il n'y a pas de limite et le chemin est ouvert au conquérant, tant que la distance, en éparpillant ses forces, ne les affaiblira pas trop devant les confédérations indigènes qui subsistent encore au-dessus du pays de Kong.

À l'est, Samory a le contact avec la Côte d'or anglaise, et il peut, à volonté, établir chez nos voisins sa ligne de ravitaillement. À Bondoukou, il tient le carrefour des routes commerciales qui, descendant du pays aurifère du Lobi et de Bouna, d'une part, de Boualé et de Kintampo, d'autre part, drainent la vallée de la Volta noire, pour se diriger, suivant les circonstances de calme ou de troubles, par les sentiers de l'Indénié sur le Comoé et la rivière Bia, ou par les pistes du Broussa, en passant la frontière, vers l'Apollonie anglaise.

Presque au dessous de Bondoukou commence la région des forêts, où le premier centre important est Annibilékrou. C'est de là réellement que les routes divergent : l'une reste sur la Côte-d'Ivoire et suit la ligne Yacassé-Abengourou-Zaranou, où elle jette un embranchement vers le Comoé pour gagner, par Bettié, le poste de Grand-Bassam, tandis qu'une autre voie descend la rivière Bia, par Yaou, pour aboutir à Kinjaboo et Assinie. Le chef de Bettié, Béné Couamé, et Akassimadou, roi de Kinjaboo, deux noirs millionnaires, tiennent le monopole des transports et du trafic, chacun dans son domaine, et ils sont ainsi de ce côté, les intermédiaires obligés entre la côte et l'intérieur. La seconde route, qui se détache d'Annibilékrou passe la frontière pour descendre à la côte anglaise.

L'importance de ces routes de caravanes a créé depuis deux ans une question de l'Indénié, qui n'est en réalité qu'une face de la question de rivalité entre la Côte-d'Ivoire et la Côte-d'Or. Le principal chef de l'Indénié était naguère notre ami ; il eut le tort de mourir, et son successeur, Kassi-Dikié, se laissa gagner par l'amitié anglaise. Les policemen noirs de la Côte-d'Or inondèrent, en la débordant de beaucoup, notre frontière orientale, pour faire filer à l'est tous les convois ; ils étaient servis, d'ailleurs, par les colporteurs et mercantis apolloniens qui, avec quelques captifs leur servant de porteurs, sillonnent la forêt, échangeant leur pacotille de poudre, d'armes et d'étoffes, contre le caoutchouc et la poudre d'or. Profitant de divisions entre les chefs, l'administrateur de Bettié, M. Poulle, voulut établir les communications commerciales avec Grand-Bassam ; il incendia Amalekia, la résidence de Kassi-Dikié, mais périt au retour, tué à bout portant par quelques noirs embusqués dans la forêt, et qui le guettaient au passage d'un ruisseau encaissé. C'était en mars 1894, et, depuis lors, l'Indénié reste fermé.

La question en elle-même avait son importance au point de vue de la sécurité et du commerce de la Côte-d'Ivoire, aujourd'hui, elle peut s'envisager à un point de vue nouveau et plus sérieux encore. L'Indénié troublé confine aux territoires de Samory, et, sous le couvert des forêts, que montera-t-on, ou plutôt que ne montera-ton pas pour l'approvisionnement du nouveau sultan de Kong-Bondoukou ?

Quelle sera l'attitude du conquérant vis-à-vis des populations de la forêt ? Quels rapports vont s'établir entre lui et nos voisins de la Côte-d'Or ? Voilà un thème délicat pour des dissertations contradictoires, et il semble que la situation vaut la peine d'être mûrement considérée. Si elle est mauvaise en apparence, elle est loin de l'être autant qu'on pourrait le croire ; l'important, c'est de la prendre comme il faut, et de cette regrettable surprise, il est temps encore de tirer un avantage inespéré.

Hugues Parmentier.

AFFAIRES COLONIALES

Afrique occidentale
(*Le Temps*, 17 juin 1895)

Le gouvernement a nommé hier les deux titulaires des fonctions nouvellement créées et qui sont les bases de l'organisation future de nos établissements de la côte

occidentale d'Afrique. Le gouverneur général est M. Chaudié, inspecteur général des colonies ; le commandant supérieur des troupes est le colonel Boilève.

.....
On se demande encore si des changements ne surviendront pas dans le personnel des colonies de la Guinée française et de la Côte-d'Ivoire. Cela n'est pas probable.

.....

La MISSION DU LIEUTENANT BAUD

LE PAYS DE KONG AU POUVOIR DE SAMORY
SITUATION COMPROMISE
NÉCESSITÉ D'UNE ACTION IMMÉDIATE
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 19 juin 1895)

Paris, 18 juin.

Les journaux ont annoncé récemment l'arrivée à Say, le 25 janvier, de la mission du lieutenant Baud. Il convient de rectifier cette information sensationnelle, d'après laquelle le chef de la mission, après avoir contourné le pays des Achantis, avait gagné la région de Kong, après avoir passé par Nasian, à quarante kilomètres au nord de Kong.

L'objectif du lieutenant Baud était, en revenant du Niger, de gagner la Côte-d'Ivoire et de relier ainsi à la grande artère fluviale l'hinterland de cette colonie, ainsi qu'il venait de le faire pour l'hinterland du Dahomey. Il a réussi dans sa mission. Il est arrivé récemment à Grand-Bassam, mais il s'est bien gardé de traverser le pays de Kong. Le village de Nasian, par où il est passé, se trouve à 200 km. à l'est et non pas à 40 km. au nord du centre d'opérations de Samory.

Jamais, dans la zone dangereuse de Kong, sillonnée par les partisans de l'Almamy, il n'eût pu se frayer un passage. Samory, maître de Kong depuis deux mois, s'avance de plus en plus vers l'est. Il est aujourd'hui à Bouna, sur la Volta, point commercial et stratégique de la plus grande importance, d'où il peut donner la main aux Anglais de la Côte-d'Ivoire.

Le lieutenant Baud rapatrie quatorze tirailleurs de la mission Marchand qui avaient été obligés d'évacuer Kong. Ils ont apporté la nouvelle de la mort du chef de l'escorte, M. Bailly, auquel le capitaine Marchand avait confié la garde du pavillon français.

C'en est donc fait de notre prestige et de notre situation dans ces régions si une action énergique n'intervient pas. Samory, maître de Kong, c'est la route de l'intérieur coupée, et c'est, pour l'Almamy, un centre de première importance d'où il pourra lancer ses bandes jusqu'à la côte et s'approvisionner indéfiniment pour continuer la lutte.

L'EXPÉDITION DU COLONEL MONTEIL
La Côte-d'Ivoire et le pays de Kong
(L'Estafette, 27 juin 1895)



Le pays occupé par Samory est délimité par une ligne blanche. — La ligne blanche de Grand-Bassam à Kong indique la route du colonel Monteil. — Le triangle gris pâle représente la partie non boisée de la forêt.

La discussion d'aujourd'hui à la Chambre portera principalement sur la politique de la France dans l'Afrique occidentale et sur l'expédition du colonel Monteil. C'est pourquoi nous publions aujourd'hui la carte et le récit suivants.

DISCUSSION NÉCESSAIRE

La solution que nous n'avons cessé de réclamer dès le premier jour, une explication publique à la tribune au lieu du huis clos de la commission d'enquête, est à la veille d'intervenir et, de fait, la chose était impossible à éviter.

Peut-être eût-il mieux valu pour tout le monde que l'attente eût été moins longue et que le ministère ne semblât pas avoir la main forcée.

Quoi qu'il en soit, la commission du budget a sagement refusé les crédits qui lui étaient demandés pour payer les frais de l'expédition Monteil. Ce sera l'occasion d'un grand débat public où, publiquement, seront déterminées les responsabilités de tout genre, engagées dans cette affaire.

Nos lecteurs savent que depuis plus le cinq mois, nous les avons mis au courant de cette situation.

Aux démentis optimistes ou officieux qui pleuvaient sur nous, nous répondions par des faits, des télégrammes, des extraits de correspondance. Nous avons poussé le cri d'alarme, et le cri d'alarme a été entendu et il va avoir sa répercussion dans le Parlement.

L'heure nous semble donc venue de synthétiser dans un travail d'ensemble tous les renseignements que nous avons obtenus depuis longues semaines, les documents que nous avons puisés à des sources diverses, mais également sûres.

C'est un historique au jour le jour, complet, et que nous avons la prétention le croire absolument impartial, de l'expédition.

Origine de la colonne

Nos lecteurs se souviennent que dans le Haut-Congo, les Belges, dépassant la zone d'influence délimitée en 1885, c'est-à-dire le 4^e parallèle, avaient, au mépris des conventions, occupé la vallée du M'Bomou et Schinko, que, vainement, les plénipotentiaires français, MM. Hanotaux et Hausmann avaient protesté à Bruxelles, en avril 1894, que c'est le mois suivant, en mai, que l'État indépendant du Congo avait conclu avec l'Angleterre le traité contre la stipulation duquel nous nous sommes si énergiquement élevés. C'est pour protester contre ce traité et pour renforcer les postes établis à Mossabako et Mobāï par M. Gaillard, agent du Congo français, celui aussi des Abiras établi par M. de Poumayrac, où se trouvait alors M. Liotard, luttant contre les agissements des Belges, que le Parlement avait voté des crédits destinés à envoyer dans le Haut-Oubanghi un bataillon de tirailleurs et deux batteries d'artillerie sous les ordres du colonel Monteil, nommé commissaire du gouvernement.

Le colonel s'embarqua avec ses effectifs pour Loango. Entre-temps, de nouvelles négociations étaient entamées avec les Belges et le traité du 14 août, passé avec la France, reconnaissant notre influence sur toutes les parties du Congo limitrophes des anciennes provinces égyptiennes, notamment le Bahr-el-Ghazal, nous donnait pleine et entière satisfaction.

La présence d'un commissaire spécial devenait inutile. Il fut décidé que deux compagnies seulement seraient dirigées sur le Haut-Oubanghi. Le ministre des colonies crut alors pouvoir disposer du reste des forces et des crédits alloués par les Chambres. C'est ce que, depuis, certains journaux ont appelé un virement moral et non un virement matériel. L'attention du ministre avait vivement été appelée par le capitaine Marchand, alors en mission dans le pays de Kong, sur les agissements de notre vieil ennemi Samory.

On avait des troupes sous la main, des crédits à puiser, un chef à contenter, alors avec cette promptitude de décision, cette précipitation qui caractérisent trop souvent les actes du gouvernement, on improvisa l'expédition du pays de Kong.

Cette expédition était-elle absolument motivée ? L'honneur du drapeau était-il engagé au point de nécessiter impérieusement une démonstration à main armée sans l'avis préalable du Parlement ? Décidée ainsi à la hâte, cette expédition avait-elle des chances de réussir ? Tout fut-il fait du moins pour assurer son succès ? La question des vivres, celle du portage, de toutes la plus importante, furent-elles seulement étudiées ? Un plan d'ensemble fut-il arrêté ? C'est ce que le débat public nous apprendra.

Samory

Chassé du Soudan, chassé des rives du Niger, Samory avait été acculé au pays Je Libéria, presque à la côte. Sans espoir de rétablir son empire sur le Niger, il comprit que le mieux pour lui était de se diriger vers les établissements de la Côte d'Or², de s'appuyer à la fois sur la colonie anglaise de Sierra-Leone et la colonie anglaise de la Côte d'Or, afin d'être sûrement ravitaillé en armes et en munitions, et d'isoler notre gouvernement de la Côte-d'Ivoire. Pendant que de sa personne il se dirigeait sur Sikasso, croyant encore une fois pouvoir réduire les anciens États de Tiéba, son premier lieutenant Sékouba descendait la vallée de Cavally, pénétrait dans celle du Bandama. Plus tard, n'ayant pu atteindre Sikasso, il se joignait à Sékouba et menaçait le pays de Kong. C'est alors que le capitaine Marchand, qui avait pour mission de chercher les moyens de relier la Côte-d'Ivoire au Niger, rencontra la bande de Sofas et signala au ministère la marche et la tactique de Samory.

² Gold Coast : actuel Ghana.

Il a été dit que les chefs de Kong réclamèrent notre protection. Pour si intéressants que soient ces chefs, on ne peut admettre que ce fut pour leur seule défense qu'un ministre prit l'initiative et la responsabilité de faire une expédition, sans l'assentiment du pays. D'autres n'ont-ils pas dit que ces mêmes chefs de Kong avaient été sur le point de traiter avec Samory.

Non ! Évidemment, le but réel de l'expédition devait être de déjouer les plans de Samory et alors qu'il voulait nous couper de nos possessions du bas et du moyen Niger, pour nous isoler à la côte, de le rejeter sur la république de Libéria et la colonie anglaise de Sierra Leone. Mais pour cela, était-il besoin d'un corps de 1.200 hommes ?

Ne pouvait-on et même ne devait-on pas utiliser l'action convergente des effectifs du Soudan, ce qui eût permis d'envoyer moins de monde par le Sud ? À moins de 200 kilom. de Bammakou [Bamako] sur le Niger, à Bougouni, se trouvaient trois compagnies, ne pouvaient-elles descendre sur Kong en même temps qu'une colonne serait montée de Grand-Bassam par le Baoulé ?

Et les gens de Sikasso n'auraient-ils pas pris part à ce mouvement ? Au contraire, une colonne de 1.200 hommes partant de Grand-Bassam pour se diriger seule sur Kong ne devait-elle pas fatalement être retardée dans sa route par des difficultés de toute nature, au point que Samory risquait d'arriver à Kong avant nous ? Samory eût-il jamais entrepris cette marche sur Kong s'il avait su devoir se rencontrer avec les contingents soudanais ?

La colonie de la Côte-d'Ivoire

La colonie de la Côte-d'Ivoire ne possède un gouvernement que depuis 1890. Avant d'être administrée par M. Binger, nous n'avions là-bas qu'un résident général [Arthur Verdier], lequel n'y résidait plus et en prudent commerçant qu'il était, avait délégué ses pouvoirs à un de ses employés [Marcel Trieck-Laplène].

Beaucoup ne se souviennent de la Côte-d'Ivoire que comme du pays où furent si malheureusement assassinés les explorateurs Voituret et Papillon.

On a prétendu que c'était une colonie anglaise — parce qu'il y a une maison anglaise de quelque importance à côté de plusieurs maisons françaises.

Mais nous n'avons pas à relever ici les appréciations plus ou moins fantaisistes qu'il qu'il plaît ou qu'il est de l'intérêt de certains de donner. La vérité est que comprise entre la république de Liberia et le pays des Achantis, ou la Côte d'Or, notre colonie, au delà de Kong, accède directement au Niger, et se relie directement à l'hinterland du Dahomey, formant ainsi le complément côtier de notre vaste empire soudanais. Le souci constant du gouvernement de la Côte-d'Ivoire a été d'assurer la communication avec le Niger. L'avenir commercial et politique de la colonie est subordonné au libre accès sur le Niger, au point de vue politique, parce qu'aucune solution de continuité n'existant plus, c'est la paix assurée ; au point de vue commercial, parce que le commerce côtier est forcément tributaire de l'arrière-pays et que, dans l'avenir, tous les produits naturels du sol qui ne prendront pas la route du Niger, descendront vers la Côte-d'Ivoire, au lieu de passer chez nos voisins. Et ces produits sont nombreux !

Le corps d'expédition

Quand l'expédition fut décidée, le colonel Monteil se rembarqua avec les deux compagnies et la batterie d'artillerie qui lui restaient. Le 12 septembre, il débarqua à Grand-Bassam. Ses effectifs lui paraissant insuffisants, il demanda au Dahomey deux compagnies de Haoussas, au Sénégal trois nouvelles compagnies de tirailleurs, la moitié de l'escadron des spahis, enfin une deuxième batterie d'artillerie.

Pendant ce temps, les trois compagnies de Bougouni restaient inutilisées.

Le gouverneur Binger

À ce moment, le gouverneur Binger était en congé régulier en France. Quoiqu'on en ait dit, le gouverneur Binger ne paraît pas avoir été pour rien dans l'organisation de l'expédition de Kong.

C'est bien plutôt les avis du capitaine Marchand qui ont prévalu. Le capitaine Marchand a fait son devoir de chargé de mission ; il a signalé les empiétements de Samory, Binger n'a fait que confirmer ses renseignements. Mais ni l'un ni l'autre n'ont pris une part active à l'organisation de la colonne.

Arrivée de la colonne

C'est, nous l'avons dit, le 12 septembre que le colonel Monteil débarqua à Grand-Bassam, venant de Loango. C'est seulement en décembre que la marche en avant fut décidée et en février qu'elle s'effectua réellement.

Après s'être installé au palais du gouvernement qu'il transforma en bureau d'état-major (le gouverneur titulaire était absent), le colonel Monteil exigea l'interdiction de la vente de la poudre dans toute la colonie, ce qu'il obtint. Son premier souci fut ensuite de placer sous les ordres du commandant militaire de Thiassalé tous les administrateurs coloniaux de Lahou au Baoulé, tentant ainsi la mainmise sur l'administration civile. À ce moment, peu s'en fallut qu'il ne décrêtât la dictature à son profit en proclamant l'état de siège ; du moins c'était sur place l'opinion de chacun. D'où première mésintelligence, premier conflit qui devait être une des causes de l'insuccès de la colonne. Cette mésintelligence fut rendue manifeste par le refus de prendre les vivres que l'administration locale avait cru bon de se procurer en vue de l'expédition.

Retard à la côte

C'est un point sur lequel il sera bon d'être éclairé, car il paraît acquis que bien plus encore que le désaccord avec l'administration civile, ce retard a été funeste, puisqu'il permit à Samory, qu'on aurait pu peut-être enlever par surprise, de grouper ses contingents et de nous opposer près de 12.000 Sofas.

On assure que plusieurs conciliabules auraient été tenus au cours desquels le colonel Monteil aurait été vivement sollicité par les officiers de presser la marche en avant, tout au moins l'échelonnement de sa troupe. Le capitaine Marchand aurait même demandé à partir de suite avec une compagnie. D'autre part, le Ministère aurait été tenu au courant des inconvénients de cette situation d'expectative prolongée par plusieurs lettres et dépêches envoyées par l'administration civile. Ce dernier renseignement est-il exact ? Si oui — pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de ces avertissements ?

Une des causes du retard paraît avoir été la réception tardive et irrégulière du matériel de l'expédition. On se demande pourquoi, dès le début, il n'y eut pas entente entre le chef de la colonne et l'administration centrale pour la réception en un point déterminé de la côte de tout le matériel, des vivres et munitions nécessaires à l'expédition ? On raconte que, par trois fois, le quartier général fut changé. Il fut à Grand-Bassam, à Lahou et à Jacquenville. Le débarquement s'opérait tantôt sur un point, tantôt sur les autres. Fatalement, ne devait-il pas y avoir confusion ?

Veut-on un exemple de cette confusion qui nous est donné par un témoin oculaire ? Après l'affaire de Bonoua. les blessés, 89 environ, dont plusieurs grièvement, furent évacués sur Grand Bassam et là, il n'y avait ni linge ni médicaments pour les soigner parce que les cantines de pharmacie avaient été débarquées à Grand Lahou. C'est une maison de commerce française qui dût donner tout le linge dont elle disposait et les quelques médicaments qui lui restaient !

Itinéraire

Des deux routes qui s'offraient pour se diriger sur Kong, le colonel Monteil choisit la vallée de Bandama, sorte de clairière prolongée qui offrait assurément le moins d'obstacles. Toutefois, des objections lui furent faites et on lui conseilla de dédoubler sa

colonne et d'utiliser les deux routes, ce qui eût permis de faciliter le portage. Sans doute la deuxième route, celle de Comoé, était plus pénible, traversait une immense forêt mais elle offrait cet avantage d'être connue et d'avoir été suivie par plusieurs explorateurs. Elle devait être praticable pour une colonne de une ou deux compagnies.

On a dit qu'il eût été imprudent de traverser l'Indénié, contrée avec laquelle nous avions alors des difficultés. Sans contester la valeur de cet argument, nous ne pouvons que constater que les difficultés n'ont pas été moindres dans le Baoulé.

Quoiqu'il en soit, une seule colonne fut formée et une seule route fut suivie.

La mise en marche

La concentration des troupes fut péniblement faite à Thiassalé (104 kilomètres de la côte). Les troupes, démoralisées par un long séjour à la côte où elles avaient campé sur une plage malsaine, furent encore retenues à Thiassalé par le manque de porteurs. Enfin, le 28 décembre, c'est-à-dire trois mois et demie après son arrivée, la colonne se mit en marche. On prit la route de Toumodi — à 92 kilomètres de Thiassalé —, mais les populations du Baoulé, exaspérées par les réquisitions de porteurs, se soulevèrent et, dès lors, sans plus penser à Samory, il fallut, non plus attaquer mais se défendre. On perdit un temps précieux à réduire et soumettre les populations révoltées. On s'épuisa en vains efforts et ce ne fut que courant février qu'on put reprendre la marche en avant.

Les Impedimenta. — Les porteurs. — La cavalerie

On a dit et répété que le manque de porteurs avait paralysé l'action du colonel Monteil, retardé la marche en avant, et que, pour cette même raison, les troupes, mal ravitaillées, s'étaient de suite trouvées dans le plus complet dénuement. Mais faut-il tenir pour exact d'une part que, faute de prévoyance (nous ne recherchons pas à qui incombe la faute), les charges étaient d'un poids originel excédant le poids habituel du portage, et, d'autre part, faut-il tenir pour exact ce que les gens les plus autorisés affirment, à savoir que des porteurs, on en aurait eu si on avait voulu les payer raisonnablement et non réduire leur paye ? On en aurait eu si, surtout, dès le début, on avait payé régulièrement les premières équipes de porteurs. Par quel concours de circonstances se fait-il que ces premières équipes, à leur retour, n'étaient point munies de bons de paiement ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que, à plusieurs reprises, l'administration civile dut prendre sur elle de faire les avances et de payer, parfois au hasard, pour ne pas entraver le service et faire taire les mécontents.

Ce manque de porteurs, s'il était dû en partie à des fautes commises, serait un fait particulièrement grave parce qu'il est aujourd'hui établi que, pour cette seule raison, dès Thiassalé, la colonne se trouva enlisée, immobilisée, réduite à l'inaction !

Il est en outre établi, ainsi que nous l'avons déjà soutenu, que les populations de Baoulé, jusque-là tranquilles, ne voulant point se soumettre au portage, se soulevèrent, qu'elles harcelèrent nos troupes, et coupèrent même les convois !

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur l'utilité de la cavalerie dans un pays fourré, couvert de bois et malsain, mais le fait que nous allons rapporter démontre surabondamment que, pour d'autres raisons encore, la cavalerie ne pouvait être utilisée. Dès le premier convoi, les mulets furent chargés comme d'usage avec les vivres et munitions pour la colonne, mais on s'aperçut à temps que, parvenus à l'étape, ce n'était pas avec des caissons de cartouches qu'on les pourrait nourrir. Alors, d'après le récit qui nous est fait, les charges furent mises à bas et remplacées par des rations d'orge et d'avoine, d'ailleurs insuffisantes.

Si les mulets ne suffisaient pas à porter leurs rations. Que devait-il en être pour les chevaux, destinés vraisemblablement à porter leurs cavaliers ?

Toujours au sujet de la cavalerie, on rapporte qu'en la faisant débarquer à Lahou, on l'obligea inutilement à traverser l'eau deux fois ; une première fois à l'embouchure de la

Bandama, d'où elle s'achemina par une plage de sable jusqu'à Jacquville, et une deuxième fois à la lagune de Dahou ; elle arriva exténuée à Thiassalé.

La cavalerie était inconnue dans ce pays au point que le seul cheval que les indigènes eussent jamais vu, apporté par un officier du temps de Faidherbe, avait été accueilli par eux, adoré comme une divinité et, une fois mort, sa queue était devenu comme un fétiche fameux qu'ils refusèrent de livrer en paiement d'une amende qui, certain jour, leur fut infligée. Le prix aura baissé depuis.

Les combats

Dans sa marche en avant, la colonne retardée par les escarmouches de Baoulé, laissa une compagnie à Thiassalé, une autre compagnie avec une batterie à Singonobo, une troisième compagnie à Toumodi et un détachement à Kouadiokofickrou. Était-ce qu'il paraissait indispensable d'assurer les derrières de la colonne ou plutôt s'apercevait-on, mais trop tard, qu'en un pareil pays, la marche en colonne ne pouvait s'effectuer qu'avec de faibles effectifs ? On eût compris un échelonnement des troupes dès le début des opérations, mais, à ce moment, l'échelonnement se faisait à rebours. Le colonel avançait avec le gros de ses forces et, au fur et à mesure qu'il avançait, égrenait une à une ses compagnies sur la route : tel un ballon lâché du lest pour repartir.

On se battit à Lafiboro, aux environs de Satama Sokoro, enfin à Sokhala-Dioulassou où nos troupes exténuées firent des merveilles. Samory fut surpris avec une faible partie de ses gens. Il dut nous abandonner un butin considérable. C'est alors que le vieil Almany feignit d'entamer des négociations et s'offrit à traiter.

On donna dans le piège, et pendant qu'on discutait et palabrait, l'Almany rassemblait ses troupes éparses et, un beau matin, la colonne se trouva cernée de toutes parts, bloquée dont Sokhala-Dioulassou. Nos lecteurs connaissent la réponse de Samory, donnée ici-même : une pelure d'oignon avec cette déclaration : « Voilà ce que tu nous proposes ! Où veux-tu que nous allions ? Vers l'Est ? Là sont les Anglais et ils nous fournissent les armes. Vers l'Ouest ? Nous avons tout dévasté. Laisse-nous le Diamala et le Djimini et fiche-nous la paix (*sic*). »

Retraite

Monteil n'avait que deux partis à prendre : ou tenter de rompre le cercle et se porter sur Kong, pour, de là, se rabattre sur le Soudan par Tengvela, au cas où les effectifs laissés en arrière ne l'eussent pu rejoindre, ou battre en retraite.

À la vérité, la marche en avant, dans ces conditions, paraissait imprudente et périlleuse ; toutefois, dans l'entourage du colonel Monteil, elle fut un instant conseillée. C'est aussi que le capitaine Marchand avait laissé à Kong M. Bailly et 14 braves tirailleurs à la garde d'un convoi, sur le sort desquels on devait être inquiet et qu'il fallait débloquer à tout prix.

Le colonel décida de battre en retraite.

Depuis, nous avons appris heureusement que les 14 tirailleurs laissés à Kong avaient pu prendre la route de Sikasso et qu'ils avaient été recueillis par la mission du lieutenant Baud revenant de Say. On n'a eu à déplorer que la mort de M. Bailly. C'est un miracle que ces hommes aient pu sortir de Kong.

De Sokhala-Dioulassou à Satama Siboro, Samory ne cessa de harceler la colonne. Monteil fut blessé à Sobala. Chaque jour, on se battait. À Dobakala, à Tokola, à Togouano, à Farako, à Tala-Boujou, à Gouanoladougou !

Enfin, le 17 mars, on atteignit Satama Sokoro. C'est là que Monteil trouva la dépêche ministérielle portant l'ordre de dislocation de la colonne.

Il est donc bien établi aujourd'hui que la retraite fut imposée par les circonstances et non par cette fameuse dépêche. Au surplus, le journal de marche de la colonne est là pour le prouver. Mais on avait une autre preuve : c'est la dépêche que Monteil envoya au ministre dès qu'il décida lui-même de se replier sur la côte. On ne s'explique pas que,

jusqu'à ces derniers jours, certains organes officieux aient prétendu le contraire et, contre l'évidence même, aient voulu faire remonter à M. Chautemps la responsabilité de l'évacuation du pays de Kong.

En admettant même que l'ordre de dislocation n'eût point été donné, nous prétendons que le colonel Monteil n'aurait point pu rester à Satama Sikoro et qu'il aurait continué son mouvement de retraite sur Koadiokofikrou où il arriva avec ce qu'un témoin a appelé *une armée de fantômes*.

Il fut d'abord décidé que le commandant Caudrelier resterait sur ce point, mais le commandant en reconnut l'impossibilité et, à son tour, se replia sur Toumodi. Quand nous annonçâmes cette nouvelle, elle fut également démentie. Maintenant la lumière est faite.

C'est en avril que les restes de la colonne arrivèrent à la côte. On sait le reste.

Affaire des Akapless

Nous ne pouvons passer sous silence cette affaire, car l'attaque de Bounoua, d'où les Akapless nous repoussèrent une première fois avec des pertes sérieuses, fit en son temps trop de bruit pour que nous n'ayons pas tenu à avoir quelques renseignements précis. Quand on apprit que nos troupes, débarquées depuis deux mois et qu'on croyait sur la route de Kong, venaient de subir un échec sanglant à *quelques kilomètres de la côte*, ce fut une stupéfaction générale. À partir de ce moment, on commença à douter du succès de l'expédition Monteil.

Le village de Bournoua nous avait toujours été hostile ; le gouverneur intérimaire, profitant de la présence des troupes expéditionnaires, avait pensé pouvoir intimider les Akapless et traiter facilement avec eux. Il fallait d'abord se débarrasser d'Amangoua, chef turbulent et jouissant d'un grand prestige ; le gouverneur fit donc appeler Numbou, roi du pays, pour se concerter avec lui ; celui-ci fit de grandes promesses mais n'eut rien de plus pressé que de tout raconter à Amangoua qui joua la comédie du suicide, se fit passer pour mort, et continua ses déprédations de plus belle. Pour se venger, il fit porter au gouverneur des oranges empoisonnées et un mouton drogué. Le mouton mourut ; un boy prévint à temps le gouverneur que les oranges étaient empoisonnées et un chevreau à qui on les donna à manger devint épileptique. Grande était alors la colère du colonel Monteil qui offrit spontanément de faire raser le village. Mais le gouverneur, croyant encore possible de régler pacifiquement l'affaire, fit convoquer les Akapless à un grand palabre. Ceux-ci s'excusèrent mais en même temps ils attaquaient un parti de noirs alliés, aux portes même de Grand-Bassam et tuaient une quinzaine de gens. Il n'y avait plus à hésiter.

Le colonel Monteil venait de partir pour Lahou. On lui télégraphia. Monteil demanda au ministre l'autorisation de châtier les Akapless et chargea le commandant Pineau du règlement de cette affaire. Après avoir reconnu la place et s'être rendu compte par lui-même des travaux de défense de Bounoua, le commandant Pineau télégraphia au colonel qu'il lui fallait deux compagnies et deux pièces de canon avec 100 coups. Ces deux pièces de canon jouent ici un rôle important. Elles étaient reconnues *indispensables* pour démolir une triple palissade en bois mou difficilement traversé par les balles qui défendait le village du côté de la Comoé. Le colonel accorda les deux compagnies mais refusa les deux pièces de canon qui, en ce moment encore, étaient à portée. Plus tard, il fallut aller les chercher sur le fleuve.

L'attaque eut lieu le 9 novembre. On ne put pas entamer la palissade ; nos troupes furent repoussées, et le commandant Pineau rendit compte de l'affaire au colonel : « Affaire excessivement sérieuse, disait-il, trouvé difficultés telles que canon seul peut en avoir raison, j'ai dû me replier, j'occupe l'Est d'Impérié pour attendre vos ordres. Je réitère la demande de deux pièces de canon et une nouvelle compagnie ; nous avons eu un sous-officier européen tué, deux indigènes tués, deux officiers grièvement blessés, cinq autres légèrement, moi-même quatre blessures insignifiantes, quatre sous-officiers

Européens blessés dont deux grièvement, 59 tirailleurs blessés et beaucoup d'autres légèrement. Nous avons brûlé 16.000 cartouches ; j'évacue les blessés. »

Et les blessés étaient évacués sur Grand-Bassam, où, comme nous l'avons déjà dit, ils ne se trouvaient ni linge ni médicaments.

Le colonel revint. Cette fois, il fallut bien faire parler le canon ; le capitaine Marchand dut ramener deux pièces ; la deuxième attaque eut lieu neuf jours après ; après trente coups de canon, Bounoua tomba en notre pouvoir.

Cette affaire des Akapless nous remet en mémoire le jugement porté sur le colonel Monteil par un des officiers de sa colonne : « Doué d'une audace et d'un courage peu communs, il lui a manqué *d'écouter de sages conseils*. »

Et, maintenant, quel enseignement faut-il tirer du récit impartial que vous venons de faire ?

Est-ce qu'il n'apparaîtra pas à tous que l'utilité de cette grande expédition, dans un pays n'offrant que des ressources insuffisantes, fut au moins contestable ? Est-ce que le manque d'entente, de cohésion, de plan d'ensemble ne sont pas les principales causes de l'insuccès de l'expédition ?

Est-ce qu'au dessus de tout, l'abstention du Soudan ne fut pas regrettable ? Enfin, les retards apportés à l'organisation de la colonne dus à l'incohérence des ordres donnés et à l'attente de renforts qui, par la suite, ne devaient pas être utilisés n'ont-ils pas permis à Samory d'organiser la défense et, pour la première fois, de rester maître d'un pays où nous n'étions entrés que pour l'en chasser ?

VÉRAX

Chambre des Députés

LA SÉANCE

Les crédits du Soudan

(*Le Temps*, 29 juin 1895)

Nous avons résumé hier, les discours de MM. Isaac, Turrel et Couchard sur les crédits demandés par le gouvernement et refusés par la commission.

On attendait la réponse du ministre des colonies, M. Chautemps.

Il s'est expliqué sur les mesures dont il était personnellement responsable, et spécialement sur le rappel de la colonne Monteil ou plutôt de la fraction d'effectifs avec laquelle le colonel Monteil avait tenté la pointe hardie que l'on sait.

Le rappel n'a été ordonné que parce que, le succès de l'expédition étant devenu impossible, les services techniques étaient unanimes sur ce point et d'accord avec le gouverneur, M. Binger, qu'on a bien à tort accusé de parti-pris et qui n'a fait que répondre aux questions que lui posaient le gouvernement.

Cette décision a été prise sur les rapports mêmes du colonel Monteil et les bulletins la justifient pleinement. Le 8 mars 1895, il déclarait, en effet, que son faible effectif l'empêchait de profiter de sa victoire de la veille ; le 14 mars, il affirmait que la colonne ne pourrait se maintenir à Kong faute de munitions.

Le nœud de la question est dans la réduction de l'effectif de la colonne de 1.147 hommes à 300. Elle a tenu à l'insuffisance du service des transports : le colonel a dû laisser, à 200 kilomètres en arrière, les deux tiers de ses hommes et huit canons sur dix ; avec ses 300 héros, il a dû faire face à 12.000 hommes commandés à la française, et quand il a dû revenir à Satama, il n'avait plus que 40.000 cartouches, ses soldats étaient harassés, un grand nombre étaient blessés, il l'était lui-même.

La mesure prise n'a donc mis obstacle à aucune prise de possession, à aucune soumission.

Mais pourquoi, demande-t-on, n'avoir pas laissé au colonel Monteil le soin d'exécuter les nouvelles instructions ? Cette, décision ne visait pas la personne du colonel, et le ministre s'associe aux témoignages d'estime adressés au vaillant officier.

On applaudit. Le ministre continue. Il ne discute pas l'idée politique que le colonel Monteil a été chargé d'exécuter mais il n'y a rien à reprocher à cet officier supérieur, envoyé d'abord au Congo, puis à la Côte-d'Ivoire où rien n'était préparé. Seulement il a paru nécessaire au gouvernement lorsqu'il s'est décidé à mettre fin à l'expédition, de rétablir l'unité dans le gouvernement de la région et de faire du commandant supérieur le subordonné du gouverneur. Ce changement de régime impliquait un changement de personne.

M. Chautemps ajoute que, si une nouvelle opération militaire dans le pays de Kong devenait nécessaire, il viendrait devant la Chambre en exposer les raisons et demander les moyens à mener cette expédition à bonne fin. Nous avons au Soudan des forces considérables et c'est par une action combinée qu'on arrivera au succès.

Quant à la Côte-d'Ivoire, protégée par 300 kilomètres de forêts impénétrables et par une ligne de postes militaires, le gouvernement répond de sa sécurité.

Mais ce qui l'inquiète c'est la situation économique de la colonie. [La concession du monopole des forêts à la Compagnie de Kong a arrêté le développement commercial; et un déficit s'est produit dans les recettes.](#)

Le conseil consultatif du contentieux des colonies est saisi d'une requête de la Compagnie de Kong, réclamant sa mise en possession du droit d'exploitation des bois de la Côte-d'Ivoire.

Le ministre attend sa réponse. Il n'est pas l'adversaire de toute concession, mais pourvu que les droits de l'État et des tiers soient également sauvegardés et que les apports des concessionnaires soient réels et suffisants. On l'a accusé de fermer aux capitaux le chemin des colonies. Il n'est nullement l'ennemi des capitaux, mais seulement des capitaux qui n'existent pas, des capitaux fictifs qui écartent les capitaux réels.

On applaudit, vivement à gauche. On applaudit encore quand le ministre ajoute qu'il n'est pas l'ennemi des affaires, mais seulement des affaires mal faites qui éloignent les entreprises loyales et fructueuses.

— On m'a critiqué à propos du gouverneur général, s'écrie en terminant M. Chautemps. Mais on m'aurait critiqué tout autant si je ne l'avais pas fait, car on m'en veut plus pour ceux de mes actes dont on ne parle pas que pour ceux dont on parle. L'extrême gauche applaudit.

M. Delcassé avait demandé la parole au moment où son successeur aux colonies rappelait la préparation de l'expédition de Kong. Mais il a fallu d'abord entendre M. Lagnel, adversaire déterminé de notre expansion au Soudan et qui déposa l'ordre du jour suivant :

La Chambre, approuvant le rapport de la commission du budget en ce qui concerna les crédits demandés pour la côte occidentale d'Afrique et le Soudan, refuse de voter ces crédits sans savoir à qui incombe la responsabilité des opérations militaires de la Côte-d'Ivoire et du Soudan, invite le gouvernement à lui faire connaître sans retard ces responsabilités et passe à l'ordre du jour.

Le rapporteur à la commission du budget, M. Georges Cochery, est venu ensuite expliquer à la Chambre pourquoi elle repoussait les crédits demandés. Elle s'est trouvée en présence d'une campagne engagée irrégulièrement, contrairement à la volonté du Parlement et organisée avec une négligence qui a amené son échec.

M. Cochery laisse de côté les questions de personnes mais il insiste sur le fait qu'en employant à l'expédition de Kong des crédits accordés pour la défense de nos intérêts dans le haut Oubangui, on a méconnu le but précis en vue duquel ces crédits avaient

été votés ; on a, de plus, engagé une opération militaire sans l'assentiment du Parlement. En vain dira-t-on que la Chambre n'était pas en session ; c'est seulement le 30 novembre que le colonel Monteil a quitté Grand-Bassam pour sa première étape de et l'on devait, à cette époque, demander à la Chambre sa sanction.

En admettant même que cette sanction eût été donnée, il fallait exécuter l'opération dans les conditions jugées nécessaires pour en assurer le succès. Elles avaient été indiquées dès 1893 par le capitaine Marchand, au courage et à l'habileté duquel on ne saurait trop rendre hommage.

Des retards successifs pour attendre les renforts annoncés n'ont permis au colonel Monteil, arrivé à Grand-Bassam le 12 septembre, de se mettre réellement en marche que le 16 février. On sait qu'au lieu d'une marche pacifique sur Kong, il a fallu engager une lutte incessante. Nos soldats ont dû combattre chaque jour et l'on ne peut pas ne pas se sentir ému en lisant le journal de marche du colonel Monteil.

Sa vaillance, son dévouement n'ont pas empêché le prestige de la France dans ces régions de subir une profonde atteinte. Quel a été la cause de cet insuccès ? Elle est dans l'impossibilité où il a été mis d'assurer son ravitaillement et dans les fautes administratives commises dans la préparation de l'expédition. Le colonel avait demandé que le matériel fût débarqué au Grand-Lahou : tout a été débarqué à Grand-Bassam, d'où 40 jours de retard et 50 francs de plus par tonne. Les mulets embarqués à Oran étaient vieux, malades et venaient de prendre part pendant 35 jours aux grandes manœuvres. L'orge arrivait en sacs, alors qu'elle eût dû arriver en caisses. Deux compagnies sont restées sans pain, sans sel et sans viande !

Le meilleur moyen de mettre un terme à de tels errements, c'est de les châtier dans le passé et lorsque les agents des administrations sauront que leur responsabilité personnelle est engagée, les affaires du jour seront gérées comme elles doivent l'être.

— Mon enquête est commencée sur les réclamations mêmes du colonel Monteil, déclare le ministre.

Le rapporteur lui apporte d'autres faits encore. La direction de la défense n'a connu les instructions données pour l'opération de Kong qu'après la dislocation de la colonne. Il y a des marchés dont la conclusion est postérieure à la réception des marchandises que ne constate, d'ailleurs, aucun procès-verbal régulier. Comment s'étonner que dans de telles conditions, les envois n'aient pu suffire aux besoins des troupes ?

Puisqu'on veut mettre un terme à de tels abus, la première mesure à prendre, c'est le refus des crédits. Le Parlement ne doit rien accorder avant que la lumière ait été faite sur les pratiques qui compromettent le sort de nos soldats et les obligent, après trente-cinq jours de combats, à reculer faute de vivres !

Il faut que tout cela finisse ! Il règne dans nos colonies un effroyable désordre. Le gouvernement demande des crédits pour les dépenses du Soudan, du Tonkin et du Siam, et il ne connaît même pas la situation financière de ces colonies : il attend des renseignements des gouverneurs.

Si la Chambre désavouait la commission, elle encouragerait des pratiques condamnables, auxquelles il est temps de mettre un terme.

La grande majorité de la Chambre a très vivement applaudi M. Cochery.

Il reste à entendre M. Delcassé, et comme il est déjà sept heures, M. Maurice Faure lui cède son tour de parole.

M. Delcassé déclare qu'il revendique hautement la responsabilité de ses actes, et même la responsabilité d'actes résultant d'initiatives, de directions antérieures à sa propre administration, initiatives et directions qu'il n'aurait peut-être pas toutes prises lui-même, mais auxquelles il a jugé que ne peut se soustraire un ministre vraiment animé de l'esprit de gouvernement, un ministre qui sent combien l'unité, la continuité de vues et d'efforts sont indispensables pour la sauvegarde et le développement de nos intérêts extérieurs, et combien ces mêmes intérêts doivent fatalement souffrir d'une

politique de soubresauts, d'incohérences et de contradictions. On applaudit au centre cette déclaration que l'extrême gauche s'efforce d'interrompre.

M. Delcassé ajoute que pour ce qui est des concessions, il attend avec une parfaite égalité d'âme la décision du comité de jurisconsultes que le ministre a consulté.

Il ne s'expliquera que sur la formation de la colonne de Kong, laissant à d'autres le soin de s'expliquer sur son rappel.

C'est sous son ministère et par ses ordres que la colonne a été formée. Samory, chassé par nous du Soudan, marchait sur le pays de Kong, pays très cultivé, très peuplé, placé sous notre protectorat et qui réclamait notre appui ; il fallait lui barrer la route, et le conseil des ministres décida l'expédition.

— Ce fut donc un acte de gouvernement, constate M. Goblet.

— Parfaitement, déclare l'ancien président du conseil, M. Charles Dupuy, et je m'associe à la déclaration de M. Delcassé.

M. Delcassé constate que ce qui le décida surtout à se rendre à l'appel du pays de Kong, ce furent à la fois les dépêches alarmantes du capitaine Marchand, les demandes formelles des chefs du pays de Kong, enfin et surtout les instances personnelles de M. Binger lui-même, qui n'a jamais, quoi qu'on en ait dit, fait d'objections contre la formation de la colonne et dont l'intervention personnelle a triomphé des hésitations et des répugnances de M. Delcassé.

En laissant le danger s'accroître, continue M. Delcassé, j'aurais encouru plus qu'une responsabilité ; j'aurais trahi les intérêts dont j'avais la garde, j'aurais commis un crime ; je ne veux donc pas confondre et noyer ma responsabilité dans celle de mes collègues du cabinet.

Nous étions tous solidaires, déclare de nouveau M. Charles Dupuy, applaudi au centre et à gauche, pendant qu'on proteste à l'extrême gauche ; et cette solidarité existe encore.

M. Delcassé s'étonne que M. Chautemps qui, le 1^{er} mars, déclarait suffisant l'effectif de la colonne, ait déclaré, le 10 juin, au Sénat, l'effectif trop faible pour lutter contre Samory. Quant au ministre d'alors, il fournit au chef de l'expédition, si compétent, à tous égards, le nombre d'hommes que celui-ci demandait. N'étant pas militaire, il n'a pas voulu jouer au soldat.

Le ministre a déclaré que le colonel Monteil avait échoué ; c'est là un jugement précipité. Quand M. Chautemps a dissous la colonne par le rappel des troupes en pleine bataille en face de l'ennemi, sans interroger le colonel Monteil, que savait-il de sa situation ? Quels renseignements l'autorisaient à laisser Samory maître du pays et à montrer ainsi à nos protégés la vanité de notre protection, c'est-à-dire de notre puissance ? Il ne s'était même pas mis en relations avec le colonel Monteil ? Il l'a vu depuis ? L'a-t-il interrogé et quelle réponse en a-t-il reçu ? Voilà ce que la Chambre et le pays ont le droit de savoir ! Ce qu'il fallait, c'était mettre sa colonne en état de continuer sa mission, et cet effort aurait rendu inutile un effort plus considérable et plus coûteux auquel on n'échappera pas, quelque illusion, que l'on puisse garder sur l'effet que la nomination d'un gouverneur général pourra faire sur Samory.

Le centre et une partie de la gauche applaudissent. L'extrême gauche interrompt.

M. Delcassé constate qu'il a obtenu du moins ce résultat d'avoir rendu l'extrême, gauche passionnément ministérielle, que M. Jaurès s'est constitué l'avocat du ministre. Il termine, applaudi sur les mêmes bancs, en revendiquant de nouveau toute la responsabilité de la formation de la colonne et en déclarant que pour rien au monde, il ne voudrait voir peser sur sa tête la responsabilité du rappel, en plein accomplissement de sa tâche, en plein corps à corps avec l'ennemi.

En quelques mots, M. Chautemps : répond, pour justifier la décision qu'il a prise. Le 25 janvier, un rapport du colonel Monteil lui apprenait que tout le Baoulé était en insurrection à la suite des réquisitions faites, pour recruter des porteurs ; cette insurrection a cessé à la suite de la dislocation de la colonne. En même temps, il recevait

une série de télégrammes du gouverneur dans le même sens. Le gouverneur a pu ne pas connaître la décision suprême prise par le colonel Monteil, mais à qui en incombe la responsabilité ? À ceux qui avaient organisé les choses de telle façon que le commandant des troupes et le gouverneur s'ignoraient l'un l'autre !

On applaudit à gauche et à l'extrême gauche..

M. Doumer précise la question au point de vue financier. On a employé à la Côte-d'Ivoire un crédit destiné à l'Oubangui. Le Parlement était en vacances, mais à la rentrée lui a-t-on fait connaître l'opération engagée ? Non ! Et le 3 novembre, on lui demandait un crédit supplémentaire de 300.000 francs pour le haut Oubangui sans même lui en dire un mot ! À quoi conduit ce dédain de la volonté des représentants du pays ? À engager des opérations sans y apporter tout le contrôle du Parlement et à les conduire ainsi, par l'insuffisance de la préparation et le désordre administratif, à de lamentables échecs..

Ratifier de semblables pratiques serait donner carte blanche à ceux qui voudraient les recommencer.

De très vifs applaudissements accueillent ces paroles.

La clôture est prononcée.

Outre les ordres du jour de M. Isaac, de M. Lagnel, de M. Vigné, M. Maurice Faure a déposé un ordre du jour conçu en ces termes :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Il y a, en outre, deux projets de résolution, l'un de M. Castelin, tendant à une enquête qui fasse ressortir les responsabilités politiques et administratives, l'autre de M. Le Hérisse, tendant à l'ajournement du vote sur les crédits et à la nomination d'une commission d'enquête.

Le ministre des colonies, tout en maintenant sa demande de crédit, qui répond aux nécessités financières, déclare qu'il préfère l'ajournement à un rejet, mais il ne peut accepter l'enquête. Il communiquera soit à la commission des colonies, soit à la commission du budget, tous les renseignements qu'elle pourra désirer.

Dans ces conditions, M. Le Hérisse retire sa demande de nomination d'une commission d'enquête, aussitôt reprise par M. Castelin.

Sur l'ajournement, auquel la commission déclare se rallier, le président du conseil explique qu'il reste des dépenses à payer ; il ne peut donc accepter l'ajournement. Mais, si la Chambre le permet, il déposera ultérieurement une nouvelle demande de crédits.

Le vote qui sera émis sur ce point n'est pas un vote politique. Le vote politique que le gouvernement demandera à la Chambre d'émettre portera sur un ordre du jour, et le gouvernement ne peut en accepter d'autre que celui de M. Maurice Faure.

L'ajournement est prononcé par 423 voix contre 81.

La proposition d'enquête est repoussée par 333 voix contre 94.

Reste l'ordre du jour de M. Maurice Faure approuvant les déclarations du gouvernement. M. de la Porte déclare que ses amis et lui le voteront en constatant que le gouvernement s'engage à ne procéder à aucune opération militaire sans le consentement du Parlement, et à rechercher les responsabilités de tout ordre encourues dans l'affaire de Kong.

L'ordre du jour Maurice Faure a été voté par 316 voix contre 1. Il y a eu plus de 200 abstentions.

Il était près de huit heures et demie quand la Chambre s'est séparée.

On se souvient que nous avons publié, ici même, lors de l'annonce de l'arrivée de la mission du lieutenant Baud à Grand-Bassam, un article faisant ressortir l'importance des résultats obtenus.

Le retour en France des lieutenants Baud et Vermeersch appelle de nouveau l'attention sur la remarquable exploration qu'ils viennent d'accomplir.

Partis de Carnotville le 26 mars dernier, les deux officiers ayant pour escorte une cinquantaine de tirailleurs sénégalais et haoussas, arrivaient successivement à Kirikri le 1^{er} avril, à Sansanné-Mango le 12, à Oua le 1^{er} mai, à Bouna le 7, à Nasian le 14, pour toucher barre enfin à Grand-Bassam le 12 juin.

Les résultats politiques de ce voyage accompli avec une rare rapidité sont des plus importants et ils cadrent bien avec les premiers avantages obtenus, grâce aux mêmes officiers dans le haut Dahomey.

Les itinéraires de MM. Baud et Vermeersch coupent en effet l'hinterland du Togoland et de la Côte d'Or anglaise, de sorte qu'ils servent de trait d'union entre le Dahomey et la Côte-d'Ivoire, colonies déjà reliées au Soudan par des explorations antérieures, ce qui nous permet de faire un tout de nos admirables possessions de la Boucle du Niger.

Le pays traversé par la mission est excessivement riche et la population de centres importants comme Bafilo, Sansanné-Mango, Gambaka, Oua, Bouna atteint et dépasse même 10.000 habitants.

Dans quelques villages, ils eurent bien connaissance du passage de la mission anglaise Fergusson ; mais nul ne voulut traiter avec celui-ci parce que, étant mulâtre, il n'inspirait point confiance.

Nos voisins d'outre-Manche, qui ont fait tant de bruit à propos des soi-disant traités signés par l'agent Fergusson, ont, une fois de plus, pris leurs désirs pour des réalités.

À Bouna, les explorateurs apprirent la fâcheuse issue de la colonne Monteil, de sorte qu'ils descendirent directement vers le sud sans chercher à gagner Kong, dont ils étaient à une cinquantaine de kilomètres.

Cette ville, qui a tant fait parler d'elle, n'est d'ailleurs pas tombée dans les mains de Samory. L'almamy est un trop bon musulman pour vouloir causer le moindre dommage à la ville sainte ; il lui a, au contraire, envoyé des cadeaux afin qu'on y dise des prières pour lui.

Ceci n'est pas fait pour nous étonner et démontre une fois de plus qu'on a eu grand tort de vouloir envoyer une colonne à Kong pour défendre une ville qui n'était pas attaquée.

Cette folle combinaison a causé la ruine de l'expédition Monteil qui, sur un autre théâtre, eût rendu d'importants services.

Nous espérons que la lumière se fera un jour sur cette question de la Côte-d'Ivoire et que l'on saura enfin en vertu de quelles combinaisons de braves officiers, comme ceux de l'expédition Monteil, ont trouvé la mort dans des conditions aussi désastreuses.

Dans tous les cas, peu après avoir dépassé Bouna, les deux explorateurs rencontraient les tirailleurs laissés à Kong avec le convoyeur Bailly, qui revenaient tout doucement vers la côte, ne sachant trop ce qu'ils avaient à faire.

Ils ramenèrent tout ce monde avec eux et ils rentrèrent au siège de la colonie de la Côte-d'Ivoire riches d'une abondante moisson de curieux renseignements, qui jettent un nouveau jour sur des questions peu connues.

Le lieutenant Baud, chef de la mission, a déjà reçu la récompense due à ses services; nous espérons que son second, le lieutenant Vermeersch ne tardera pas à être récompensé à son tour, car tous deux ont grandement honoré l'infanterie de marine à laquelle ils appartiennent et qui compte déjà tant d'illustres et vaillants explorateurs.

AFFAIRES COLONIALES

Dans la boucle du Niger
LA MISSION BAUD
(*Le Temps*, 28 août 1895)

Baud et ses compagnons, arrivés à Sansanné-Mango le 12 avril dernier, quittèrent cette ville trois jours après, avec quatre guides que lui fournirent les chefs. Ils se dirigèrent vers le village de Gambaka en suivant un itinéraire s'éloignant le moins possible du 10^e parallèle. Entre Sansanné-Mango et Gambaka, pas de villages importants. La route est pourtant bonne et parcourue par de petites caravanes qui transportent les Kolas venant des pays du Sud. On y rencontre des Haoussas, des Nagots, des Baribas. On y parle toutes les langues de la boucle du Niger.

Le 18 avril, la mission française arrivait à Nalerougou, résidence du roi du Mampoursi, dont dépend le village Gambaka.

Voici ce que dit un des membres de la mission dans une lettre qu'on a bien voulu nous communiquer :

Le roi nous fit dire qu'il ne pouvait nous recevoir immédiatement. Nous lui fûmes présentés le surlendemain par l'Iman, qui demeure au village de Gambaka, à deux heures de marche. C'est d'ailleurs lui qui nous donna l'hospitalité. Nous apprenons par nos guides que M. Fergusson a passé à Gambaka, il y a environ un an. Il a été reçu par l'Iman, mais n'est pas venu à Nalerougou et n'a pas eu d'entrevue avec le roi.

La réception eut lieu le 20 avril. La cérémonie fut très importante ; les chefs venus de différents villages entouraient le roi ; les guerriers du pays avaient été convoqués et rangés par catégories suivant qu'ils étaient à cheval ou à pied et que leur armement consistait en fusils, arcs ou lances. La population de Gambaka assistait en nombre à cette fête.

Le roi déclara qu'il était le chef de tous les Mampoursis, qu'il ne dépendait de personne et qu'il était heureux de conclure une alliance avec les Français. Et comme on lui demandait quelles relations il avait eues avec l'agent Fergusson, il répondit qu'il avait entendu parler « d'un blanc qui était noir », mais qu'il ne l'avait pas vu. Après être resté quelque temps au village de l'Iman, ce « blanc » était parti pour Salaga.

La mission ayant pris congé du roi de Mampoursi reprit sa route vers l'ouest et, le 22, coupa à Oual-Oulé, l'itinéraire du capitaine Binger. Le chef du village dépendant du Mampoursi demanda au lieutenant Baud des nouvelles du capitaine. Il lui montra le pavillon tricolore que notre explorateur lui avait remis. Mais les couleurs étaient passées, et le lieutenant Baud lui remit un drapeau neuf avec une lettre précisant que cette remise avait lieu en vertu du traité conclu avec le roi du Mampoursi.

Le lendemain, la mission traversa la Volta blanche, large, à cet endroit, de 300 mètres et coulant des berges de 8 à 10 mètres de hauteur. C'est un obstacle infranchissable, aux hautes eaux, pour les caravanes qui ne pourraient disposer de pirogues.

Liaba, où l'on arrive le 24, est un centre de villages indépendants. Le lieutenant Baud, grâce à l'appui que lui ont fourni les autorités du Mampoursi, passe une convention de protectorat avec la plus grande facilité. Le mulâtre Fergusson n'est pas passé à Liaba quand il s'est rendu à Ouagadougou pour tenter de traiter avec les chefs du Mossi, il a pris la route qui, de Oua, passe par Oua-Lambali et Sati.

Après avoir exploré la région complètement inconnue qui s'étend d'Oual-Oualé à Oua, relevé une partie du cours de la rivière Poplogon, large de 100 à 150 mètres, affluent de la Volta blanche, déterminé une chaîne de collines de 300 à 400 mètres,

dans laquelle la Volta rouge doit prendre sa source, le lieutenant Baud arrivait le 1^{er} mai à Oua.

Ce village est un centre commercial important situé à la bifurcation de deux routes de caravanes : celle qui va à l'ouest au moyen Niger par Gambaka et Sansanné-Mango celle du nord, qui se dirige vers le Mossi, le Macina et Tombouctou par Oua-Lambalé, Sati et Magadougou [sic].

À Oua, comme dans les autres villages de cette partie de la boucle du Niger, il y a trois autorités : le roi, l'Iman et le chef du village-capitale. Après avoir fait amitié avec les deux derniers, le lieutenant Baud a fait visite au roi.

La conversation porta tout naturellement sur le séjour de l'agent anglais Fergusson : « Il dut être content de notre réception, dit le roi, parce que voici le papier de remerciements qu'il nous a remis, au moment de son départ, avec les divers cadeaux qu'il avait préparés ! » Et le roi tendit au lieutenant Baud ce certificat de bonne hospitalité, lui demandant de lui en donner lecture.

Grande fut la stupéfaction du roi et de ses chefs quand il leur fut dit que cette lettre était un traité de commerce et d'amitié par lequel le roi de Oua s'engageait à ne pas traiter avec une puissance européenne sans l'assentiment du gouverneur anglais de la Côte d'Or. C'était même un document diplomatique complet : non seulement on avait pris la peine de représenter par une croix la signature du roi et de ses chefs, mais encore on avait corsé le parchemin en apposant des cachets de cire ! Le plus grand, celui du roi naturellement, portait l'empreinte d'un pommeau de canne ou de parasol ; les autres, plus modestes, attribués aux chefs, avaient été plus simplement écrasés par un doigt !

M. Fergusson est, on en conviendra, un homme de ressources. Malheureusement pour lui, la mission française est venue à Oua après son passage et a pu connaître les circonstances dans lesquelles il avait passé sa « convention de protectorat ». À vrai dire, il n'a pas traité avec les chefs de Oua, il a été traité par eux, ce qui n'est pas la même chose au point de vue diplomatique. Et ce qui le prouvera, c'est à la fois le traité en bonne et due forme rapporté par le lieutenant Baud avec les signatures, en arabe du roi et de ses chefs car, contrairement à ce que croyait M. Fergusson, les chefs de la boucle du Niger peuvent se dispenser d'avoir recours à la croix et aussi la lettre de protestation dans laquelle les chefs expliquent ce qui s'était passé entre M. Fergusson et eux.

L'histoire n'est-elle pas jolie ? Elle mérite de ne pas tomber dans l'oubli et de figurer dans les annales diplomatiques du Niger.

AFFAIRES COLONIALES

Dans la boucle du Niger
LA MISSION BAUD
(*Le Temps*, 29 août 1895)

Le traité signé à Oua par le lieutenant Baud et ceux conclus par lui à Leaba et à Gambaka réunissent politiquement, par les territoires s'étendant vers le 10^e parallèle, nos colonies du Dahomey et de la Côte-d'Ivoire. À ce titre, la mission Baud complète fort heureusement les missions du commandant Decœur, du gouverneur Ballot et de l'administrateur Alby. Le règlement des sphères d'influence dans la boucle du Niger ne peut plus s'effectuer maintenant au préjudice des intérêts français.

En partant de Oua, la mission Baud se dirigea sur Bouna pour pouvoir, de là, rejoindre la colonne Monteil. Le 6 mai 1895, deux jours après avoir quitté Oua, les lieutenants Baud et Wermeersch traversaient la Volta noire et prenaient contact avec les gens de Bouna. Le premier accueil fut plus que froid : le chef de Bouna ne veut pas avoir affaire aux blancs, et, en 1893, le capitaine Braulot, venant de Kong, dut s'arrêter

à une petite distance de la ville. Mais le capitaine Braulot n'avait que deux tirailleurs. Le lieutenant Baud en avait cinquante. Il put donc arriver à Bouna sans avoir cependant à faire usage de ses armes.

C'est là que la mission apprit les combats du colonel Monteil contre Samory et la retraite de la colonne. On lui signala encore la présence dans le pays de Bondoukou d'un blanc escorté de plusieurs tirailleurs sénégalais. Le lieutenant Baud partit de suite à la recherche de ce blanc, qui était M. Bailly, le chef d'escorte de la mission Marchand, laissé en résidence à Kong. Malheureusement, M. Bailly, parti de Kong vers le 15 mars par la route du Barabo pour éviter Samory, avait succombé deux semaines après, à Nasian, sur le chemin de Bondoukou. Les Sénégalais de son escorte avaient été recueillis dans l'armée levée par Ardjiman, roi du Bondoukou, pour combattre Samory. C'est là que le lieutenant Baud les retrouva.

Cette recherche de M. Bailly avait éloigné la mission de la route de Kong. Mais la colonne Monteil étant redescendue vers la côte, la visite de Kong bien que Samory n'y fût pas entré, n'était d'aucune utilité pratique ; le lieutenant Baud, ayant pris possession des papiers de M. Bailly, prit donc le chemin de Grand-Bassam. Il quitta Nasian le 14 mai, traversa les contingents réunis par Ardjiman, et par Ibrahim, roi du Djimini, pour tenter d'arrêter Samory sur les bords du Comoé, et, un mois après, il était à Grand-Bassam, où le gouverneur Binger fit passer la mission « des dures privations de la brousse à tout le confort que peut comporter la côte d'Afrique ».

C'est le 26 août 1894 que le lieutenant Baud quittait Cotonou avec le commandant Decœur ; c'est le 12 juin 1895 qu'il arrivait à Grand-Bassam, ayant ainsi voyagé, presque sans interruption, pendant neuf mois et demi. Son itinéraire passe par Abomey, Carnotville, Nikki, Maka, Say, Gomba, Boussa, Nikki, Sansanné-Mango, Gambaka, Oua et Naivan, c'est-à-dire représente au moins 3.500 kilomètres. À tous les points de vue, ce voyage peut être rangé parmi les plus remarquables qui aient été faits en Afrique.

AFFAIRES COLONIALES
LE RETRAIT DE LA CONCESSION VERDIER
(*Le Temps*, 8 septembre 1895)
[lien]

AFFAIRES COLONIALES
(*Le Temps*, 16 septembre 1895)

On nous télégraphie de Marseille :

M. Binger, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, est arrivé ce matin, à sept heures, par le steamer *Taurus* [Compagnie Fraissinet], venant de la côte occidentale d'Afrique. M. Binger vient en France pour soigner sa santé et pour conférer avec M. Chaudié, gouverneur général de l'Afrique occidentale.

SAMORY À LA CÔTE D'IVOIRE
(*La Politique coloniale*, 29 octobre 1895)

Le vapeur la *Guinée*, de la Compagnie mixte de navigation à vapeur de Marseille (ancienne Compagnie Touache)*, est arrivé hier à Marseille, venant de la côte occidentale d'Afrique (Cotonou, Grand-Bassam, Freetown, Konakry et Dakar).

Les dernières nouvelles apportées par ce vapeur, sont graves. À Grand-Bassam particulièrement, on signalait la présence de Samory et de son armée à Bondoukou. Des envoyés du roi de ce pays, Ardjoumanie, sont venus rendre compte au gouverneur, par intérim, M. Pascal, que l'Almamy s'était emparé de leur capitale, que le roi s'était réfugié à Dadiasi, 20 kilomètres au S. O. de Bondoukou. Ardjoumanie demande du secours au gouvernement français. Le bruit du retour à la Côte de la colonne Monteil s'est vite répandu dans l'intérieur. Enhardi, Samory a passé le Comoé à Kourouta le 1^{er} septembre, s'est emparé de Natian, après avoir dévasté le Barabo, brûlé Falakémé et Kouassi Kourou. Ayant atteint Amenti le 5 septembre, il est entré le 10 dans Bondoukou. L'Amio, ou Mangotou, s'est rallié à Samory.

Les messagers, le sieur Attakouadio, porte-épée du roi Ardjoumanie, et Ahessou, petit-fils de ce souverain, disent que l'Almamy est armé de fusils comme les blancs, de fusils *qui tuent sans qu'on voie l'ennemi*, et que des approvisionnements d'armes de munitions et même de vivres lui parviennent par la Côte-d'Or anglaise, via Coumassie, où le gouverneur, lord Maxwell, a placé depuis longtemps un résident.

Cet état de choses est très préjudiciable à notre commerce de la Côte-d'Ivoire, toutes les marchandises d'Europe seront désormais importées par Cape Coast Castle, Elmira et Accra, au lieu de pénétrer dans l'hinterland par Assinie, Grand-Bassam et Jacqueline.

Les caravanes qui circulent dans le triangle Kong, Boussa et Salaga, et apportent les produits de l'intérieur, seront obligées de se diriger vers Koumassie, au lieu de s'arrêter à Kong et de là descendre dans l'Indenié et l'Anivi, comme autrefois. Malgré toutes les assurances qui ont été données aux indigènes que la France n'abandonnerait pas ses protégés, on conserve peu d'espoir à Grand-Bassam, où les transactions commerciales sont ralenties. On espère, cependant, que le Ministère enverra sur le Comoé la colonne de Lahou, qui n'opère plus dans le Baoulé et qui n'a plus rien à y faire d'ailleurs. Grand-Bassam et Assinie paraissent appelés à devenir la base d'opérations. Si on voulait agir vite, on pourrait suspendre Samory et empêcher les populations indécises du Djimini, du Bondoukou et même de l'Indenié, de se rallier à notre ennemi.

Bondoukou (latitude 7°0'6" nord, 6°54' ouest), par sa situation entre Salaga et Kong a, pour l'avenir commercial de la Côte-d'Ivoire, une importance considérable ; si nous en laissons l'accès libre aux marchandises anglaises, c'est la ruine pour Grand-Bassam et Assinie.

Laisser Samory à Bondoukou, c'est favoriser le commerce de Liverpool et de Manchester. et créer au nord de la Côte-d'Ivoire une zone de pillage et de guerres qui reculeront pour de longues années la pénétration.

La *Guinée* a relevé, devant le Cavally, l'avis libérien le *Rock-Town*, mouillé devant l'embouchure pour empêcher les sujets libériens, qui ne veulent pas reconnaître l'autorité des noirs de Monrovia, de se sauver sur le territoire français. Depuis longtemps déjà, la question de la rectification des frontières du Cavally est soumise au gouvernement français. Pour empêcher que les Libériens et Cavalliens viennent se battre chez nous, avant son départ, M. Binger a placé un poste de 60 hommes commandés par un officier, à Hidie, sur le Cavally. Ce poste surveille le fleuve ; mais tout le monde estime qu'une chaloupe de guerre rendrait les plus grands services, en attendant que la République de Libéria cède à la France des régions qui ne lui appartiennent pas et des populations qui ne veulent pas reconnaître le traité du 10 novembre 1893 et l'accord franco-libérien de 1892.

(*Le Petit Marseillais*, 21 novembre 1895)

Paris, 20 novembre.

Le gouvernement vient de saisir la Chambre d'une série de crédits supplémentaires portant soit sur l'exercice actuel, soit sur les exercices clos et périmés ; ces crédits s'élèvent pour l'exercice 1895 à 15.217.528 fr., auxquels viennent s'ajouter 2.692.600 fr. destinés à régulariser divers crédits ouverts en l'absence des Chambres.

.....
Les deux principaux crédits que réclame le département des colonies ont également le caractère extraordinaire, et le gouvernement ne manque pas de faire observer, dans son exposé des motifs, que leur vote constituera en même temps une opération de liquidation. Un de ces crédits, s'élevant à 1.790.000 fr., est demandé à titre de subvention au service local des colonies pour la colonne Monteil et l'expédition du Haut-Oubanghi ; il est destiné à entretenir les trois compagnies de tirailleurs sénégalais et la section d'artillerie de montagne, maintenues à la Côte-d'Ivoire après le rappel de la colonne Monteil afin de repousser immédiatement toute incursion qui pourrait être tentée par Samory sur notre territoire ; à couvrir les frais de la mission que M. le lieutenant de vaisseau Bretonnet accomplit dans l'hinterland de la Côte-d'Ivoire et remédier à l'insuffisance de la dotation réservée, en 1895, aux troupes stationnées dans le Haut-Oubanghi et aussi à permettre de procéder sans retard, en raison de l'éloignement de ces troupes de la côte et des longs délais de transport, à l'achat des vivres, des médicaments et du matériel nécessaires à la campagne de 1896.

Le second crédit, qui est de 1.350.000 fr., s'applique à l'entretien des troupes du Dahomey* ; dès l'an prochain, ces troupes seront remplacées par des compagnies de garde civile payées sur le budget local.

.....

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire

(*Le Temps*, 3 décembre 1895)

On nous écrit de Grand-Lahou, 8 novembre :

Tout est calme sur le littoral ; les transactions commerciales sont à peu près suspendues ; la traite en poudre d'or est nulle ; les recettes de douanes diminuent tous les jours. C'est que la colonie est aujourd'hui absolument coupée de son hinterland.

Samory, après l'échec de la colonne Monteil à Satama, est redevenu aussi puissant que par le passé, et ses succès lui ont donné plus de prestige qu'il n'en avait jamais eu. L'almamy, si souvent vaincu par nos troupes du Soudan, s'est taillé un nouveau royaume, plus important que le premier. Du Cavally à Salaga, tout le pays situé au nord du 7° 40' de latitude est occupé militairement par des troupes qui tiennent les chemins, interceptent les caravanes et font des *captifs*. Sékouba, son lieutenant, commande les détachements de Bondoukou, de Kong, Nasiau et Kourounza, sur le Comoé. L'almamy, aux dernières nouvelles, était à Bonna, qui devient capitale de ses États. Vous connaissez probablement déjà les diverses phases de la marche triomphale de Samory après le combat de Satama. Après avoir passé le Comoé à Kourounza, il s'emparait de Nasiau et dévastait le Barabo. Il brûlait ensuite Falahémé et Kouassikourou et se dirigeait rapidement de Nasiau sur Amensi-Laranou, qu'il occupait le 5 septembre dernier ; il était à Sapia le 10 et faisait son entrée dans Bondoukou le 15. Le pays de l'Auno ou Mangotou s'était rallié à l'almamy, le bruit du départ de la colonne Monteil pour le Sud ayant mis les indigènes dans une fausse situation, Ardjoumamé, roi du

Bondoukou, notre allié, ne se sentant pas assez fort pour résister aux sofas, s'est réfugié à Dadiasi. Le Pakhalla et l'Assikasso lui sont restés fidèles. Samory s'est ensuite dirigé sur Bouna et un fort détachement de sofas a poussé jusqu'à Salaga pour y acheter des chevaux. Je tiens ces renseignements d'un captif vendu dans le Baoulé et libéré par son maître ici même tout récemment.

La reconnaissance des sofas sur Salaga vous explique le bruit répandu à dessein dans le Gold Coast, que Samory voulait faire la guerre aux Achantis. Ce qui est exact, c'est que ces derniers ont l'intention de se soulever de nouveau contre le protectorat britannique. Lord Maxwell, gouverneur de la Côte d'Or anglaise, saisit avec empressement cette occasion pour achever l'œuvre de pénétration vers l'intérieur, commencée par ses prédécesseurs, MM. Samuel Rawe, Young, White et Griffith.

Le gouvernement de Gold Coast, suivant les instructions de M. Chamberlain, veut donner une vive impulsion au commerce de la colonie. Les traités passés par la France ne permettent pas à l'Angleterre de s'étendre bien loin dans l'arrière-pays ; on n'ignore pas à Accra que, tôt ou tard, le Gold Coast sera réduit à l'état d'enclave comme la Gambie, comme le Sierra-Leone et le Libéria, puisque diplomatiquement, nous sommes à peu près maîtres de tout le Soudan occidental, de l'Atlantique à Say. Mais les négociants d'Axim, de Cape-Coast-Castle et d'Accra, pensent avec raison qu'il serait possible, si Samory se maintient longtemps dans le triangle Kong, Bondoukou, Salaga, de faire jouer à la Côte d'Or le rôle tenu naguère par Sierra-Leone, c'est-à-dire d'en faire le centre de ravitaillement de l'almamy, en armes et munitions de guerre. Ne pouvant acheter ses marchandises chez nous, Samory les prendra à nos voisins, toujours pratiques. Une bonne expédition permettra de tracer des routes, de laisser un résident avec des troupes à Coumassie. Déjà on a parlé d'un chemin de fer partant d'Apam sur la côte, traversant les forêts de palmiers pendant 50 kilomètres, vers Euga, où viennent converger plusieurs routes, et pouvant être prolongé jusqu'à Coumassie et au delà.

On peut ainsi craindre, sous la double influence des progrès des Anglais dans leur colonie et de l'occupation de notre arrière-pays par Samory, que le commerce de la Côte-d'Ivoire ne devienne de plus en plus difficile.

Déjà, l'état de guerre qui règne dans le haut pays entrave le commerce de poudre d'or. Le sel seul est demandé dans tous les ports. Grand-Lahou est le principal marché actuellement. Les traitants payent 2 et 3 francs le sac aux factoreries. Depuis un mois, les vapeurs anglais *Sherbro*, *Mandingo*, *Loanda*, de la British and African Steam navigation company, en apportent 3 à 400 tonnes à la fois. Ce sel est transporté de Lahou à Tiassalé, à Tomodi et Thouodokofi, puis dans le nord du Baoulé, et échangé contre des captifs originaires des contrées avoisinant Bondoukou. Le prix moyen d'un homme valide varie entre 16 et 18 sacs de sel, environ 250 à 300 francs.

On ne connaît pas encore exactement ici les projets du gouverneur général. On sait cependant que les restes de la colonne Monteil vont être rappelés au Sénégal. Déjà, le 15 octobre, deux compagnies ont été rapatriées ; il ne reste plus ici que deux compagnies de Sénégalais.

Par contre, l'administration locale s'occupe d'ouvrir une voie de pénétration directe d'Assinie à Bondoukou, par Yaou, Bianco, Larounou ou Susérini et Abengourou. Ce travail fait partie des instructions laissées par le gouverneur Binger à son départ. Ceux qui ont visité la région du Comoé, de Bondoukou et de Kong estiment que le raid du lieutenant-colonel Monteil sur Kong aurait pu être utilement tenté par le Comoé et la route Assinie, Aboiso, Diangui, Laou, Laranou, Abengourou, Bondoukou (250 kilomètres).

Le jour où les événements nous amèneront à envisager une action militaire dans le haut pays, il y aura lieu de voir si les ressources que présentent la voie du Comoé ne sont pas supérieures à celles de la voie du Bandama.

AFFAIRES COLONIALES

Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 19 mars 1896)

M. Bertin, nommé gouverneur de la Côte-d'Ivoire pendant le congé de M. Binger, retenu en France par son état de santé, va rejoindre son poste par le prochain courrier. Ses instructions portent qu'il devra continuer les pourparlers que Samory a déjà engagés avec les autorités françaises.

LE COURRIER DU DAHOMEY

Arrivée du « TIBET »
(*Le Petit Provençal*, 14 avril 1896)

.....
On avait annoncé que les restes des malheureux soldats qui firent partie de la colonne Bonnier devaient rentrer par le *Tibet*. L'information était erronée. Au moment où le commandant Litardi a quitté la côte, les colis funèbres n'étaient pas arrivés. Il y a mieux : les capitaines Maille et Fristch, venus de Kayes et de Vista, ignoraient absolument que le convoi qui doit transporter les restes fût en route pour la côte.

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Politique coloniale*, 19 mai 1896)

M. Nebout, administrateur colonial, qui était en résidence à Kodiokofi, notre poste le plus avancé dans l'intérieur de la Côte-d'Ivoire, est tombé malade à Grand-Bassam et va rentrer en France.

M. Nebout, dans ces temps derniers, s'est trouvé en contact avec les émissaires envoyés par Samory pour connaître les dispositions du gouvernement français à son égard. C'est lui qui les a amenés à Grand-Bassam. L'enquête à laquelle il va être procédé montrera si les propositions de paix formulées par Samory sont véritablement sincères.

M. CHAUDIÉ ET SAMORY
(*La Politique coloniale*, 18 août 1896)

Le dernier courrier de la Côte occidentale d'Afrique a apporté au sujet de Samory une nouvelle tout à fait imprévue. M. le capitaine Braulot, que M. Chaudié avait envoyé près de l'Almamy, a reçu de celui-ci une lettre dans laquelle, d'après le *Temps*, il s'est exprimé ainsi :

« Je n'avais jamais eu l'intention de traiter avec personne, pas plus avec les Français qu'avec les Anglais. Retournez d'où vous venez le plus vite possible, si vous ne voulez pas qu'il vous arrive malheur »

Devant cette attitude de Samory, on se demande comment M. Chaudié a été amené à engager des pourparlers avec lui. Car, ce n'est pas le gouverneur intérimaire de la

Côte-d'Ivoire qui, en la circonstance, est responsable de ce qui arrive : M. Chaudié s'était réservé d'une manière absolue la direction des affaires politiques dans toute l'étendue de son immense gouvernement général. L'unique responsabilité engagée est donc celle de M. Chaudié, qui n'a même point pris la peine, avant d'envoyer M. le capitaine Braulot, près de Samory, de venir se rendre compte par lui-même de la situation à Grand Bassam. On n'a pas idée d'une pareille incurie. L'incapacité politique de M. Chaudié s'est affirmée là d'une manière éclatante.

Le Courrier du Dahomey
Arrivée du « TAYGÈTE »
(*Le Petit Provençal*, 16 septembre 1896)

.....
Les dernières troupes qui firent partie de la colonne Monteil, viennent de rentrer à la Côte-d'Ivoire. Samory n'est plus menacé maintenant et il continue à terroriser les territoires du Baoulé.

Un événement qui mérite d'être signalé, c'est la soumission à la France du chef des Bou-Bou-Ri, qui fut toujours réfractaire. Comme gage de sa bonne volonté, le chef a remis à l'officier qui a reçu sa soumission le crâne de M. Lelache, fonctionnaire de la colonie que les Bou-Bou-Ri tuèrent et mangèrent, voici deux ans environ. On n'avait pu encore tirer punition de ce meurtre. C'est peut-être la crainte salutaire d'une vengeance qui a engagé les Bou-Bou-Ri à reconnaître notre prépondérance. Mais, il y a lieu de les surveiller beaucoup, car ces peuplades ne résistent que rarement au désir d'une révolte.

AFFAIRES COLONIALES
Côte-d'Ivoire
(*Le Temps*, 17 septembre 1896)

M. Binger, fort souffrant des suites de son grand voyage d'exploration dans la boucle du Niger et de ses séjours successifs à la côte d'Afrique, vient de demander au ministre des colonies sa mise à la retraite.

Tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales apprendront avec regret la détermination de M. Binger. M. André Lebon n'a pu que s'incliner devant les motifs allégués par le vaillant officier, à qui les médecins interdisent tout retour aux colonies.

Seulement, il ne faut pas que l'expérience acquise par M. Binger dans ses nombreux voyages soit perdue pour la cause coloniale et tout permet d'espérer qu'il sera possible l'administration centrale des colonies de profiter de sa parfaite connaissance des hommes et des choses d'Afrique.

LE COLONEL MONTEIL
(*La France militaire*, 30 juillet 1897)

On a lu la lettre du colonel Monteil au sujet de l'appréciation d'un de nos confrères sur l'expédition que dirigea le lieutenant-colonel contre Samory. Il a paru intéressant d'avoir quelques renseignements complémentaires, et voici ce que le hardi explorateur du Tchad a dit :

J'entends, une fois pour toutes, dissiper cette légende du soi-disant échec de la colonne de Kong. Il n'y a jamais eu d'échec et je n'ai pas battu en retraite devant Samory. Bien au contraire, je lui ai infligé des défaites sanglantes ; je lui ai pris des centaines de tonnes d'approvisionnements, des fusils, du bétail et j'allais, après de nombreux combats heureux, le soumettre définitivement quand j'ai reçu l'ordre de rappel. Cette mesure a été prise par M. Chautemps qui était alors ministre des colonies, le 18 février, et l'ordre me parvint le 17 mars à Satama.

Or, cette décision motivée uniquement par des raisons d'ordre politique, n'a été prise que pour créer une diversion. Lorsqu'il en fut question à la Chambre, M. Chautemps, ministre des colonies, répondit qu'il verrait quelles décisions il y aurait à prendre au sujet de la colonne de Kong. Or, à ce moment-là, l'ordre de rappel déjà été envoyé depuis trois jours.

On a naturellement voulu faire croire, pour justifier la conduite du gouvernement à mon égard, que j'avais été mis en échec par les troupes de Samory et comme, lié comme je l'étais, je n'ai pu me défendre en faisant connaître la vérité, cette légende s'est peu à peu accréditée dans le public.

Or, cela, je ne le veux pas ; je ne le tolérerai jamais ; et je proteste de toutes mes forces ; je le dois pour l'honneur du drapeau et pour ceux qui se sont si vaillamment conduits durant cette expédition.

J'ai demandé un conseil d'enquête, qui me fut refusé. Mais, ce que j'avance, je puis le prouver. J'ai adressé au ministre tous les bulletins portés à la connaissance de la troupe ; ce sont des documents incontestables.

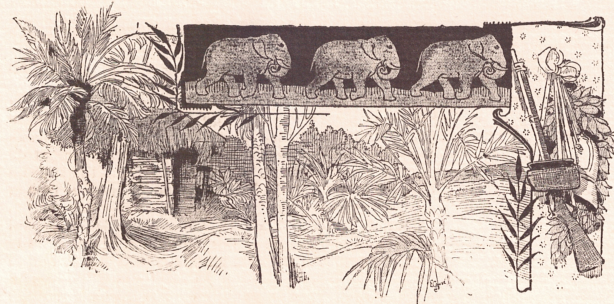
— Mais M. Chautemps, qui venait d'arriver au ministère, succédant à M. Delcassé, connaissait-il seulement ces rapports ?

— Je crois que non et c'est ce qui explique sa détermination. Il ne savait rien de la colonne de Kong, ni sa situation exacte, ni le chemin parcouru, ni les combats livrés. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'action militaire n'a jamais subi d'insuccès. On l'a arrêtée en pleine lutte, en plein succès, pour des raisons politiques ; on lui a substitué l'action pacifique dont l'échec incontestable s'est répété par trois fois.

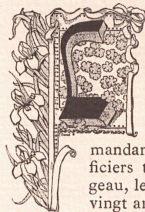
Lorsque, blessé moi-même, j'ai ramené la colonne à Konodiokoffi, le commandant Caudrelier reçut l'ordre de se rendre dans le Kong avec deux compagnies seulement. Il refusa, ne voulant pas s'exposer à un échec certain ; puis ce fut le tour de la mission confiée au lieutenant de vaisseau Bretonnet. Enfin, la mission Araubt, qui devait traiter avec Samory, et qui ne réussit pas davantage.

Ainsi donc, on a arrêté l'action militaire sans me consulter et en plein succès, et maintenant, il me faut lutter contre cette idée que j'ai été mis en échec par les troupes de Samory. Eh bien, cela, je ne le souffrirai pas, et maintenant que je puis parler, puisque je suis à la retraite, je suis bien décidé à me défendre et à faire connaître la vérité.

Notice biographique du lieutenant-colonel Monteil pour l'*Album Mariani* (vers 1901)
Chaque notice était suivie d'un portrait à l'eau-forte et d'une dédicace à Angelo Mariani, marchand de vin. Le papier lui-même est filigrané Mariani.



LE L^T-COLONEL MONTEIL



La figure sympathique de ce héros est une des plus glorieuses dont la France puisse faire paraître l'image aux murs du Panthéon contemporain. Sa vie, tout entière de dévouement à la patrie, fut remplie des plus méritoires faits d'armes, des luttes les plus nobles et les plus difficiles pour la défense de la liberté et l'intégrité des intérêts nationaux.

Successivement en qualité de lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, et avec, parfois sous ses ordres, des officiers tels que Marchand, et les capitaines Germain, Baratier, Largeau, les sergents Dat, de Prat, Venail, Bernard, il parcourut pendant vingt ans l'Afrique; et l'on peut dire que sa mission fut civilisatrice et essentiellement pacifique. De 1890 à 1892, pendant 27 mois, il traversa l'Afrique, du Niger au lac Tchad, et de là à la Méditerranée (Tripoli), avec un seul Européen, l'adjudant Badaire et dix noirs armés, parcourant ainsi environ 8.000 kilomètres « sans avoir perdu un homme ni brûlé une cartouche. »

De tels exemples de colonisation au pays noir sont malheureusement trop rares. D'autre part, lorsque les circonstances l'exigèrent et que les domaines où les coloniaux français furent en danger réel, le colonel MONTEIL ne recula pas devant les nécessités de la guerre, et il partit à la tête de ses troupes. On se souvient de l'héroïque lutte entreprise contre Samory, dans la Côte d'Ivoire, et comment, après dix-huit combats ou engagements avec les troupes du chef noir,

celui-ci tomba entre les mains du colone MONTEIL avec ses approvisionnements et un grand nombre de prisonniers.

Gouverneur civil et militaire du Haut-Oubanghi, MONTEIL luttait sans cesse sur place pour la défense des intérêts français contre les prétentions illégitimes et l'attitude intransigeante de l'État indépendant du Congo. Tout semblait annoncer un heureux résultat aux efforts qu'il tentait depuis nombre d'années, lorsque, après la prise de Samory, et comme il mettait les blessés en sûreté au poste qu'il avait fondé sur le théâtre des opérations, il reçut de Paris un ordre de rappel. Un changement de ministère interrompit la suite de ses succès. Il ramena donc sa colonne à 150 kilomètres en arrière, et l'ayant mise en sécurité, la remit à son successeur.

Une blessure à la jambe, reçue le 14 mars 1895 au combat de Sobala, lui interdisant désormais le service actif, il fut admis à la retraite, une retraite pleine d'activité, où l'âme généreuse et ardente du glorieux soldat trouve encore moyen de se dévouer aux œuvres de revendication du droit des gens, comme dans l'actuelle guerre du Transvaal, pour laquelle il a fondé le *comité français des républiques sud-africaines*, qui ne cessa d'envoyer des renforts de toutes sortes, vivres, munitions, hommes, à l'héroïque peuple qui défend son territoire.

N'oublions pas de mentionner les importants services que le colonel MONTEIL a rendus à notre pays comme diplomate, en allant à Berlin avec M. J. Haussmann pour régler la délimitation du Congo et du Kameroun. Le 4 février 1894, les négociateurs plénipotentiaires signèrent avec l'Allemagne un traité qui nous concédait des avantages sérieux dans le continent africain.

Il faudrait parler en détail des nombreux voyages d'exploration accomplis par le colonel MONTEIL sur toutes les mers du globe, en Océanie, en Indo-Chine aussi bien que sur tous les points de la côte d'Afrique. Ses ouvrages relatent de façon très intéressante les merveilles qu'il a explorées et les résultats glorieux obtenus.

Au physique, le colonel MONTEIL a l'air d'un homme modeste, simple, effacé, dont toute l'énergie est concentrée à l'intérieur. Une certaine tristesse même plane sur ses traits, la tristesse du soldat qui dévoua ses forces et son sang à la patrie et qui voit une politique intéressée et malhabile perdre les avantages réalisés. Mais devant les nombreuses voies d'activité altruiste que la vie ouvre devant lui, ses traits s'éclaircissent d'un sourire et d'un renouveau d'enthousiasme pour la lutte nouvelle et le bon combat.

Le lieutenant-colonel MONTEIL, officier supérieur d'Infanterie de Marine en retraite, est officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, etc. ; Président du syndicat des Explorateurs Français ; Vice-président de la classe 113 à l'Exposition universelle de 1900 ; Délégué général de la Ligue des Intérêts de la Défense nationale ; membre du Comité de la Patrie Française ; Président du Comité français des Républiques sud-africaines.

MONTEIL (PARFAIT-LOUIS), né à Paris le 18 avril 1855. Élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr 1874-1876. — Sous-lieutenant d'Infanterie de marine 1^{er} octobre 1876. A parcouru dans l'armée sa carrière jusqu'au grade de lieutenant-colonel auquel il fut nommé le 7 août 1894. A servi au Sénégal, au Soudan, au Congo, à la Côte d'Ivoire, en Indo-Chine, en Océanie.

A commandé la mission de Djaloif-Ferlo en 1879-80. Chef de la mission topographique du Soudan 1884-85, a établi le tracé de la voie ferrée qui, bientôt achevée, réunira le Sénégal au Niger. — Parti en 1890 de la côte du Sénégal, a traversé le Soudan jusqu'au lac Tchad et, par le Sahara a atteint la Méditerranée à Tripoli (décembre 1892). En 1893 et 1894 commandant supérieur et Gouverneur du Haut Oubanghi. En 1895 Commandant supérieur de la colonne de Kong. Grièvement blessé au cours de cette expédition fut admis à la retraite en octobre 1896.

Ouvrages. — *Un voyage d'exploration au Sénégal*. — *Vade Mecum de l'officier d'infanterie de marine en France et aux colonies*. — *Carte des établissements français du Sénégal*. — *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad*. — *L'eau dans la nature*.



À Monsieur Mariani

Que votre vin fortifie
nos jeunes générations,
pour qu'à leur tour elles
fassent la France plus
forte.

Monteil

Coll. Jacques Bobée

À monsieur Mariani,
que votre vin fortifie nos jeunes générations,
pour qu'à leur tour, elles fassent la France plus forte.
Monteil

HOMMAGES À BINGER

INFORMATIONS
(*Le Temps*, 21 mai 1899)

Correspondance. — La mission Hostains-d'Ollone, d'après une lettre datée de Fort-Binger, 23 mars 1899, est partie de Fort-Binger sur la côte, afin d'éviter les populations hostiles du bas Cavally, les Tépos, contre lesquels une action militaire est dirigée actuellement. Comme le fleuve avait déjà été exploré par M. Hostans jusqu'à Guipola, les explorateurs ont laissé de côté cette contrée et ont atteint le 15 mars le Douo à un jour en amont de son confluent avec le Douobi. Ces deux rivières forment le fleuve auquel les Européens ont donné le nom de Cavally. De là, la mission se propose de rayonner pour étudier ce pays qui est plein de surprises. En effet, le Douo, qui vient de l'est-nord-est, fait un coude qui le conduit au nord-ouest, et reçoit sur sa rive gauche la Hanna, grosse rivière non explorée. Tout cela promet des découvertes peu d'accord avec ce qu'on croyait jusqu'à présent.

Les explorateurs ont construit à cet endroit un fort qu'ils ont baptisé fort Binger en l'honneur du vrai fondateur de la Côte-d'Ivoire, qui permettra de préparer leurs relations avec les tribus du Nord, qui ont été dépeintes comme hostiles et de circuler dans le pays avec un point d'appui qui permettra le dépôt des bagages.

LES COLONIES

BINGERVILLE
(*Le Figaro*, 3 janvier 1900)

Le commandant Binger, le très distingué directeur de l'Afrique au ministère des colonies, va donner son nom au port dont l'aménagement va être entrepris prochainement dans la Côte-d'Ivoire, et qui remplacera Grand-Bassam jugé trop insalubre. Ce port s'appellera Bingerville.

La mission Hostains-d'Ollone
(*L'Écho de Paris*, 19 avril 1900)

.....
Au confluent du, Cavally et de l'Hanna, grosse rivière, jusque-là-inconnue, ils construiront un ouvrage défensif baptisé du nom de *Fort-Binger*, en souvenir de l'œuvre accomplie dans ces régions par le capitaine Binger, aujourd'hui directeur de l'Afrique au ministère des colonies.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1900)

Le deux septembre dernier a eu lieu à Djibouti l'inauguration officielle du service de navigation que la Compagnie de l'Afrique orientale a organisé avec son vapeur le *Binger*. M. Angoulvant, gouverneur p. i., était présent.

.....



[Coll. Jacques Bobée](#)

Lieutenant-colonel Binger (promu à ce grade en 1898)
 Explorateur
 Braun-Clément, photographe à Paris (1^{er} quart du XX^e siècle)

À LEFÈVRE-UTILE

Je fais des vœux pour que l'excellent petit beurre reste encore longtemps le petit déjeuner favori de l'explorateur.

L. Binger

J.E. Goossens, Paris-Lille

Vers 1910 ?

Association amicale des coloniaux d'Antibes
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1923)

Reconnue par l'insertion au Journal officiel de la République Française du 22 août 1922, n° 226.

Membres d'honneur : MM. Barthélémy Georges, député ; Bousenot Georges, député ; Ossola Jean, député ; Binger G., gouverneur général des Colonies en retraite ; Delafosse Maurice, gouverneur des Colonies ; M. le maire d'Antibes.

HAUTE-VOLTA

LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 8 septembre 1928)

Urbanisme

La dénomination de la ville de Bobo-Dioulasso a été modifiée comme suit :
Les rues du Gouverneur général Binger, Roume, Olivier, Clozel, Ponty, Faidherbe, seront dénommées :

Avenue du Gouverneur-général-Binger ;
Avenue du Gouverneur-général-Roume ,
Avenue du Gouverneur-général-Olivier ;
Avenue du Gouverneur-général-Clozel ;
Avenue du Gouverneur-général-Ponty ;
Avenue du Gouverneur-général-Faidherbe.

EMBARQUEMENTS
(*Le Nouvelliste de Bretagne*, 16 mai 1929)

Ont embarqué bord du vapeur *Fort-Binger*, récemment acquis par la [Compagnie des Chargeurs Réunis](#), les lieutenants Moreul et Charbonnier ; l'officier mécanicien Tattevin.

À l'Académie des Sciences
(*Les Annales coloniales*, 8 septembre 1928)

M. Gustave Binger, qui vient d'être élu dans la section de géographie, est né à Strasbourg, le 14 octobre 1856. [...] Il est lauréat de l'Académie française et a reçu la grande médaille d'or de la Société de géographie.

Chez les Gouverneurs
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1935)

M. Reste, gouverneur de la Côte-d'Ivoire, vient d'accorder, pour l'année 1935, une allocation exceptionnelle de 14.000 francs à M. Binger, gouverneur général honoraire des Colonies.



[Coll. Jacques Bobée](#)
Deuxième collection Félix Potin
BINGER, EXPLORATEUR



Coll. Jacques Bobée
Tombe de Binger au cimetière Montparnasse (2014).
La patrie reconnaissante.

STRASBOURG ET LE SOUVENIR DE BINGER
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1937)

Le Souvenir français, la Ligue coloniale et maritime, ainsi que les sociétés des coloniaux de Strasbourg et des anciens de la marine ont décidé d'honorer la mémoire du gouverneur Gustave Binger. qui est né à la Robertsau, faubourg de Strasbourg.

Une plaque commémorative sera apposée prochainement à la maison natale de Gustave Binger. D'autre part, le conseil municipal donnera le nom de l'explorateur à une rue importante de la localité.

BINGER SANS SÉPULTURE
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1937)

Le Ministère des Colonies a communiqué :

« Au lendemain des obsèques nationales, la veuve du grand Colonial avait exprimé le désir d'obtenir une concession gratuite au cimetière Montparnasse. Mais le grand Alsacien à qui la France doit une partie de son empire africain, n'était pas une gloire locale, le conseil municipal de la Ville de Paris, liée par des règlements trop sévères, ne put donner satisfaction à M^{me} Binger.

M. Marius Moutet, ministre des Colonies, vient de demander au Président du conseil d'agir personnellement auprès du ministre de l'Intérieur pour qu'une nouvelle délibération, favorable cette fois, soit prise.

Nous espérons qu'une dérogation pourra être apportée aux règlements en vigueur et qu'il sera ainsi permis à la Ville au grand cœur qu'est Paris, d'honorer le soutien du glorieux colonial. »

Il semble que devant de tels faits, on doive demeurer sans voix ! Un gouverneur général qui donna avec Treich-Laplène la Côte-d'Ivoire à la France, en un moment où d'autres puissances européennes, sur place, la convoitaient, et qui ne trouve pas, dans Paris, après des funérailles nationales, quelques mètres carrés de terre pour reposer !

Nous ne connaissons pas les règlements « trop sévères » de la Ville de Paris, mais il semble que le ministère des Colonies, ou la Ville de Paris pourraient disposer des crédits nécessaires pour acheter dans un des cimetières parisiens une concession perpétuelle.

Et comme la France sait honorer ses grands serviteurs !

PHILATÉLIE
LE TIMBRE « GOUVERNEUR GÉNÉRAL BINGER. »
(*Les Annales coloniales*, vers juin 1937)



Coll. Jacques Bobée
Binger, par H. Cheffer.

Le Ministère des Colonies informe les intéressés que les figurines à 0 fr. 65 reproduisant les traits du gouverneur général Binger se superposent, dans la série de timbres de la Côte-d'Ivoire, aux vignettes de même valeur émises en 1936, mais qu'elles ne remplacent pas ces dernières qui feront, jusqu'à nouvel ordre, au fur et à mesure des besoins, l'objet de réimpressions successives.

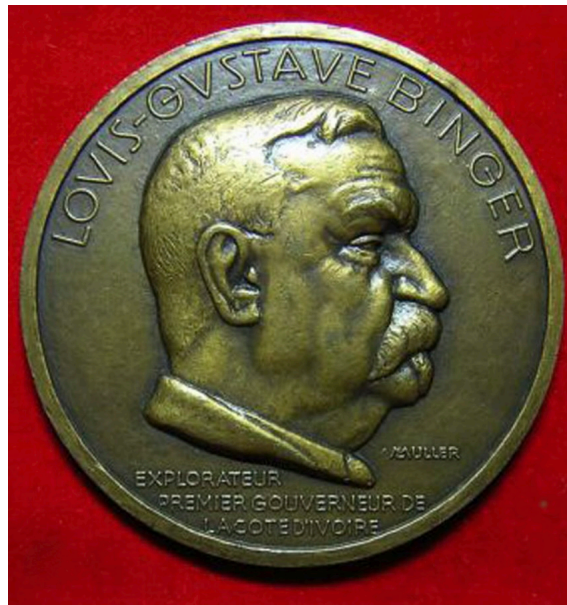
D'autre part, les séries de timbres commémoratifs de la participation coloniale à l'Exposition internationale vont prochainement être épuisées : ces figurines ne feront pas l'objet de nouvelles réimpressions.

Le baptême de la « promotion Binger » à Saint-Maixent
(*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1937)

Hier a eu lieu à Saint-Maixent, le baptême de la promotion 1937 de cette école.

Cette promotion a pris pour titre « Promotion Binger » en souvenir du grand explorateur qui fut officier de coloniale au début de sa carrière.

La prise d'armes et le baptême ont eu lieu le matin, dans le parc de l'Ecole en présence de M^{me} Binger.



Avers.

IN MEMORIAM
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1937)

L'administration des monnaies et médailles vient d'éditer une médaille « Gouverneur général Binger », dont les modèles, établis par le graveur Muller, ont été approuvés par le ministre des Colonies. Cette médaille représente, à la face, le portrait de Binger et, au revers, un guerrier indigène et des bâtiments soudanais avec l'inscription ; 1887-1880, du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi.

Rappelons qu'un timbre à l'effigie du Gouverneur Binger a déjà été émis en Côte-d'Ivoire.



Revers.

LOIS

(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1938)

Loi tendant à accorder une pension viagère personnelle : 1° à la veuve du gouverneur général Binger, en reconnaissance de la conquête pacifique de la Côte-d'Ivoire ; 2° à la veuve de l'explorateur Savorgnan de Brazza, en reconnaissance de la conquête pacifique du Congo français.

COLONIAUX À L'HONNEUR GUSTAVE BINGER

(*Les Annales coloniales*, 4 juillet 1938)



Le monument à L'Isle-Adam (Seine-et-Oise)

L'Isle-Adam, qui fleurit sur les rives de l'Oise, a célébré la mémoire d'un de ses enfants d'adoption : le gouverneur général Binger, qui donna la Côte-d'Ivoire à la France.

Il y a dix-huit mois s'achevait, dans la charmante cité de l'Oise, l'existence de celui qui fut un grand Français et un grand colonial.

L'émouvante cérémonie d'inauguration du buste dû au talent du sculpteur Paul Baudry, eut lieu en présence du général Gouraud et de M^{me} veuve Binger. Puissante, la tête de l'explorateur, coulée dans le bronze, se détache sur une carte de pierre.

C'est à l'initiative du docteur Senlecq, maire de l'Isle-Adam, qu'est due la réalisation de ce monument.

Différents discours furent prononcés par le général Peltier, le médecin général inspecteur Emily et le docteur Senlecq, maire de l'Isle-Adam. Après avoir retracé la carrière et l'œuvre du gouverneur Binger, le docteur Senlecq a évoqué le voyage célèbre du Niger, achevé, après deux années du plus rude labeur.

Ne demeure-t-on pas interdit, stupéfait, enflammé d'admiration et de reconnaissance quand on songe qu'il fit une telle conquête sans verser une goutte de sang, avec une armée de dix âniers et de quatre domestiques, une somme de 23.200 francs qui lui permit même de racheter quatorze esclaves en cours de route. Binger a non seulement levé le voile qui cachait le Fellona, le Mossi, le Mempoursi à nos yeux, mais il a fait bien plus.

En se penchant sur les douleurs, sur les misères, les détresses de ces peuplades, il a, aux yeux de ces indigènes, déchiré aussi le voile qui les séparait de nous, les Français, en les faisant percevoir et comprendre ce qu'étaient la bonté, la loyauté, la franchise et en leur faisant éprouver les bienfaits de la paix française. C'est par cette bonté jointe à une finesse de compréhension incomparable de l'âme noire, à une fermeté toute de douceur que Binger a donné à sa colonisation, suivant les mots du grand colonial Maurice Delafosse, « sa justification morale ».

Binger était modeste, d'une modestie qui n'avait d'égale que sa valeur.



Quand je lui parlais des obstacles, des difficultés inouïes de son exploration, il me répondait ce que M. Émile Henriot, son ami, a entendu et si bien traduit dans ces lignes : « C'est très simple, disait Binger avec un sourire, de sa voix dont l'oreille garde encore le son, tout se sait dans le désert. J'avais la réputation d'être un homme de bien ; quand j'arrivais dans un village, ma venue était attendue, on savait d'où je venais et que ceux qui m'avaient reçu avaient été contents de moi. C'est tout. Ah ! si, cependant, ja n'ai jamais renié ma religion et ma nationalité. Seul moyen d'imposer le respect aux noirs et de prouver sa force. »

Le préfet de Seine-et-Oise prit ensuite la parole, associa le gouvernement à l'œuvre des bâtisseurs d'Empire et témoigna de la sollicitude du pays à l'égard des grands Français du siècle dernier à qui nous devons notre Empire colonial.

IMAGE D'ÉPINAL



[Coll. Jacques Bobée](#)

Édité par le chocolat Pupier
Afrique française G. Binger (1856-1936)
Verso : L.G.

Binger (né en 1856) explora une grande partie de l'A. O.F. entre 1887 et 1889. Parti de Bamako avec douze Sénégalais seulement, il gagna Grand-Bassam en cinq grandes étapes, parcourant 4.000 km dans un pays inconnu et en dressant la première carte.

Colonie de la Côte-d'Ivoire L.G. Binger
République de la Côte-d'Ivoire F. Houphouët-Boigny
1893-1993
Depuis cent ans, la Côte-d'Ivoire



Coll. Jacques Bobée
Premier jour d'émission (17septembre 1993).

Une plaque disparue
(*Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 mars 2016)

Monsieur J. M. Christiani, par courriel

« Au n° 43 de la rue de la Carpe-Haute à Strasbourg-Robertsau était visible de la chaussée une plaque commémorative de la maison natale de l'officier français Louis-Gustave Binger (1856-1936)... Cette plaque commémorative installée selon l'article L430-4-1 du code de l'urbanisme a disparu, il n'en reste plus que les supports. S'agissant d'un préjudice aux intérêts historiques de Strasbourg, la collectivité gagnerait à exercer ses droits reconnus de réinstallation de cette plaque ».
